

Evaluation externe du programme « Fonds francophone des Inforoutes »

Rapport de synthèse
Avril 2013

n° 19



SUIVI ET ÉVALUATION



Cette évaluation a été pilotée par l'Organisation internationale de la Francophonie :

- Direction de la planification et de l'évaluation (dpe@francophonie.org)
- Direction de la Francophonie Numérique (dfn@francophonie.org)

L'étude a été réalisée par le Gret (www.gret.org) entre octobre 2012 et mars 2013.

Experts intervenants :

- Daniel Neu, Chef de mission, (Gret),
- Marie-Christine Lebret (Gret),
- Destiny Tchéhouali (consultant indépendant, France),
- Seydina Ndiaye (consultant indépendant, Sénégal),
- Sylvestre Ouedraogo (consultant indépendant, Burkina Faso)

Synthèse

Le présent rapport est une présentation synthétique du bilan, des constats relatifs aux effets des actions et du programme évalué. Il n'engage que ses auteurs.

Les consultants tiennent à remercier très sincèrement l'ensemble des interlocuteurs qu'ils ont rencontrés ou sollicités à l'occasion de cette évaluation externe, pour leur disponibilité et les informations qu'ils ont partagées : les partenaires et porteurs de projets financés par le FFI interviewés ou enquêtés électroniquement, les experts membres des comités de sélection des projets, les membres permanents et occasionnels du CFI, les participants présents à l'atelier de co-construction des recommandations, Monsieur Pietro Sicuro, Représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union européenne, Monsieur Jérôme Carujo de TV5, Monsieur Didier Oillo de l'AUF, l'ensemble des collaborateurs de l'OIF hors DFN rencontrés avenue Bosquet, Monsieur Pierre Ouedraogo, Directeur de la Francophonie numérique et les chefs de projet de sa direction, notamment Madame Arame Diaw Diop, attachée de programme du FFI, et Madame Maïmouna Ndiaye, assistante de gestion, Madame Marion Lory, chargée de l'évaluation, et Messieurs Jacques Guidon et Pierre Dandjinou, membres du comité d'évaluation.

Organisation Internationale de la Francophonie

ISSN : 1728-1598

ISBN : 978-92-9028-378-2

Sommaire

PRÉAMBULE	5
I. SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	11
1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	11
2. MÉTHODOLOGIE	11
2.1 <i>Pour la question évaluative 1 : la pertinence des projets sélectionnés et financés</i>	11
2.2 <i>Pour la question évaluative 2 : les résultats des projets sélectionnés et financés</i>	11
2.3 <i>Pour la question évaluative 3 : L'analyse de la pertinence et de l'efficacité de l'outil</i>	13
2.4 <i>Comités de pilotage de l'évaluation</i>	14
III. LE FONCTIONNEMENT DU FONDS	15
1. BILANS QUANTITATIF ET FINANCIER	15
1.1 <i>Six appels à projets</i>	15
1.2 <i>Cinquante-six projets financés</i>	15
1.3 <i>Bilan financier</i>	18
2. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT	20
2.1 <i>Les instances, les acteurs</i>	20
2.2 <i>Les modalités de mise en œuvre</i>	21
IV. LES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	25
1. LA PERTINENCE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS ET FINANCÉS.....	25
1.1 <i>Résultats des notations</i>	25
1.2 <i>Analyse des résultats</i>	25
2. LES « RÉSULTATS » DES PROJETS SÉLECTIONNÉS, FINANCÉS ET ARRIVÉS À TERME.....	28
2.1 <i>Les projets inaboutis</i>	28
2.2 <i>Les résultats des projets arrivés à terme</i>	31
2.3 <i>Les effets des projets sur les compétences numériques</i>	34
2.4 <i>Les partenariats</i>	38
3. LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'OUTIL FFI	40
3.1 <i>La pertinence de l'outil et de ses principaux paramètres</i>	40
3.2 <i>Questions de cohérence</i>	45
3.3 <i>La pertinence des principales caractéristiques du fonds</i>	46
3.4 <i>L'efficacité du dispositif</i>	47
4. CONCLUSIONS	51
V. RECOMMANDATIONS ET RÉFLEXIONS PROSPECTIVES	57
1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	57
2. TROIS SCÉNARIOS POSSIBLES POUR UNE SUITE DU FFI	57

2.1	<i>La stratégie de la Francophonie numérique horizon 2020</i>	58
2.2	<i>Les trois scénarios</i>	59
3.	RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES POUR UN FONDS CONÇU DANS UNE RELATIVE CONTINUITÉ DU FFI (SCÉNARIO 1) ..	66
	ACRONYMES	68
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	69
	ANNEXE A – TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION D’ÉVALUATION	70
	ANNEXE B – NOTE DE CADRAGE DE LA MISSION D’ÉVALUATION (HORS BILAN DES PROJETS)	80
	ANNEXE C – MÉTHODES ET TRAVAUX MENÉS POUR LA QUESTION ÉVALUATIVE 1	87
	ANNEXE D – QUESTIONNAIRES ÉLECTRONIQUES ET ENTRETIENS AUPRÈS DES PORTEURS ET PARTENAIRES	89
	ANNEXE F – ECHANTILLON DÉTAILLÉ DES 19 PROJETS ARRIVÉS À TERME	90
	ANNEXE G - REPRÉSENTATIVITÉ DE LA SÉLECTION DES PROJETS ARRIVÉS À TERME	95
	ANNEXE H – LISTE DES ENTRETIENS	96
	ANNEXE I – CALENDRIER DE LA MISSION ET COMPOSITION DES COMITÉS	99
	ANNEXE J – REVUE DE LA PERTINENCE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS : CLASSEMENT DES PROJETS PAR NIVEAU ..	100
	ANNEXE K - PAGERANK DES SITES CONSULTATIFS PUBLICS	101
	ANNEXE L – TROIS <i>SUCCESS STORIES</i> DU FFI	102
	ANNEXE M - DIX INITIATIVES D’APPUI AUX TIC POUR LE DÉVELOPPEMENT	105

Préambule

Ce document présente le rapport final de l'évaluation externe du Fonds francophone des inforoutes de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'évaluation a été menée par une équipe de cinq consultants du Gret d'octobre 2012 à Mars 2013.

La première partie présente le résumé exécutif. La seconde partie rappelle les objectifs de l'évaluation et décrit la méthodologie appliquée. La troisième partie présente le bilan quantitatif des projets et le descriptif du fonctionnement du Fonds. La quatrième partie aborde les résultats des travaux de la mission sur les trois questions évaluatives : (i) Pertinence des projets sélectionnés et financés au regard des objectifs fixés ; (ii) Résultats des projets au regard des objectifs fixés par le Fonds et viabilité et/ou impact sur le long terme et (iii) Nature et fonctionnement du Fonds. S'y rajoute la revue d'autres dispositifs d'appui aux activités numériques pour le développement. La cinquième partie propose des recommandations et une réflexion prospective basée sur les conclusions de la mission, la nouvelle stratégie numérique de la Francophonie et la proposition de trois scénarios possibles d'évolution.

I. SOMMAIRE EXÉCUTIF

■ Présentation du programme évalué

- Le Fonds francophone des inforoutes (FFI) est un des instruments d'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il s'inscrit, avec d'autres actions et projets, dans l'axe d'intervention A3 « Appropriation de la culture numérique » de la programmation de l'OIF, et a pour objectif d'accompagner et valoriser l'expression des communautés francophones.
- Mis en place en 1998, suite à la conférence de Montréal des ministres francophones chargés des inforoutes, le FFI a été évalué une première fois en 2002. Cette évaluation externe est la deuxième en 16 ans d'activités.
- Le programme évalué couvre six appels à projets (du 30 juillet 2007 au 4 mars 2011). Durant cette période, le Comité francophone des inforoutes (CFI) a retenu 56 projets, soient 23% des projets éligibles et 11% des projets déposés. Ces projets correspondent à un engagement initial du CFI de 5 619 k€ et un montant finalement affecté aux opérations des projets de 5 204 k€ et d'environ 390 k€ aux évaluations.
- Près de la moitié des fonds engagés par le FFI finance le secteur associatif (46%), et un tiers les universités, centres et instituts de recherche.
- Les 56 projets sélectionnés impliquent 258 organismes répartis dans 23 pays. Une quinzaine de pays hébergent les entités porteuses et quatre pays du Nord (France, Canada, Suisse et Belgique) portent à eux seuls près de 72% des projets.
- La majorité des budgets projets se concentrent dans une tranche de 50 à 100 k€ et 29% des budgets concernent des dépenses faites dans les pays du Nord.
- Les domaines thématiques sont larges avec une forte présence du domaine de l'éducation, et de la promotion du français. Les projets ciblant des femmes sont moitié moins fréquents que ceux ciblant les jeunes.

■ Objectifs de l'évaluation

- Pour cette deuxième évaluation, l'OIF s'interroge sur la nature, le fonctionnement, la stratégie et les objectifs du Fonds et est en quête d'éléments sur la pertinence, l'impact et la viabilité des projets.
- Les éléments issus de cette évaluation doivent nourrir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Francophonie numérique présentée et adoptée lors du quatorzième Sommet de la Francophonie réuni à Kinshasa en 2012.

■ Principaux constats de l'évaluation

■ La cohérence et la pertinence du Fonds

- La pertinence du Fonds à sa création, en 1997, et l'importance de l'enjeu numérique pour la Francophonie ne font aucun doute. Mais cet outil aux moyens désormais limités (le crédit disponible au début du 14^{ème} appel de 4,9 millions d'€ n'est plus que de 2,5 millions d'€ au début du 20^{ème}) n'apparaît plus en phase avec les défis actuels de l'économie numérique.
- Son caractère multilatéral, auquel on peut attribuer une partie de son immobilisme fait débat. Il aboutit aujourd'hui à ce que sa gouvernance, le CFI, ne réunisse plus que des Etats et des gouvernements du Nord.

- Ses objectifs apparaissent insuffisamment hiérarchisés et ses domaines d'interventions semblent excessivement nombreux au regard des moyens dont il dispose désormais et de la modestie de son dispositif d'accompagnement.
 - La pertinence des projets sélectionnés et financés
- Ces limites énoncées précédemment n'ont pas empêché le Fonds de soutenir des projets globalement pertinents (mais avec des profils variés) au regard de ses lignes directrices et des priorités et orientations de la Francophonie.
- Certains critères de pertinence sont plus facilement affichés que d'autres, montrant la difficulté des projets à se saisir de certains objectifs : ainsi la promotion des logiciels libres et le renforcement de compétences TIC sont des objectifs bien intégrés dans les projets proposés contrairement à la diversité culturelle des parties prenantes et à la valorisation des compétences TIC au Sud, critères moins respectés.
- A l'échelle des projets, seul un tiers des projets parvient à intégrer l'ensemble des objectifs du FFI. Chez les autres, on constate une variété de profils de pertinence, parfois limites, dont la sélection est rendue possible par la présence d'autres critères dans la sélection par les experts et le CFI (critères de cohérence interne et d'ordre politique).
 - La réalisation des objectifs des projets
- Après 2007 et la réforme des modalités de sélection et des outils de suivi du Fonds, le taux d'échec peut être estimé à 20% pour les projets sélectionnés au cours des trois premiers appels de cette période (contre 46% pour les projets sélectionnés avant 2007, qui auraient dû s'achever dans la période couverte par l'évaluation).
- De nombreux projets accusent un retard : à la date de l'évaluation, seuls 8 projets sur 56 sont clos (14%), 16 projets (29%) disposent d'un protocole d'accord périmé et la moitié des projets des 14ème et 15ème appels sont encore en cours de réalisation.
- Malgré ces retards, la grande majorité des projets arrivés à terme au moment de l'évaluation (14 sur 18) présentent des contenus et services numériques proches de ceux envisagés. Les écarts de réalisation constatés sont principalement dus à la sous-estimation des moyens ou à des problèmes de mise en œuvre, notamment liés à l'abandon ou au manque de participation des partenaires. Les quatre autres sont ou inaccessibles (2) ou ont réalisé des contenus éloignés de leurs objectifs initiaux (2).
 - La génération d'effets sur les compétences
- Le renforcement des compétences des acteurs du Sud est limité d'une part car les compétences TIC des acteurs Sud sont rarement sollicitées, et d'autre part car le renforcement porte principalement sur l'usage et non sur la réalisation des produits et services déployés.
- Les compétences renforcées génèrent des effets principalement pour les porteurs majoritairement au Nord (réutilisation ou redéploiement des contenus/services par ou auprès de tiers). Les effets sont plus marginaux chez les partenaires qui peuvent néanmoins avoir intensifié leur usage interne des TIC.
- Globalement, seuls six projets sur dix-huit (33%) sont en capacité de générer des effets à une échelle plus large en renforçant de compétences TIC des usagers du Sud. Parmi eux, principalement des sites web d'information (cinq parmi les dix recensés) sont en capacité d'attirer un nombre conséquent d'usagers Sud grâce à de l'actualisation régulière et une bonne notoriété. Le sixième, un projet de service participatif (à accès public) génère des résultats à plus grande échelle grâce à une conception

pertinente, une mise en œuvre efficace, et sa capacité institutionnelle et financière à porter le projet au-delà de la durée initiale.

- Pour les autres, les contenus produits et/ou l'accompagnement lors du projet ont été insuffisants pour attirer et fidéliser les utilisateurs finaux et permettre une appropriation par les producteurs de contenus dans le cadre du projet. Ce constat révèle l'importance de disposer d'une durée de projet longue et d'une surface financière suffisante pour passer de la sensibilisation à l'appropriation effective hors cadre projet, lorsque les services proposés dépassent la simple consultation.

■ Les partenariats

- Les partenariats effectivement réalisés sont éloignés des annonces faites lors de la conception des projets soumis au FFI. La construction de partenariats équilibrés et durables est rarement constatée a posteriori sauf dans quelques cas exceptionnels : organisations d'un même secteur d'intervention, fournisseurs de contenus.
- Cependant, l'absence de durabilité ou d'équilibre dans le partenariat de certains projets ne les empêche pas de générer des résultats et effets en phase avec d'autres enjeux du FFI.

■ Efficacité du dispositif

- Les résultats des projets reflètent les qualités et les limites de la gestion du Fonds. Le processus d'appel, de traitement et de sélection des projets apparaît bien en place et permet une sélection transparente de projets globalement pertinents.
- Le suivi des projets sélectionnés et l'instruction de leurs dossiers sont plus problématiques. L'administration du Fonds a été gravement perturbée par l'instabilité et les limites quantitatives du personnel qui lui a été affecté par l'OIF, d'autant que ses outils de gestion n'ont pas été modernisés depuis 2007.
- Ces difficultés de personnel et l'absence d'impulsions fortes données par le CFI expliquent en grande partie l'absence d'évaluation (malgré les sommes réservés à cet effet, soustraites des subventions attribuées aux projets), la non valorisation des résultats du Fonds (et ceux des meilleurs projets soutenus), la faiblesse de la communication et l'inexistence d'actions de mise en réseau ou d'accompagnement des porteurs de projets des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale.

■ **Recommandations**

- Un instrument financier en soutien aux acteurs de la société civile numérique est toujours pertinent. Mais le Fonds actuel ne peut se maintenir que dans l'hypothèse peu probable d'un réabondement massif.
- Le ou les instruments qui lui succéderont doivent être conçus en considérant les quatre points d'attention suivants : (i) ils sont ciblés sur des objectifs spécifiques plus sérieux et interviennent dans des champs mieux définis, déterminés en fonction de la nouvelle stratégie de la Francophonie numérique ; (ii) ils sont adossés à des dispositifs d'appuis non financiers ou intégrés dans des programmes susceptibles d'en assurer et d'en amplifier les effets ; (iii) ils sont développés en cohérence avec d'autres actions ou programme de la Francophonie ; (iv) ils sont cohérents avec les politiques nationales et doivent être en capacité à faire évoluer ces dernières ; (v) ils sont conçus en recherchant des effets de levier avec les ressources de bailleurs potentiels autres que l'OIF et (vi) ils doivent contribuer à la valeur ajoutée de l'OIF et à ce qui distingue son action de celles des autres bailleurs et organisations internationales.
- Trois ébauches de scénarios d'évolution du Fonds tenant compte de ces points d'attention ont été élaborées par la mission d'évaluation et complétées par l'atelier de co-construction des

recommandations. Le premier s'inscrit dans une relative continuité avec l'actuel FFI qui est un outil susceptible de soutenir une grande diversité de projets dans un contexte extérieur de quasi absence de financement de contenus numériques autres.

- Le second consiste en des approches programmes plus ciblées et plus cohérentes, sur quelques domaines sériés susceptibles d'obtenir des effets plus visibles et plus conséquents.
- Le troisième constitue une variante du précédent sous la forme d'un fonds mis au service d'un programme d'appui en présence et à distance aux jeunes créateurs francophone d'entreprises numériques.

II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

1. Objectifs de l'évaluation

Le Fonds francophone des inforoutes (FFI) est un des instruments d'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il s'inscrit avec d'autres actions et projets dans l'axe d'intervention A3 « Appropriation de la culture numérique » de la programmation de l'OIF et a pour objectif d'accompagner et valoriser l'expression des communautés francophones. Le FFI est mis en place en 1998, suite à la conférence de Montréal des ministres francophones chargés des inforoutes qui déclare l'urgente nécessité du développement des inforoutes dans un cadre d'actions cohérent et complémentaire. En 2012, l'OIF commande la deuxième évaluation du Fonds en 16 ans d'activités.

Pour cette deuxième évaluation, l'OIF s'interroge sur la nature, le fonctionnement, la stratégie et les objectifs du Fonds et est en quête d'éléments sur la pertinence, l'impact et la viabilité des projets¹. Les éléments issus de cette évaluation doivent nourrir la réflexion stratégique actuellement portée par l'OIF dans la perspective de sa future programmation et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique présentée et adoptée lors du quatorzième Sommet de la Francophonie réunit à Kinshasa les 13 et 14 octobre 2012.

L'OIF formule ses interrogations sous la forme de trois questions évaluatives :

1. Est-ce que les projets sélectionnés et financés ont été pertinents au regard des objectifs fixés ?
2. Est-ce que les projets financés ont atteint les objectifs fixés par le Fonds et quel a été leur viabilité et/ou leur impact sur le long terme ?
3. Est-ce que la nature et le fonctionnement du Fonds sont adaptés pour atteindre les objectifs fixés ?

L'évaluation externe porte sur une période d'activité de quatre ans allant de novembre 2007 à décembre 2011 qui concerne six appels à projets (14^{ème} au 19^{ème} appel).

2. Méthodologie

Le cadre méthodologique général est présenté dans la note de cadrage en Annexe B.

2.1 Pour la question évaluative 1 : la pertinence des projets sélectionnés et financés

Pour répondre à la question évaluative 1 portant sur la pertinence des projets sélectionnés et financés, la mission a identifié un échantillon de quarante projets (71 % des 56 projets compris dans le périmètre de l'évaluation) ; une grille a été élaborée comprenant dix critères correspondant aux objectifs fixés dans les lignes directrices des différents appels². Les documents de projets ont été relus et analysés au regard de ces critères-objectifs. Une note par projet et par critère-objectif a été attribuée et des moyennes ont été calculées. Le descriptif plus détaillé de la méthodologie est présenté en Annexe C.

2.2 Pour la question évaluative 2 : les résultats des projets sélectionnés et financés.

L'analyse de la question évaluative 2 portant sur les résultats des projets sélectionnés et financés a

¹ Cf. les termes de référence de la mission d'évaluation en Annexe A

² Il s'agit (i) des objectifs spécifiques du Fonds, (ii) de ses sujets d'intérêt, (iii) des domaines d'intervention prioritaires et (iv) des domaines d'intervention priorisés par les Sommets annuels.

distingué deux catégories de projets, ceux qui n'avaient pas abouti, bien qu'ayant dépassé leurs délais de mise en œuvre, et ceux arrivés à terme.

2.2.1 Les projets inaboutis

Les projets inaboutis sont d'une part des projets clôturés par l'OIF ou en passe de l'être et, d'autre part, des projets toujours en cours de réalisation dont l'instruction n'est pas close.

Les premiers sont des projets très anciens, sélectionnés avant 2007 et clôturés (ou dont la clôture a été décidée) durant la période couverte par l'évaluation. Il n'était pas possible d'enquêter sur ces projets. L'évaluation a utilisé les documents de suivi du Fonds pour recenser ces projets, mesurer leur poids parmi le total des projets sélectionnés lors des appels correspondants et calculer les montants des subventions ainsi engagées et non versées. Les seconds sont majoritairement des projets sélectionnés au cours des trois premiers appels couverts par l'évaluation, qui sont ou ont été très en retard en leur exécution. L'évaluation les a identifiés à partir de l'état des lieux des projets en cours dressé le 12 juin 2012.

Elle a ensuite interrogé l'attachée de programme en charge du Fonds pour recueillir son opinion d'abord sur les causes de ces retards, ensuite sur leurs conséquences probables sur la bonne fin des projets ainsi répertoriés.

2.2.2 Les projets arrivés à terme

Un échantillon de projets à terme a été composé à partir des documents de suivi sur *FileMaker* de l'attachée de programme en charge du FFI ; il s'agit des projets aux protocoles d'accord clos ou ayant soumis leurs rapports finaux à fin septembre 2012 et de 3 projets supplémentaires (dont l'état d'avancement correspond au versement de la deuxième tranche).

Tableau 1- Liste des projets arrivés à terme – Echantillon de la question évaluative 2

Code	Titre	Appel
10G042+	Conte-moi la Francophonie	15
13G013	PedagoTIC et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage en classe	14
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	14
14G003	Les explorateurs : portail de la culture scientifique du quotidien	14
14G023	Emulation : Environnement MULTimodal pour Activités Coopératives Transnationales de formatION	14
14G056	Jeunes-Journalistes	14
14G070	L'école francophone des candidates	14
15G001	BIBLIOMINES	15
15G006	E-Tic	15
15G013	Patrimoine en mouvement - PEM	15
15G021b	Alf@net	16
15G026	Balkanophonie, la radio francophone en ligne des Balkans	15
15G034	Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques du secondaire ITES-PC	15
16G006	Les insectes comestibles d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre sur Internet : Lincaocnet	16
16G025	Télévision numérique des savoirs africains - TNSA	16
17G027	Création de contenus pédagogiques numériques	17
17G053	Mondoblog, plateforme de blogs de qualité et formation de 100 jeunes africains	17
17G072	Volontariat et valorisation des compétences locales	17
18G023	Cultures en ligne	18

Une liste présentant des caractéristiques plus détaillées par projets est présentée en Annexe F. La représentativité de cet échantillon par rapport à l'échantillon total des 56 projets a été vérifiée et considérée comme satisfaisante (Cf. Annexe G).

Les travaux menés sur cet échantillon ont consisté à l'administration de questionnaires électroniques auprès des 19 porteurs et des 69 partenaires (avec un taux de réponse de respectivement 84% et 15%), et d'entretiens individuels auprès de ces interlocuteurs (16 entretiens avec les porteurs soit 84% des projets de l'échantillon, et 17 avec les partenaires, soit 8% de l'échantillon), menés par l'équipe de consultants à partir du Burkina Faso, du Sénégal et de la France. La couverture de ces travaux et de ces questionnaires est présentée en Annexe D, la liste des porteurs et partenaires interviewés est présentée en Annexe H.

Ces entretiens ont été complétés par la revue et l'observation des contenus numériques produits lorsque ceux-ci étaient accessibles.

■ **Limites des résultats observés sur les projets arrivés à terme**

Les évaluateurs ont été confrontés à des difficultés de différentes natures lors de l'examen des projets arrivés à terme, qui impliquent certaines limites quant aux analyses effectuées :

Des limites liées à la nature des projets eux-mêmes

Certains projets visent moins le développement d'un contenu spécifique que le déploiement d'un processus, d'un flux ou d'un service professionnel³. Observer la réalité des contenus prévus dans ces projets-là revient à observer la réalité de l'existence du processus/service, exercice plus délicat que l'appréciation de l'existence de contenu en propre.

Des limites liées aux dispositifs internes et externes des projets

Les dispositifs d'auto ou de suivi-évaluation propres aux projets sont quasi inexistant⁴. Certains projets n'ont pas fourni de rapports d'étape. Les rapports finaux sont d'inégale qualité. Les interlocuteurs ont changé en cours ou avant même le démarrage du projet⁵. Enfin, le FFI, bien que disposant de fonds affectés à l'évaluation des projets, n'a mené aucune activité d'évaluation ex-post (cf. section IV.3.4 L'efficacité du dispositif).

Des limites liées à la nature des produits numériques

Certains produits numériques (sites ou portails internet publics) sont par nature utilisés de manière anonyme. Cela rend difficile l'évaluation des effets des usages par cette population non cernée.

2.3 Pour la question évaluative 3 : L'analyse de la pertinence et de l'efficacité de l'outil

L'analyse de la pertinence de l'outil s'est essentiellement appuyée sur des entretiens conduits avec des personnes qui ont siégé au Comité Francophone des Inforoutes (8), des experts (9), et des cadres de l'OIF (11) (cf. Annexe H). L'examen de l'efficacité a été réalisé à partir des supports et des documents utilisés pour la mise en œuvre du Fonds et son suivi, et via des entretiens avec l'ancien et l'actuel attaché(e) de programme en charge du Fonds et avec l'assistante de gestion. Pour compléter ces travaux a aussi été menée une rapide analyse comparative d'autres dispositifs d'appui aux initiatives numériques dans les PED ; cette analyse a porté principalement sur les objectifs, les cibles et les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs.

³ L'un d'entre eux consiste en un dispositif de recherche-action sur l'appropriation des TIC à l'école : 13G013 PedagoTIC

⁴ Seul ITES-PC a mis en œuvre un suivi comparatif de notes obtenues par des élèves ciblés avant et pendant le projet

⁵ Mondoblog, Jeunes journalistes, Volontariat et valorisation des compétences locales

2.4 Comités de pilotage de l'évaluation

Un comité de pilotage a accompagné la mission d'évaluation tout au long de ses travaux. Piloté par la Direction de la Planification et de l'Evaluation (DPE) et composé de membres de l'OIF et d'experts en TIC pour le développement, le comité a pris connaissance de l'avancement de la mission et des résultats à chaque étape par la revue de documents d'étape livrés par la mission d'évaluation et réorienté les travaux le cas échéant. Le comité s'est réuni trois fois. Un atelier de co-construction des recommandations s'est tenu le 18 février (cf. Annexe I pour le calendrier de la mission et la composition des comités).

III. LE FONCTIONNEMENT DU FONDS

1. Bilans quantitatif et financier

1.1 Six appels à projets

En 3 ans et demi, le Fonds a lancé 6 appels à projets (du 30 juillet 2007 au 4 mars 2011), soit un appel tous les 7 mois environ. Près de 490 projets ont été soumis à ces 6 appels. Seuls 246 d'entre eux, soit 50%, ont été éligibles et soumis à l'avis des experts. Parmi eux, 59 projets sont jugés sélectionnables par les experts (niveau A), dont au moins 40 verront leur niveau (A, B ou C) changer par le Comité francophone des inforoutes (CFI). Finalement, le CFI a retenu 56 projets, représentant 23% des projets éligibles et 11% des projets déposés.

Sur ces 56 projets, le CFI a décidé d'engager 5 619 k€, dont 378 k€ destinés à l'évaluation, soit un montant affecté aux activités des projets (montant hors évaluation) de 5 241k€.

Suite à différentes révisions budgétaires des porteurs, le montant affecté aux opérations des 56 projets s'élève finalement à 5 204 k€, soit 93 k€ par projet. Le montant définitif affecté aux évaluations n'a pas été recalculé précisément par la mission d'évaluation ; il est estimé à 390 k€ environ au total soit 7 k€ par projet.

Tableau 2- Récapitulatif des appels

Appel	14	15	16	17	18	19	Total
Date de l'appel	30/07/2007	04/02/2008	22/09/2008	05/06/2009	07/05/2010	04/03/2011	
Nb de propositions reçues	99	57	75	87	101	69	488
Nb de propositions éligibles (>D)	44	28	46	40	50	38	246
% d'éligibilité	56%	51%	39%	54%	50%	45%	50%
Nb de projets classés A par les experts au CFI	11	9	9	7	15	8	59
Nb de projets sélectionnés par le CFI (=A)	8	9	10	10	13	6	56
% de projets sélectionnés/ propositions éligibles)	18%	32%	22%	25%	26%	16%	23%
Montants engagés par le CFI	811 797	719 874	1 051 639	1 063 170	1 415 259	557 565	5 619 304
Dont affectés à l'évaluation (10% des projets plafonné à 7600€)							378 219
Montants finalement destinés aux porteurs des projets							5 203 767
Montant moyen affecté par projet							92 924

⁽¹⁾ Les projets revus par le CFI et non retenus lors du 18^{ème} appel n'ont pas eu leur appréciation CFI finale saisie dans l'outil de suivi. Le CR du CFI de cet appel est aussi non disponible.

1.2 Cinquante-six projets financés

1.2.1 Porteurs et partenaires

80% des projets sont portés par des organisations non gouvernementales, associations (46%) ou par des universités, centre et instituts de recherche (34%). Près de la moitié des fonds engagés par le FFI financent le secteur associatif.

Tableau 3- Type de porteurs

Types du porteur	Nombre de projet	Budgets affectés en k€	Part des budgets
ONG/associations/société civile	26	2254	43%
Univ./labo et instituts de recherche	19	1917	37%
Org. publics/para	4	485	9%
Médias	3	278	5%
Fondations	3	191	4%
Conseils/entreprises TIC	1	80	2%
Total général	56	5204	100%

Tableau 4 - Nombre de partenaires

Nombre de Projets	Nbre de partenaires
16	3
17	4
11	5
6	6
2	7
1	8
1	9
2	10
56	258

Ces 56 projets sélectionnés ont impliqué 258 organismes partenaires différents. Plus de la moitié des projets ont entre 3 et 4 partenaires (59%) et plus d'un quart entre 5 et 6 (30%). On notera la présence de quelques projets ayant fait l'objet de montages partenariaux impressionnants (jusqu'à 10 partenaires).

Une quinzaine de pays hébergent les entités porteuses. Le pays porteur majoritaire reste la France avec plus de la moitié des projets. Les pays du Nord (France, Canada, Suisse et Belgique) portent à eux 4 près de 72% des projets.

Figure 2 - Pays cités au moins 2 fois en tant que partenaire

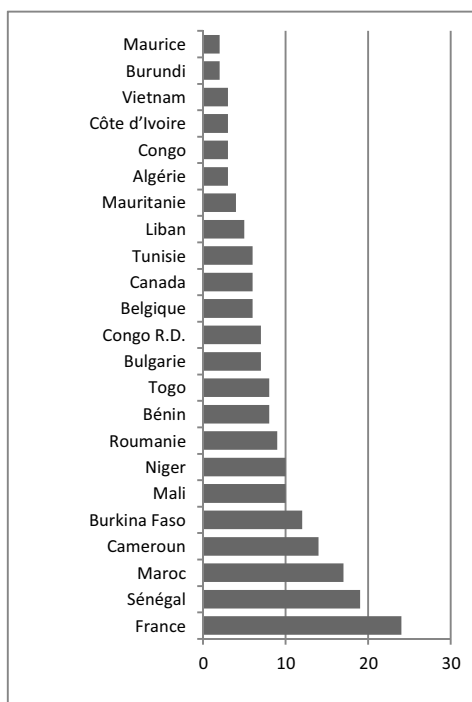
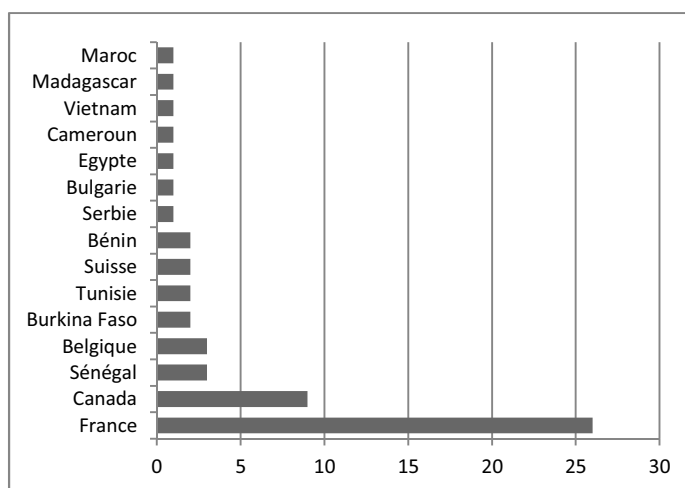


Figure 1 - Pays du porteur



Les 258 partenaires se répartissent dans 23 pays.

La répartition des pays des partenaires confirme la forte présence française, plus de 20 fois identifiée, comparée à la présence plus faible de la communauté française de Belgique et au Canada-Québec (une dizaine de fois en tout).

On note également une présence importante des pays d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger) et du Maghreb (Maroc et Tunisie).

Soulignons enfin que le Cameroun se positionne au 4^{ème} rang des pays dans lesquels se concentrent le plus de partenaires des projets sélectionnés par le FFI.

Tableau 5 - Budget par tranches

Budget affecté par tranche	Nombre de projets
...<50000€	5
50000€<...<75000€	19
75000€<...<100000€	14
100000€<...<125000€	6
125000€<...<150000€	6
150000€<...	6
Total	56

1.2.2 Montant des projets

La majorité des budgets projets se concentrent dans une

tranche de 50 à 100 000 euros, avec une répartition sur une échelle relativement étendue de 1 à 4.

Tableau 6- Montants dépensés au Nord et au Sud/Est⁶

Sur les 36 projets observés, les dépenses faites au Nord mobilisent un tiers du budget du projet environ et peut aller jusqu'à plus de la moitié dans quelques cas.

	Montants dépensés au Nord	Montants dépensés à l'Est/Sud
Part minimum	0	100%
Part maximum	61%	39%
Moyenne	29%	71%

1.2.3 Thèmes, objectifs des contenus et Cibles

Les projets touchent simultanément plusieurs domaines thématiques. On retiendra la forte présence du domaine de l'éducation et de la promotion du français, et la faiblesse de l'investissement des projets dans les domaines de l'environnement/énergie, l'économie et la mondialisation.

Tableau 7 - Domaines thématiques des projets

Domaines	Nombre de projets
Education, formation et enseignement	43
Français et div. culturelle	38
TIC	33
coopération au dev. durable	14
Paix, démocratie et droits de l'homme	13
Cinéma / medias	12
Art et culture	11
Autres domaines	8
Energie / environnement	5
Eco/mondialisation	2

Tableau 8 - Objectif principal des contenus des projets

Objectifs des contenus	Nombre de projets
Former/Certifier	12
Améliorer les capacités d'un secteur professionnel	10
Eduquer et favoriser l'apprentissage	7
Diffuser et/ou vulgariser de l'info scientifique et technique	6
Diffuser et promouvoir la culture	6
Informier et renseigner sur un secteur professionnel	5
Favoriser la collaboration et l'échange à distance	4
Informier et favoriser le dialogue au niveau citoyen	3
Sensibiliser / Plaidoyer	3
Total général	56

Les objectifs des contenus présentent aussi une forte variété. Ils vont de la mise à disposition simple d'information au dispositif de formation élaboré, en passant par la sensibilisation, la collaboration, etc. Ils sont liés fortement au secteur d'activité dans lequel ils s'exercent (culture, science...).

Tableau 9 - Cibles

indicateurs	Nombre de projets
Femmes	20
<i>Dont femmes uniquement</i>	4
Jeunes	37
<i>Dont jeunes uniquement</i>	21

⁶ Calcul sur 36 projets, 3 553 k€ de budget affecté aux projets

Les projets ciblant des femmes sont moins fréquents que ceux ciblant les jeunes. C'est un constat cohérent avec l'investissement important des projets dans le domaine de l'éducation.

Aucune des 2 populations	15
Les deux populations	16

1.2.4 Avancement des projets

29% des projets (16 sur 56), soient près d'un tiers, disposent à la date de l'évaluation d'un protocole d'accord périmé, et la moitié des projets des 14^{ème} et 15^{ème} appels sont encore en cours de réalisation.

Tableau 10 - Les 56 projets et leur niveau d'avancement au 23 juin 2012

Appels	14	15	16	17	18	19	Total
Ensemble des projets	8	9	10	10	13	6	56
Dont Protocole d'accord non signé	1						1
Dont projets en cours au 30/09/2012	4	5	9	8	13	6	45
Dont Projets clos	3	4	1	2 ⁽¹⁾			10
Projets en cours au 30/09/2012	4	5	9	8	13	6	45
Dont 1 ^{ère} tranche versée		3	2	2	11	6	24
Dont rapport d'étape effectué	1		2	2			5
Dont 2 ^{ème} tranche versée		1	3	4	2		10
Dont rapport finaux effectués	3	1	2				6
Projets protocoles d'accord périmés	4	5	6	1	0	0	16
Projets protocoles d'accord valides	0	0	3	7	13	6	29

(1) Deux projets clos entre juin et septembre 2012 : Mondoblog et Alf@net

Source : Document de suivi de projets en cours FFI - FFI_projets en cours_26062012.pdf Mis à jour à fin septembre 2012 pour les projets clos

1.3 Bilan financier

1.3.1 Etat des projets en cours (tous appels confondus) à mi-2012

A fin juin 2012, 18% des projets en cours ne concernent pas les appels 14 à 19. Ils représentent 12% des soldes à verser.

Sur les 5 204 k€ octroyés par le CFI au financement des projets pour les appels 14 à 19, 14% étaient clos (8 projets), 84% en cours avec un solde de 2 047 k€ restant à verser soit 40% du montant total octroyé, montrant un retard certain dans les versements.

Tableau 11 - Synthèse de l'état des projets en cours de réalisation à juin 2012 en k€

Etat du versement	Nb de projets	%	Crédits engagés (hors éval.)	%	Soldes à verser	%
Tous projets en cours au 26/06/2012 (tout appels)	57	100%	5 468	100%	2 327	100%
Dont projets aux protocoles d'accord périmés	26	46%	2298	42%	817	35%
<i>Dont projets à clore hors 14^{ème} au 19^{ème}</i>	7	12%	567	10%	181	8%
<i>Projets hors 14^{ème} au 19^{ème} appel</i>	3	5%	347	6%	99	4%
<i>Projets des 14^{ème} au 19^{ème} appel</i>	16	28%	1384	25%	537	23%
Dont projets aux protocoles d'accord valides	31	54%	3169	58%	1510	65%
Autre décomposition des projets en cours au 26/06/2012	57	100%	5 468	100%	2 327	100%
Projets hors 14 ^{ème} au 19 ^{ème} appel	10	18%	914	17%	280	12%
Projets des 14 ^{ème} au 19 ^{ème} appel	47	82%	4553	83%	2047	88%
Reconstitution du périmètre de l'étude du 14 au 19^{ème} appel	56	100%	5203	100%	2047	100%
Projets en cours au 26/06/2012 aux protocoles d'accord valides	31	55%	3169	61%	1510	74%
Projets en cours au 26/06/2012 aux protocoles d'accord périmés	16	29%	1384	27%	537	26%
Projets clos au 26/06/2012	8	14%	558	11%		
Projet au protocole d'accord non signé	1	2%	92	2%		

Source : Tableau FFI de l'état d'avancement des projets au 26 juin 2012 et calcul consultants et Document de suivi de projets en cours FFI - FFI_projets en cours_26062012.pdf

1.3.2 Contributions des bailleurs sur la période du 14^{ème} au 19^{ème} appel

Les bailleurs de 2007 à 2011 ont contribué au Fonds à hauteur de 3 984 k€, soit 3 785 k€ disponibles après retrait des frais de gestion. **Ces contributions ne couvrent que 72% des montants décidés par le CFI et affectés au projet (5 204 k€) sur la même période.**

On note la constance des donateurs canadiens et la faiblesse et l'irrégularité des dons belges et français.

Tableau 12 - Contributions annuelles des bailleurs au FFI

Date contributions	Canada	Canada Québec	CF Belgique	France	Gabon	Crédits	Frais de gestion	Net versés
2007	351	386	112			849	42	807
2008	340	374			76	790	40	751
2009	320	352	100			772	39	733
2010	358	250	16			624	31	593
2011	368	265	16	300		949	46	902
Total	1737	1627	244	300	76	3 984	198	3785
Part	44%	41%	6%	8%	2%	100%		

Source : Contributions des États et Gouvernements au Fonds francophone des Inforoutes et Contributions des États et Gouvernements au FFI 2007-2011_document DAF

1.3.3 Crédit disponible du FFI à la fin du 19^{ème} appel

La mission s'est intéressée au budget disponible à la fin du 19^{ème} appel. Le montant calculé par la mission, qui tient compte des montants à réordonner (projets en cours aux protocoles d'accord périmés), s'élève à 2,5 millions d'euros et présente un écart de plus de 1 million d'euros avec le montant calculé au 5 juillet 2012 dans le document « Contributions des états et gouvernements au Fonds francophone des inforoutes »⁷.

⁷ Les sources d'écarts n'ont pu être précisément identifiées mais certains éléments de réconciliation sont présentés dans le chapitre III.3.4 L'efficacité du dispositif.

Tableau 13- Calcul du crédit disponible en k€ à fin du 19^{ème} appel

Poste		Montant
Crédits au 14 janvier 2007 ⁽¹⁾		4 909
Contributions nettes versées par les bailleurs au titre de 2008 à 2012 ⁽²⁾		3 785
Montants ordonnancés réellement versés de 2008 à 2012 ⁽¹⁾		-4 047
Montants à réordonnancer (PA périmés sur projets toujours en cours) ⁽³⁾		
- projets appels 14-19 ^{ème}	-2 047	
- projets hors appels 14-19 ^{ème}	-99	-2 146
Crédits du FFI disponibles pour de nouveaux appels (à partir du 19^{ème}) ⁽⁴⁾		2 501

Source : Budget prévisionnel au 5/07/2012 – document FFI

Source : Tableau 12

Source : Tableau 11

Hors crédits affectés à des projets clôturés avant leur terme dont les subventions non utilisées resteront au Fonds

2. Description du fonctionnement

Le Fonds francophone des inforoutes fonctionne donc par appel à projets. Il est piloté par le CFI et mis en œuvre par l'OIF. Sa gestion est placée sous la responsabilité du directeur de la Francophonie numérique, gestionnaire du Fonds. Elle mobilise actuellement une attachée de programme épisodiquement secondée par une assistante de gestion. La sélection des propositions est l'étape clé dans le processus de mobilisation du Fonds. Elle se déroule en deux temps : Une présélection est réalisée par un comité d'experts. La décision finale d'attribution des subventions est prise par le CFI.

2.1 *Les instances, les acteurs*

2.1.1 Le CFI, Comité francophone des Inforoutes

■ Les attributions, la composition

Le CFI est défini comme « *Le comité de pilotage et l'instance de décision du Fonds francophone des inforoutes, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière d'attribution des subventions* »⁸. Ses membres sont les représentants des Etats et des gouvernements de l'OIF qui contribuent volontairement au Fonds. Sa présidence est confiée à l'Administrateur de l'OIF, son secrétariat assuré par le gestionnaire du Fonds. Des Etats et des gouvernements non contributeurs peuvent siéger au Comité en tant qu'observateur, de même que les représentants de la Francophonie institutionnelle, notamment les opérateurs (AIMF, AUF, TV5Monde, Université Senghor).

■ Le fonctionnement sur la période

Le comité s'est réuni huit fois sur la période couverte par l'évaluation⁹. Selon les comptes-rendus¹⁰, quatre Etats et gouvernements contributeurs ont régulièrement siégé à ses réunions : le Canada, le Canada-Québec, la Communauté française de Belgique et la France. Quatre Etats africains y ont participé plus épisodiquement : le Gabon en novembre 2007 et mars 2009, le Sénégal en janvier 2009, le Cameroun en novembre 2009. Les opérateurs de la Francophonie y sont inégalement présents : l'AIMF une fois (sur sept), TV5Monde deux fois, l'AUF trois fois.

⁸ Cf. « Le Guide du proposant », du FFI page 4.

⁹ En novembre 2007 (14^{ème} appel), avril 2008 (15^{ème}), janvier (16^{ème}) mars et novembre 2009 (17^{ème}), avril et septembre 2010 (18^{ème}), juillet 2011 (19^{ème})

¹⁰ Les comptes rendus de ces huit réunions ont été transmis à la mission à l'exception de celle de septembre 2010.

Chaque réunion ordinaire du CFI examine la situation financière du Fonds et les perspectives de contribution de ses membres. Elle sélectionne les projets proposés lors de l'appel en cours et fixe le calendrier de l'appel suivant.

Au-delà de cette fonction de comité d'attribution, le rôle du CFI en tant que comité de pilotage du Fonds apparaît plus ténu sur la période considérée. Il évoque de nombreux sujets sans que cela ne se traduise concrètement (la tenue d'un atelier sous régional d'aide à la rédaction de projet, la nécessité de donner une plus grande visibilité au Fonds, le besoin de renforcer les ressources humaines dédiées à la gestion du Fonds...). Face à la décroissance des contributions, il s'interroge, dès 2009, sur les conditions de la pérennisation du Fonds et débat sans les adopter de propositions d'appels thématiques proposés par le gestionnaire du Fonds. Pour répondre à ses interrogations sur l'avenir du Fonds, il adopte dès avril 2010 le principe d'une évaluation. Elle ne sera lancée que deux plus tard en raison d'interruptions dans l'occupation du poste.

2.1.2 La gestion et le secrétariat du Fonds

■ Des changements de personnes

La période 2007 à 2011 est marquée par des changements de personnel. Le gestionnaire du Fonds depuis sa création, Monsieur Pietro Sicuro, quitte ses fonctions fin 2010, son intérim est assuré par Monsieur Christian Ambaud jusqu'en 2011 avant la prise de fonction de Monsieur Pierre Ouédraogo.

Le poste d'attaché de programme est occupé de façon interrompue d'octobre 2009 à mars 2012.

Tableau 14- Occupation du poste d'attaché de programme 2006-2012

Ressources humaines	Période de l'évaluation : novembre 2007-décembre 2011		Statut du poste
	Nom	Début prise de fonction	
Christian Ambaud	Janvier 2006	14 octobre 2009	Titulaire
Gwilerm Juste	Février 2010	Février 2011	Vacataire
Arame Diaw	Février 2011	Septembre 2011 Congés de maternité : octobre 2011 à mi-mars 2012	Titulaire
Arame Diaw	Reprise mi-mars 2012	A ce jour	Titulaire
Maïmouna NDIAYE	Janvier 2012	Mai 2012	Assistante de gestion Vacataire
Maïmouna NDIAYE	1 ^{er} juin 2012	31 décembre 2012	Assistante de gestion Vacataire

■ Un passif antérieur à la période

En 2005, le personnel chargé de la gestion du FFI était rattaché à l'INTIF. Il n'a pas souhaité suivre le déménagement de l'institut à Bordeaux intervenu cette année-là. Il n'a pas été remplacé avant l'arrivée de Monsieur Ambaud en janvier 2006. L'instruction des dossiers des projets en cours a été interrompue pendant plusieurs mois et aucun appel n'a été lancé en 2006.

Malgré la réforme des modalités et des outils de gestion du Fonds intervenu en 2007, ce « stock » de dossiers en retard sera difficilement résorbé, et constituera un handicap certain pour la gestion du FFI dans les années qui suivent.

2.2 Les modalités de mise en œuvre

Le « cycle » d'un appel à projets du FFI se déroule classiquement en deux grandes étapes. La première intervient du lancement de l'appel à la sélection des projets par le CFI, la seconde correspond à la mise en œuvre des projets sélectionnés, de la préparation à la clôture des protocoles d'accord signés entre les porteurs de projets sélectionnés et l'OIF. Les procédures et les outils utilisés pour la mise en œuvre du Fonds, profondément rénovés en début de période couverte par l'évaluation n'ont pas évolué depuis.

2.2.1 Du lancement de l'appel à projet à la sélection

■ La publication de l'appel, l'examen de l'éligibilité

Les appels à projets sont annoncés sur le site internet du Fonds et via une liste de diffusion et des communiqués de presse. Il aboutit à un nombre de propositions conséquent au regard des moyens financiers et de gestion du Fonds¹¹. L'examen de l'éligibilité des demandes est effectuée par l'attachée de programme au regard de critères très factuels (objet du projet, nombre et localisation des partenaires, durée du projet, niveau de la demande financière, éligibilité des dépenses). Les dossiers des porteurs éligibles sont saisis par l'attachée de programme dans une application développée à partir du logiciel *FileMaker*. Cette tâche est particulièrement chronophage¹².

■ L'évaluation par les experts

Les projets éligibles sont soumis à un groupe d'experts qui, à partir d'une grille de critères validée par le CFI, formule un avis sur la qualité des projets qui lui sont soumis. Le processus est globalement bien rôdé.

Les experts, au nombre de 4 à 6 par appel, sont sélectionnés par le Gestionnaire et sont renouvelés à chaque appel. Ils disposent de compétences en TIC4D et peuvent présenter des compétences spécifiques aux domaines d'intervention de l'OIF. Les experts sont rémunérés à partir des fonds du FFI.

Le processus de sélection se déroule lors d'une réunion de deux à trois jours durant laquelle les experts prennent connaissance pour la première fois des propositions de projets. Les experts se séparent en deux groupes et passent en revue la moitié des projets chacun, suivant la grille de critères adoptée par le CFI, et une note par critère est attribuée. Ces critères, au nombre de 26, appartiennent à différents domaines d'intérêt¹³. Les résultats de la revue sont documentés sur fiche d'évaluation individuelle.

Ensemble, les experts passent en revue à nouveau l'ensemble des projets pour s'assurer de l'homogénéité des notations et séparent les projets en 3 catégories :

- A : Les experts estiment que ces projets répondent aux critères de sélection ;
- B : Les experts estiment que ces projets méritent l'attention du CFI tout en émettant un certain nombre de réserves ;
- C : Les experts estiment que ces projets ne rencontrent pas globalement les critères de sélection.

La catégorie D est réservée aux projets considérés inéligibles.

Un document composé de l'ensemble des fiche d'évaluation et de tableaux résumés par catégorie est élaboré et signé par les experts puis soumis au CFI. La base *FileMaker* est mise à jour des avis des experts par l'attachée de programme du FFI.

■ La réunion du CFI

Dans un délai d'un à deux mois après la sélection par les experts, une réunion du CFI est programmée pour organiser la sélection finale. Les dossiers des projets et l'avis des experts sont fournis au préalable aux membres du CFI. Ceux-ci instruisent les dossiers en s'appuyant sur leur propre expertise ou celles de consultants qu'ils sollicitent spécifiquement à cette occasion. Lors de la réunion, l'avis des membres est

¹¹ Cf. données ci-dessus.

¹² Sur les appels concernés par l'évaluation, 488 projets ont été déposés et 50% (242) ont été considérés comme inéligibles

¹³ Pertinence et utilité du projet notamment en fonction des priorités stratégiques de la Francophonie (15 points) ; Conception et planification du projet (15 points) ; Aspects financiers (10 points) ; Stratégie technologique et contenus (10 points) ; Equilibre et compétences du partenariat (15 points) ; Stratégie de pérennisation des acquis du projet (15 points) ; Participation effective et retombés en faveur des Pays du Sud et de l'Est (12 points) ; Contribution de femmes/jeunes (4 points) ; Respect de la priorité de l'appel à projets (liée au Sommet en cours) (4 points)

recueilli sur les projets de catégorie A et B et, le cas échéant, sur certains de catégorie C qui ont suscité l'intérêt des membres.

A l'avis technique se rajoutent des points de vue spécifiques des bailleurs liés à leurs politiques d'intervention (thèmes, cibles, pays) qui amènent à faire varier de catégorie les classements soumis par les experts¹⁴.

Les décisions du CFI concernant les projets retenus (Catégorie A) et montants attribués sont ensuite formalisées avec, le cas échéant, les réserves ou demandes de renseignements complémentaires. Pour chaque projet retenu, 10% de la subvention accordée, à concurrence de 7 600 €, sont conservés par le Fonds à des fins de suivi et évaluation mais, sur la période concernée par l'évaluation, ces montants n'ont pas été utilisés.

Pour les projets de catégorie B et C, une lettre reprenant l'ensemble des avis des experts et du CFI est adressée aux porteurs. Les porteurs de projet de catégorie B se voient proposer de redéposer lors des appels suivants.

La base *FileMaker* des projets déposés est mise à jour des dernières informations par projet. Les projets finalement sélectionnés par le CFI sont ressaisis dans un nouvel applicatif *FileMaker* qui va permettre de documenter leur suivi tout au long de leur mise en œuvre et éditer des tableaux de bord consolidés des projets en cours.

2.2.2 De la contractualisation à la clôture

■ Levée des réserves et contractualisation

Les porteurs de Catégorie A reçoivent rapidement après la décision du CFI une lettre indiquant la sélection de leur projet, les commentaires et réserves, et une demande d'accord à signer. Une fois la demande d'accord signée et retournée, ainsi que le document de projet et le budget amendés si nécessaire et validés par le Gestionnaire du Fonds, un protocole d'accord est rédigé. La présence de cofinancements garantis est nécessaire pour engager la contractualisation ; celle-ci a lieu en général dans les deux mois qui suivent l'information au porteur. La contractualisation déclenche le versement de la première tranche du budget du projet, soit 50%.

■ Traitement des demandes d'avances et de soldes

Le suivi opérationnel des projets est pratiquement inexistant jusqu'au rapport d'étape du projet. Lorsque l'avancement des dépenses du projet atteint 80 % de la première tranche de la subvention, le porteur du projet peut réaliser un rapport d'étape accompagné des pièces justificatives de la consommation du budget pour justifier le versement de la seconde tranche de la subvention (30%). La dernière tranche de la subvention (20%) est versée à réception et approbation par le Gestionnaire d'un rapport final d'exécution du projet et la remise des pièces justificatives des 60% de la subvention restant à justifier.

Les changements de partenaires, l'allongement de la durée de la mise en œuvre ou toute autre modification d'importance de la mise en œuvre doivent être notifiés et justifiés au FFI par les porteurs et faire l'objet d'avenant(s) au protocole d'accord. De nombreux projets se sont cependant déroulés et se déroulent encore hors protocole d'accord, du fait de l'absence de suivi durant une période et d'un retard accumulé dans le traitement administratif des dossiers.

¹⁴ Sur les 6 appels observés dans l'évaluation au moins 40 changements de catégorie ont été faits par le CFI sur les 246 projets éligibles qui leur ont été soumis (16%).

Le FFI laisse une certaine liberté aux porteurs de projets et n'impose pas des règles aussi strictes que celle de l'Union européenne. Certains projets n'effectuent pas de rapports d'étape mais uniquement un rapport final ; d'autres débordent largement de la durée initiale envisagée.

Les rapports financiers et narratifs ne suivent pas, bien souvent, les modèles soumis et demandés par le FFI et, malgré cela, ne sont pas ou peu renvoyés aux porteurs. L'attachée de programme et l'assistante de gestion assument en grande partie la réconciliation des contenus fournis avec les règles du FFI ; cette souplesse précieuse pour les porteurs, parfois peu habitués aux règles de bailleurs de fonds, est cependant un investissement lourd pour les moyens humains réduits du FFI.

IV. LES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

1. La pertinence des projets sélectionnés et financés

Les projets sélectionnés répondent-ils aux objectifs fixés par le Fonds ? Pour répondre à cette question, la mission d'évaluation s'est intéressée à un échantillon de 40 projets sur les 56 concernés (soit 71% des projets) et les a analysés au regard de 10 critères de pertinence. Ces critères reprennent les objectifs mentionnés dans les lignes directrices des différents appels.

Pour chaque projet analysé, une note entre 0 et 2 a été attribuée au critère-objectif (0=critère non respecté, 1=critère partiellement respecté, 2=critère respecté). Ces notations ont permis de calculer une note sur 20 par projet (en additionnant chaque note attribuée par critère) et une moyenne sur 2 par critère (en faisant la moyenne des notes par critère sur les 40 projets).

Cette partie présente les résultats et l'analyse de cet exercice.

1.1 Résultats des notations

Le résultat des notations sur les 40 projets et les 10 critères retenus est présenté ci-après :

Tableau 15- Pertinence moyenne et par critères

Objectifs du FFI et de l'OIF	Numéro de critère	Critères retenus	Note moyenne par critère sur 2	Pertinence moyenne de l'ensemble des projets
Objectifs spécifiques du Fonds	C1	Réponse aux besoins collectifs	1,4	1,4
	C2	Diversité culturelle des parties prenantes	1,3	1,3
	C3	Renforcement des compétences TIC	1,9	1,9
	C4	Valorisation des compétences technologiques du Sud	1,2	1,2
	C5	Partenariat durable	1,5	1,5
	C6	Echanges partenariaux équilibrés	1,3	1,3
Sujets d'intérêt du Fonds	C7	Promotion des logiciels libres et des normes ouvertes	1,7	1,7
Sujets d'intérêt du Fonds	C8 = cibles	Appropriation des TIC par les femmes	0,6	Notation spécifique ^a = 1,6
		Appropriation des TIC par les jeunes	1,4	
Domaines d'interventions prioritaires de l'OIF	C9 = domaines	Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique	1,4	Notation spécifique ^a = 2
		Promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme	0,4	
		Education, formation, enseignement supérieur et recherche	0,8	
		Développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité	0,8	
Domaines priorités par les Sommets annuels	C10 = priorité des Sommets	Introduction des TIC dans l'Éducation (du 14ème au 16ème appel)	1,1	Moyenne = 1,2
		Valorisation de la langue française (du 17ème au 19ème appel)	1,3	
Note moyenne pertinence projet (sur 20)				15,1

(a) Notation spécifique : sur les cibles comme sur les domaines, la notation moyenne a consisté non pas à calculer la moyenne des critères concernés mais en l'affectation de 0 lorsque le projet ne privilégie aucune des deux cibles –femmes ou jeunes- et 2 lorsqu'il en vise au moins une. De même sur les domaines prioritaires (0 si le projet ne s'inscrit dans aucun domaine, 2 s'il s'inscrit dans au moins un).

1.2 Analyse des résultats

Un bon niveau de pertinence en moyenne mais des résultats individuels, par critère et par projet, plus hétérogènes

Les moyennes des notations par critère aboutissent, une fois additionnées, à une note moyenne de pertinence d'environ 15,3 sur 20, traduisant un niveau de pertinence en moyenne bon pour les 40 projets

sélectionnés, comme l'indique l'étendue du radar bleu dans la figure 3. Ce niveau correct de pertinence masque cependant des disparités entre critères et entre projets.

1.2.1 Disparités entre critères

Les objectifs spécifiques du Fonds sont globalement respectés par les projets (une note moyenne par critère allant de 1,2 à 1,9 sur 2). Certains objectifs comme « le renforcement des compétences TIC », « la promotion des logiciels libres et des normes ouvertes » ont été bien intégrés et argumentés dans les documents de projets soumis (respectivement 1,9 et 1,7 sur 2). D'autres critères-

objectifs semblent plus difficiles à saisir : parmi eux, la diversité culturelle des parties prenantes et l'équilibre des échanges partenariaux qui n'obtiennent qu'une moyenne de 1,3 sur 2 chacun.

Les critères liés aux cibles jeunes et/ou femmes montrent une nette préférence des projets pour l'appropriation des TIC par les jeunes, avec une note moyenne de 1,4 contre 0,6 pour les projets ciblés vers les femmes¹⁵.

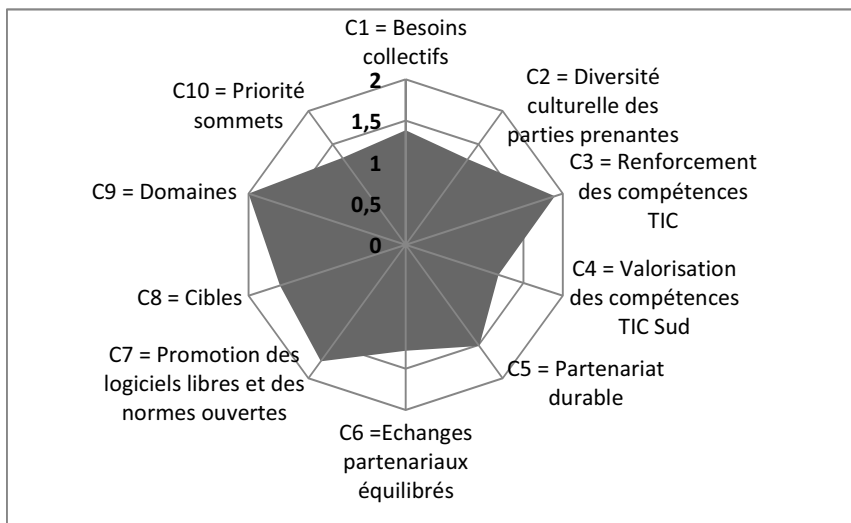
Les domaines d'intervention prioritaires sont aussi inégalement investis par les projets. Le domaine de « la Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique » est celui remportant la plus forte adhésion des projets (moyenne de 1,4), le domaine de « la Promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme » étant le parent pauvre (moyenne de 0,4). L'ensemble des projets s'inscrivent dans au moins un thème, et presque la moitié s'inscrit dans au moins deux des thèmes.

Enfin, la revue de l'adéquation des projets aux domaines priorisés par les Sommets de la Francophonie montre que plus de la moitié des projets sélectionnés répondent au domaine priorisé par le Sommet en cours lors de l'appel.

1.2.2 Disparités entre projets

L'analyse de la pertinence par projet fait apparaître des résultats allant du simple au double (8 à 20 - cf. le graphique de classement des projets revus par les évaluateurs en Annexe J), les projets s'échelonnant le long des notes intermédiaires, selon une logique de 3 groupes :

Figure 3- Notes moyennes par critères : En tout, les projets obtiennent une note de 15 sur 20



¹⁵ 8 projets ne ciblent aucune de ces deux populations (20% des projets) et 10 parviennent à cibler les deux (25% des projets).

1. Un groupe à forte pertinence : 13 projets (1/3 de notre échantillon) montrent une forte pertinence et respectent plus de $\frac{3}{4}$ des critères (note supérieure à 15 sur 20).
2. Un groupe intermédiaire : une vingtaine de projets (la moitié de l'échantillon) affichent un profil de pertinence bien moins affirmé (note comprise entre 10 et 15). Ce groupe est constitué de projets très disparates où les critères majoritairement investis n'apparaissent pas clairement.
3. Des projets identifiés comme peu pertinents : enfin, ce travail révèle pour certains projets une faible réponse aux critères de pertinence¹⁶.

1.2.3 Eléments d'explication de la disparité de la pertinence entre projets et entre critères

Le nombre et la nature des critères et les modalités de sélection des projets peuvent expliquer en partie la disparité des résultats.

■ Les critères de pertinence sont nombreux

La mission d'évaluation a identifié et observé 10 critères de pertinence, aussi intégrés dans la grille d'évaluation des experts. Ce nombre important de critères a deux implications :

1. Cumulé au caractère non éliminatoire, il favorise la qualification de projets aux profils de pertinence moyens, c'est-à-dire répondant moyennement à l'ensemble des critères.
2. Cumulé à la quasi absence de pondération des critères (chacun étant évalué entre 3 et 5 dans la grille d'évaluation des experts), il favorise une sélection de projets aux profils de pertinence peu homogènes laissant présager des résultats, effets, et impacts aussi hétérogènes.

■ Certains critères sont difficiles à évaluer

Certains critères sont facilement évaluables : les populations ciblées, le ou les domaines d'intervention, etc... D'autres sont plus problématiques : la durabilité du partenariat, l'équilibre des échanges. Ceux-ci sont en effet évalués plus sur la base déclarative des porteurs de projets que sur des faits avérés ou programmatiques.

■ La sélection des projets se base sur d'autres critères que la pertinence

Le périmètre de la grille d'évaluation des experts est plus large

Notre exercice, mené sur 40 projets, ne porte que sur 10 critères. L'exercice d'analyse et la sélection des projets par les experts se basent sur un ensemble de critères plus large. L'évaluation de la pertinence¹⁷ dans la revue des projets par les experts n'occupe que 43% de la note finale. Les autres critères portent sur l'évaluation de la cohérence interne et externe du projet et sur des caractéristiques d'innovation, de durabilité.

Cette note composite permet au dispositif de présélectionner ainsi des projets à la pertinence moyenne mais à la cohérence interne forte, expliquant en partie pourquoi certains projets considérés comme peu pertinents dans notre revue ont été cependant sélectionnés :

¹⁶ Ces projets sont : 17G072 - Volontariat et valorisation des compétences locales ; 14G070 - L'école francophone des candidates ; 16G006 - Lincaocnet)

¹⁷ La pertinence est ici entendue comme l'adéquation des projets aux objectifs et enjeux fixés par la Francophonie et le FFI. La cohérence externe est, elle, ici comprise comme l'adéquation des projets à leur contexte d'intervention et à la situation des TIC dans ces contextes.

Tableau 16 - Part de la pertinence dans la note finale des experts des projets identifiés comme non pertinents par les évaluateurs

Numéro de projet	Titre	Note globale des experts	Part de la pertinence dans la note des experts
16G060	Lincaocnet	73.5	33%
17G072	Volontariat et valorisation des compétences locales	83	37%
Comparaison aux deux premiers projets jugés pertinents par les évaluateurs			
18G088	Pangaya	94	43%
18G017	Portail Web pour les entrepreneurs cherchant à développer une activité économique en Afrique	85	41%

Le CFI fait sa sélection finale en s'appuyant sur des critères supplémentaires

La sélection de projets considérés comme peu pertinents par les évaluateurs s'explique aussi par les modalités de sélection finale au sein du CFI. Lors de la revue des projets présélectionnés par les experts, les membres du CFI peuvent potentiellement modifier le niveau de classement des projets en révisant l'avis sur certains critères ou en appliquant une série de critères nouveaux¹⁸, notamment liés à la cohérence des sujets traités par les projets avec les politiques des bailleurs du FFI. Certains projets disposant d'une pertinence plus faible que d'autres vis-à-vis des critères du FFI peuvent ainsi être sélectionnés¹⁹.

2. Les « résultats » des projets sélectionnés, financés et arrivés à terme

Les projets financés ont-ils atteint les objectifs fixés par le Fonds ? Pour répondre à cette question la mission s'est intéressée à deux catégories de projets : ceux qui ont dépassé leur délai d'exécution avant d'être clôturés (projets inaboutis) et ceux qui sont arrivés à leur terme. Elle s'est interrogée sur les causes et les conséquences des retards des premiers et a tenté d'analyser les résultats et les effets des seconds.

2.1 Les projets inaboutis

Les projets considérés comme inaboutis durant la période couverte par l'évaluation sont, d'une part, ceux qui ont été sélectionnés avant le 14^{ème} appel et qui ont été contractuellement clos depuis avant terminaison (opérationnelle) et, d'autre part, ceux qui sont toujours en cours bien que leur protocole d'accord soit forclos.

2.1.1 Les projets engagés avant le 14^{ème} appel : un taux d'interruption important

Le tableau ci-dessous résume les données disponibles sur les projets inaboutis engagés avant le 14^{ème} appel.

D'une part, seize projets ont été clôturés au 30/06/2011 avant d'être terminés. La totalité de la subvention qui leur avait été attribuée n'a pu leur être versée. Ils n'ont reçu que la première ou les deux premières avances prévues. Le solde des sommes non versées s'élève aux environs de 327 k€, 35% des engagements correspondants.

D'autre part, six autres projets très anciens, dont l'OIF n'a aucune nouvelle, vont être clôturés dans les semaines à venir dans les mêmes conditions.

¹⁸ cf. chapitre II.2.3

¹⁹ Parmi eux, la mission d'évaluation a repéré le projet 14G070, jugé peu pertinent selon les critères retenus par les évaluateurs (10 sur 20) et ayant reçu une note d'expertise moyenne de 63 sur 100, le classant dans les catégories B. Ce projet a pourtant été retenu et sélectionné par le CFI.

Tableau 17 - Projets inaboutis sélectionnés avant 2006

appel à projet			Projets clos au 30/06/11			Projets à clore			Total	
année	appel	(a) projets sélectionnés	(b) Nb proj.	engagement	solde	(c) Nb proj.	engagement	solde	Nb projet	% (b)+(c)/a
2002	8	8	4	190 677	19 068	1	101 178	10 117	5	63%
2003	9	9	1	36 000	14 400				1	11%
2003	10	11	5	317 682	145 567	2	109 998	27 444	7	64%
2004	11	8	5	335 756	142 173	1	80 371	40 185	6	75%
2004	12	7	1	27 441	5 488	1	152 378	76 189	2	29%
2005	13	5				1	27 000	13 500	1	20%
		48	16	907 556	326 696	6	470 925	167 437	22	46%

Ainsi, au moins 22 des 48 projets sélectionnés de 2002 à 2005 sont inaboutis, soit un taux de 46%²⁰. Ce pourcentage, qui apparaît anormalement élevé, varie fortement d'un appel à l'autre. Il concerne des projets très anciens sur lesquels il serait difficile d'obtenir des informations. Ils ont été sélectionnés en dehors de la période couverte par l'évaluation, selon des procédures antérieures à la réforme des outils du Fonds, intervenue à partir de 2007. Ce taux d'échec apparent n'est donc pas à attribuer à la gestion actuelle du Fonds. L'instruction des paiements des deuxièmes avances et des soldes des projets engagés entre 2003 et 2005 et leurs éventuelles relances sont intervenues ou auraient dû intervenir pendant la période de vacance de l'équipe chargée de la gestion du Fonds. Ces difficultés administratives sont probablement en grande partie responsables de ces résultats décevants.

2.1.2 Les projets en retards : des retards fréquents et conséquents

Un tableau préparé pour la dernière réunion du CFI dresse la liste des 57 projets sélectionnés toujours en cours d'exécution à la date du 26 juin 2012. Les protocoles d'accord des 19 projets sélectionnés lors des 18 et 19^{ème} appels et ceux de 9 des 10 projets du 17^{ème} étaient toujours en cours à cette date²¹. Les 28 autres projets étaient régis par contrats (protocoles ou avenants à ces protocoles) qui auraient dû se conclure depuis plus de trois mois. Leur situation est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau 18- Projets en retard au 26/06/12

Sur les 57 projets en cours au 26 juin 2012	Nb projet	Avenant	Situation au 26 juin 12				
			retard moyen	retard cat. 4	retard cat.3	retard cat.2	retard cat.1
Protocoles ou avenants forclos depuis + de 3 mois	28			8	7	7	6
Dont engagé avant 2007	10	7	38 mois	1	3	3	3
Dont engagé après 2007	18			7	4	4	3
dont 14ème appel (8 projets sélectionnés)	4	1	26 mois		2		2
dont 15ème appel (9 projets sélectionnés)	5		19 mois	3	1	1	
dont 16ème appel (10 projets sélectionnés)	9		10 mois	4	1	3	

Dans cette liste de 28 projets, 10 ont été sélectionnés avant 2007. Leurs protocoles d'accord (ou les avenants à ces protocoles) auraient dû être soldés depuis plus de trois ans.

Les 18 autres, qui rentrent dans le champ de cette évaluation, représentent les deux tiers des 27 projets sélectionnés au cours des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} appels.

Ces 28 projets peuvent être classés en 4 catégories selon leur degré d'avancement et de traitement :

²⁰ Il n'est pas impossible que d'autres projets engagés sur cette période aient été clôturés avant terme avant 2007.

²¹ Ou, pour les derniers, n'étaient forclos que depuis quelques semaines

- Catégorie 4 : leurs porteurs n'ont pas encore transmis à l'OIF leur premier rapport narratif et financier, nécessaire au versement de leur deuxième avance.
- Catégorie 3 : ils ont transmis ce rapport d'étape mais leur deuxième avance ne leur a pas encore été versée.
- Catégorie 2 : ils ont reçu cette deuxième avance mais n'ont pas encore fait parvenir à l'OIF leur rapport final.
- Catégorie 1 : l'OIF a reçu leur rapport final mais n'a pas encore procédé au paiement du solde de la subvention prévue.

2.1.3 Les causes des retards : les difficultés de gestion administrative des porteurs et la sous administration du Fonds lui-même

Les causes de ces retards les plus récents (18 cas) ont été analysés avec l'attachée de programme. Ils peuvent avoir quatre origines différentes²²:

- les porteurs de projets ne se manifestent plus auprès de l'OIF depuis longtemps (3 cas) ;
- ils éprouvent des difficultés à produire des rapports financiers satisfaisants (10 cas) ;
- ils n'ont pas mis en œuvre leur projet comme ils avaient prévu de le faire (4 cas) ;
- les retards sont dus à l'OIF et à des délais de réponse et de traitement des dossiers particulièrement longs à certaines périodes (6 cas)²³.

Les retards dans l'exécution des protocoles s'expliquent essentiellement, d'une part, par des difficultés de restitution financière des porteurs et, d'autre part, par la sous-administration du programme qui ne permet pas de relancer les projets qui ne se manifestent plus.

Les porteurs qui peinent à produire les rapports financiers exigés peuvent être aussi bien des ONG aux capacités de gestion limitées que des grandes institutions publiques aux procédures peu compatibles avec les règles et les exigences du Fonds. Leurs difficultés sont dues, dans 4 cas sur 10, à l'instabilité de leurs chargés de projet. Dans 3 autres cas, les porteurs évoquent les problèmes qu'ils rencontrent pour obtenir les justificatifs nécessaires auprès de leurs partenaires.

Les difficultés liées au partenariat sont également avancées par les porteurs (assez peu nombreux) qui n'exécutent pas leur projet comme ils s'étaient engagés à le faire. Ces difficultés de mise en œuvre sont également dues aux crises politiques que traversent certains pays (Liban, Nord Mali).

2.1.4 Les conséquences de ces retards : un pronostic réservé sur 1/3 des projets en cours

Ces retards importants ne sont pas forcément synonymes d'inaboutissement des projets.

Depuis fin juin 2012, sur les 18 projets en retard des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} appels, l'instruction de 4 d'entre eux a été menée à bien et ils sont considérés aujourd'hui comme terminés. Selon l'attachée de programme, 8 autres devraient aboutir. 5 autres seront certainement clôturés avant terme, en n'ayant reçu que leur première ou deuxième avance. Il est enfin encore difficile de se prononcer sur le 18^{ème} projet.

Sur cet échantillon, le taux de projets inaboutis se situerait donc autour de 20%.

²² Un même retard peut avoir plusieurs origines.

²³ Ces retards sont notamment liés aux périodes durant lesquelles le poste d'attaché de programme n'a pas été pourvu (4 mois d'octobre 2009 à février 2010) ou durant lesquelles sa titulaire n'a pas été remplacée (5 mois d'octobre à avril 2012). Ces retards complexifient la gestion des dossiers concernés et deviennent vite cumulatifs.

2.2 Les résultats des projets arrivés à terme

La mission d'évaluation s'est intéressée à différents types de résultats des projets :

- la réalisation effective des contenus (produits et services) numériques prévus par les projets (extrants) et leur accessibilité ;
- la génération d'effets de ces extrants ou de leur processus d'élaboration, en matière de renforcement des compétences TIC des porteurs, partenaires, et plus largement des usagers des produits et services numériques, une fois ceux-ci déployés ;
- et enfin, la qualité des partenariats générés par les projets.

2.2.1 Des produits et services numériques réalisés mais pas tous comme prévus

La synthèse de l'observation de la réalisation des produits et services numériques montre un paysage mitigé : moins de la moitié des projets sont parvenus à réaliser les contenus et services initialement prévus, soient 8 sur 18²⁴. Les autres projets (10 sur 18, soient 55% de l'échantillon) montrent différents profils de réalisation que nous restituons ici organisés par type d'écarts par rapport aux prévisions :

- des modifications des contenus initialement prévus pouvant potentiellement changer les effets attendus du projet ;
- des contenus partiellement réalisés qui réduisent le volume d'information disponible et affaiblissent les effets possibles ;
- des services partiellement réalisés - dispositifs, services ou contenants numériques non créés- en capacité de modifier potentiellement les effets du projet voire la nature même du projet.

Tableau 19- Niveau de réalisation des projets arrivés à terme

Etat des contenus		Nb de projets	%	Numéro des projets
Produits/services globalement réalisés		8	45%	13G037 NTIC Yaoundé -14G070 L'école francophone des candidates - 15G001 Bibliomines - 15G021b Alf@net - 15G026 Balkanophonie - 15G034 ITES-PC - 16G006 Lincaocnet - 17G053 Mondoblog -
Ecart sur réalisation	Contenus modifiés	1	5%	10G042+ Conte moi la Francophonie
	Contenus partiels	7	39%	15G013 PEM - 14G023 émulation - 14G056 Jeunes Journalistes - 13G013 PédagoTIC - 18G023 Cultures en ligne - 16G025 TNSA - 14G003 Les explorateurs
	Services partiels	2	11%	17G072 Volontariat OSI - 15G006 ETIC
Total		18	100%	

On constate donc des écarts de réalisation parmi 10 projets sur 18. Ces derniers ont cependant montré, pour la plupart, une volonté d'adaptation aux obstacles rencontrés, en se concentrant sur les activités les plus opérationnelles ou en les réadaptant :

- 7 projets ont partiellement réalisé leur contenu du fait d'une mauvaise estimation des moyens lors de la conception et/ou de problèmes rencontrés dans la mise en œuvre. Si les objectifs ne sont pas entièrement atteints, ils n'ont cependant pas été détournés ;
- un projet s'est détourné de ses objectifs initiaux en termes de géographie d'intervention en changeant de partenaires en cours de projet. Ces changements n'ont pas impacté la philosophie initiale du projet et le nombre de contenus prévus a bien été réalisé ;

²⁴ Enfin, il s'est avéré au fil des travaux d'évaluation que le projet 17G027 - Création de contenus pédagogiques numériques de l'institut de recherche Burkinabè 2IE était toujours en cours, ses contenus encore non accessibles et ne pouvait être considéré comme un projet arrivé à terme selon son porteur. Il est donc extrait des résultats présentés ici.

- deux projets ont partiellement réalisé les services numériques envisagés, au risque, cependant, pour ces deux projets, de se détourner plus ou moins de leurs objectifs initiaux²⁵.

Les écarts de réalisation constatés sur ces 10 projets sont déterminés par quatre types de facteurs :

- des problèmes de cohérence externe liés à des manques d'analyse du contexte et des besoins des populations ciblées ;
- des problèmes de cohérence interne : inadéquation des moyens prévus ;
- des problèmes de mise en œuvre, dus à l'absence de mise en œuvre des moyens prévus ou des problèmes partenariaux.

Le tableau ci-après présente les 10 projets sujets à écart de réalisation, classés selon leurs déterminants principaux.

Tableau 20 - Les déterminants des écarts de réalisation des produits et services

Déterminants principaux	Contenus modifiés	Contenus partiels	Services partiels	Total
Problème de cohérence externe Manque d'analyse du contexte/besoins des populations		18G023 Cultures en ligne : Les objectifs d'alimentation des BDD Acteurs culturels ont été révisés à la baisse. Manque d'anticipation des conséquences de la désorganisation du secteur et de l'absence structures culturelles professionnelles.	15G006 ETIC : projet ambitieux dont certains services n'ont pu être déployés (absence des services de tel mobile) et qui a vu aussi son objectif légèrement détourné d'un appui opérationnel vers un enjeu de sensibilisation et de plaidoyer	2
Problème de cohérence interne : Insuffisance ou inadéquation des moyens prévus (financier, RH, technologique...).		14G056 Jeunes Journalistes : Accompagnement des apprenants et moyens techniques mis en œuvre insuffisants pour inciter la création du nb d'articles suffisants en provenance des collégiens Sud 13G013 PédagoTIC : Manque d'appropriation par les utilisateurs et d'animation par les accompagnants 16G025 TV Savoirs : blocage technologique au tournage de colloque/formation limitant les contenus de la TV des savoirs		3
Problème de mise en œuvre Moyens prévus non mis en œuvre			17G072 Volontariat OSI : Projet dont l'enjeu est moins l'appropriation des TIC que l'appui à la petite enfance. Le service ludopédagogique n'a pas été investi faute d'un volontaire adéquat ; La dimension TIC du projet pratiquement abandonnée et aucun contenu TIC déployé utile au Sud (Blog des volontaire suisses).	1
Problème de mise en œuvre Problèmes partenariaux	10G042+ Conte moi : abandon de deux partenaires Liban/Sénégal pour un nouveau partenaire Maroc.	15G013 PEM : partenaires nombreux et peu impliqués dans la production des contenus ethnodoc 14G023 émulation : une maîtrise du français difficile par certains partenaires, une baisse de la motivation des partenaires du fait de retard de paiement un trop grand nombre de partenaires (pbm politique et gestion partenariale difficulté) 14G003 Les explorateurs : une faiblesse des contenus s en provenance du partenaire marocains (maîtrise du		4

²⁵ Ils se sont concentrés sur des activités effectivement opérationnelles : la diffusion du Guide et des Vidéos pour E-TIC et l'animation d'un Blog des volontaires suisses pour Valorisation des compétences.

Déterminants principaux	Contenus modifiés	Contenus partiels	Services partiels	Total
		français)		
total	1	7	2	10

Autres facteurs invoqués comme déterminants dans la réalisation partielle des projets : des retards de versement du FFI

Les retards de versements des tranches par le FFI sont évoqués fréquemment par les porteurs de projets comme difficultés supplémentaires de la mise en œuvre des projets, pouvant provoquer (i) des interruptions et discontinuité dans la mise en œuvre, (ii) le découragement et la démotivation des porteurs et partenaires et (iii) des tensions financières. Ces difficultés sont évoquées par sept projets arrivés à leur terme :

Tableau 21 – Retards de paiement évoqués par les porteurs

Projets	Retards évoqués
13G013 - PédagoTIC	1ère et 2ème tranche
15G021b – Alf@net	8 mois 2ème tranche
15G026 – TIC dans les sciences physiques	Retard de paiement
15G034 – Lincaocnet	1ère tranche 5 mois
14G023 - Emulation	2ème tranche
13G037 - NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	2ème tranche
14G056 - Jeunes journalistes	6 mois sur la 2ème tranche et au moins 1 an sur la 3ème tranche

2.2.2 Une accessibilité correcte des produits et services réalisés par les projets

Globalement, la plupart des produits et services réalisés sont accessibles au moment de l'évaluation, à deux projets²⁶ près, dont tout ou partie des contenus sont inaccessibles pour des raisons de maintenance et d'hébergement liées à des problèmes techniques (upgrade des solutions non effectuées face aux mises à jour des environnements d'exploitation serveurs) et financiers (coût de l'hébergement).

Cependant, certaines pratiques de diffusion ont un effet limitatif sur l'accessibilité, lié à :

- la nature du support : certains projets ont produit des CD/DVD²⁷. Une fois le budget du projet épuisé, les réimpressions sont difficiles²⁸;
- la nature du dispositif : les contenus à accès restreint (plateforme de formation, de collaboration à distance...) sont, par définition, limités à un nombre fini d'utilisateurs, dont l'importance dépend de la stratégie et de l'ampleur des moyens disponibles ;
- les choix techniques : les problèmes de compression, la faible capacité de bande passante, et les ruptures de connexion Internet dans les pays du Sud handicapent l'accès aux contenus et services, et limitent la progression du projet et l'usage des produits²⁹.

²⁶ 13G013 PedagoTIC et 14G023 Emulation

²⁷ NTIC pour l'emploi des jeunes, ITES-PC

²⁸ Maison d'éducation Mariama Ba de Gorée, partenaire d'ITES-PC

²⁹ Université Louis Pasteur de Strasbourg, partenaire d'ITES PC

2.3 Les effets des projets sur les compétences numériques

2.3.1 Le renforcement des compétences numériques des partenaires et porteurs

■ Une faible valorisation des compétences Sud

Généralement, lors du processus de production d'outils et de contenus, les compétences TIC (conception, méthodologie, réalisation, maintenance et hébergement) sont apportées par les partenaires Nord, même lorsque les porteurs sont au Sud³⁰.

L'appel à des compétences TIC uniquement au Sud (via des prestataires) est rare, sauf dans le cas de partenariats Sud-Sud³¹.

■ Un transfert de compétences principalement d'usage

La plupart des projets organisent des transferts formels de compétences (principalement Nord/Sud) à travers des séminaires, ateliers et accompagnements réguliers. Ces transferts portent principalement sur l'acquisition de compétences d'usages d'outils, de plateformes et de dispositifs, plutôt que sur leur conception, leur réalisation ou leur maintenance.

Certains partenaires reconnaissent avoir acquis de nouvelles connaissances sur différents sujets : les logiciels libres³², les logiciels documentaires³³, la conception de support numérique³⁴.

■ Des compétences renforcées qui génèrent des effets indirects

L'acquisition ou le renforcement de compétences a permis à un nombre important de porteurs et partenaires d'être sollicités par des tiers pour la mise en œuvre de nouveaux projets/activités intégrant l'utilisation des TIC. Parmi ces expériences³⁵, les plus marquantes sont celles de :

- RFI (Mondoblog), qui a été sollicité par l'Union européenne afin de développer le même dispositif en Lybie³⁶.
- Deci-Dela (Conte-moi la Francophonie), qui a été sollicité par le ministère français de l'Education pour adapter le contenu du site afin qu'il soit utilisé par les enseignants français pour favoriser la lecture.

Certains projets se sont aussi vus décernés des prix ou des titres de reconnaissance³⁷.

Enfin, certains acteurs mentionnent aussi une intégration plus systématique des TIC dans les activités internes de leur organisation³⁸.

³⁰ Lincaoc.net, Création de contenus pédagogiques numériques, ou encore NTIC pour l'emploi des jeunes

³¹ Cultures en ligne

³² ENSK de Pedagogic

³³ CPADD partenaire de Bibliomines

³⁴ Ecole Mariama Ba de Gorée partenaire de ITES-PC

³⁵ RFI, porteur de mondoblog, Deci-Dela porteur de Conte moi la Francophonie, CESTI partenaire de TNSA et de Mondoblog, la DEANF partenaire d'Alf@net, ENDA partenaire de Jeunes journalistes, la Fondation Paul Guérin Lajoie porteur de Peda-goTIC

³⁶ Lybiablog (<http://libyablog.org/> en arabe) est ainsi en cours de développement

³⁷ Ainsi E-Tic a été référencé comme *success story* lors du SMSI 2011.

³⁸ Ainsi pour les petits débrouillards Bretagne, le projet Les explorateurs a été le déclencheur du développement de leur politique et stratégie numérique interne. Le CPADD partenaire béninois de Bibliomines constate aussi une intégration plus forte des TIC dans la gestion de son organisation. Le CESTI, partenaire sénégalais de Mondoblog, a créé à la suite de sa participation une nouvelle plateforme d'information plus visible à l'international. Anafa porteur d'Alf@net a aussi mentionné un usage plus intense des TIC dans les projets qu'il mène

2.3.2 Le renforcement des compétences et l'appropriation des TIC par les usagers

A travers l'élaboration d'une typologie des 18 projets arrivés à terme, nous avons distingué les facteurs favorables à la génération d'effets, et notamment au renforcement des compétences et à l'appropriation des TIC par les usagers. Dans notre échantillon, on distingue trois natures de contenus/services agissant différemment sur le renforcement de compétences :

1. sites à usage principal de consultation (et téléchargement) et à usagers passifs ;
2. sites publics à usagers participatifs ;
3. services à accès restreints pour usagers participatifs.

Le tableau ci-après présente les 18 projets arrivés à termes classés suivant ces trois natures de services et détaille pour chacun les facteurs favorables à la génération d'effets.

Tableau 22 - Typologies des projets arrivés à terme et facteurs de génération d'effets sur les compétences TIC des usagers

Types de projet	Caractéristiques	Projets concernés	Facteurs favorables à la génération d'effets
1 – Sites consultatifs publics : à usage principal de consultation (et téléchargement) et à usagers passifs	De nombreux visiteurs usagers. Durée limitée de la visite Tâches peu complexes → Faible renforcement et appropriation TIC par individu	Bibliomines E-TIC L'école francophone des candidates TNSA Balkanophonie Conte-moi la Francophonie Lincaoc.net Cultures en ligne NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé Alf@net	<u>Problématique : Attirer et fidéliser un nb important de visiteurs :</u> Répondre à un sujet d'intérêt sérieux professionnellement (Bibliomines, lincaoc.net, Ntic pour emploi des jeunes) Développer la convivialité et la navigabilité : retrouver rapidement l'info Augmenter le volume d'information disponible : mise à jour, actualisation (Bibliomines, Balkanophonie, Conte moi, les explorateurs) Renforcer la communication, promouvoir les services/contenus développés et sa notoriété sur le Web (Cf. analyse du PageRank des sites)
2 – Sites publics participatifs à usagers créatifs/productifs	Des usagers moins nombreux Durée de visite plus importante Travaux numériques en ligne → Fort renforcement et appropriation TIC par individu	Les explorateurs Patrimoine en mouvement - PEM Mondoblog Volontariat et valorisation des compétences locales Jeunes-Journalistes	<u>Problématique : inciter la participation des producteurs de contenus et des usagers</u> Cibler un public jeune et répondre à leurs problématiques (social (mondoblog), culture/ludique (PEM)) Accompagner les usagers dans l'appropriation : présence permanente d'un <i>community manager ou animateur</i> S'appuyer sur des solutions technologiques existantes Disposer d'un pas de temps long ou d'un financement supplémentaire pour passer de la phase pilote expérimentale au déploiement (Mondoblog)
3- Sites à accès restreints pour usagers actifs		PedagoTIC Emulation ITES-PC Création de contenus <i>pédagogiques (en cours)</i>	Idem 2 Accompagner les changements de méthodes de travail : sensibilisation, formation, ... des jeunes apprenants mais surtout des adultes enseignants S'inscrire dans une politique/stratégie globale d'insertion des TIC au niveau de la structure (ici dans l'université) Programmer la création de contenus.

■ La génération d'effets pour les sites consultatifs publics

Pour cette catégorie de sites, le renforcement des compétences TIC des usagers est faible car l'usage des services se limite à la navigation, la consultation, le téléchargement et, possiblement, à quelques travaux de recherche. Pour générer un impact fort, il est nécessaire que ces sites drainent un volume très important d'internautes. Qu'en est-il pour notre échantillon de projets arrivés à terme ?

Des points forts

Tous répondent à des sujets d'intérêt bien sérieux et s'inscrivent dans un secteur où l'information et les services numériques manquent³⁹.

Ils ont développé des sites globalement conviviaux et à la navigation fonctionnelle, permettant à l'internaute de retrouver assez facilement son information.

Des points plus faibles pour certains projets

La mise à jour est variable suivant les services :

- certains sites ont développé une activité assez importante de mise à jour, renouvellent leurs contenus et actualisent leurs rubriques régulièrement⁴⁰ ;
- le contenu des services proposés par d'autres sites⁴¹ sont plus statiques et peuvent handicaper l'attractivité.

Enfin, travailler sa notoriété est indispensable pour attirer des visiteurs. Or, celle-ci est variable suivant les sites. Pour illustrer la capacité des services à générer du trafic grâce à sa notoriété, l'identification des *PageRanks*⁴² de chaque page d'accueil des sites et services à accès publics a été menée (cf. Annexe K pour consulter le *PageRank* des sites consultatifs publics). Seuls quatre projets atteignent le niveau 5⁴³ : trois projets à envergure régionale⁴⁴ qui ont une politique active de mise à jour, et le projet E-Tic, dont le bon *PageRank* est à mettre en relation avec la notoriété qu'il s'est construite en étant nommé comme *success story* du SMSI 2011.

Les projets d'envergure nationale⁴⁵ ont des *PageRanks* de niveau correct qui se traduisent aussi dans leurs statistiques de visite⁴⁶. Les autres⁴⁷ ont un niveau plutôt faible qu'il faudrait améliorer pour être en capacité de générer du trafic d'internautes via les moteurs de recherche, et notamment ceux à vocation régionale. Deux succès parmi les sites consultatifs sont détaillés en Annexe L.

■ **La génération d'effets pour les sites participatifs à accès public ou restreint**

Dans ces deux catégories de sites, le renforcement des compétences TIC des usagers devrait être fort car il suppose un usage assez intense des services : production et publication de contenus en ligne, ou manipulation à des fins de création de contenus numériques nouveaux⁴⁸. Pour générer un impact fort au niveau du renforcement des usagers, il est donc nécessaire que ces sites puissent inciter et favoriser la participation des internautes utilisateurs. Qu'en est-il pour notre échantillon de projets arrivés à terme ?

Des points forts

³⁹ Bibliomines, Lincaoc.net, Ntic pour emploi des jeunes

⁴⁰ Conte-moi la Francophonie, les 3 sites de Cultures en ligne, Balkanophonie, Bibliomines et NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II (cf. Annexe L pour de plus amples informations sur ces deux derniers sites)

⁴¹ E-TIC, de l'école francophone des candidates, TNSA

⁴² Le *PageRank* est une valeur associée à chaque page de chacun des sites web présents sur internet. Cette valeur permet de comparer l'importance des pages entre elles. Le *PageRank* d'une page est calculé à partir de nombreux facteurs dont le nombre, la pertinence et l'influence des pages qui redirigent vers la page dont on veut calculer le *PageRank*. La valeur d'un *PageRank* va de 0 à 10, mais chaque palier de l'échelle est séparé de l'autre par un facteur 10 (le rang 2 est 10 fois meilleur que le rang 1, et donc le rang 3 est 10 fois meilleur que le 2 et ainsi de suite). Les « meilleurs *PageRanks* » sont compris entre 7 et 10. Les services web qui ont une couverture locale / régionale devraient se situer entre 5 et 6.

⁴³ Pour information, le *PageRank* du FFI, du Gret et de Médiaterre est à 6, celui de l'AFD à 7 et celui de l'OIF à 8.

⁴⁴ Bibliomines, Balkanophonie, Conte-moi la Francophonie

⁴⁵ Comme les sites de Culture en ligne (Fofomag, Bénincultures) et d'Alf@net

⁴⁶ Fofomag a vu ses visites décoller de 3000 à 5000 par mois grâce au projet

⁴⁷ TNSA, l'école francophone des candidates

⁴⁸ Musée virtuel de PEM, ou salle de classe virtuel pour Emulaction

L'ensemble de ces sites s'adressent, entre autres, à un public jeune, en capacité de s'approprier facilement ce type de service participatif.

Des points faibles d'importance

Certains services s'adressent aussi à un public adulte, parfois plus réfractaire à l'appropriation : les sites de catégories 3, plateformes d'apprentissage, qui demandent aussi la participation des enseignants ; et PEM, qui sollicite les musées du Sud pour alimenter son contenu.

Faire participer des internautes (jeunes ou moins jeunes) demande de l'encadrement, de la formation et de l'animation, ce que les structures porteuses de petite taille ont du mal à tenir sur la durée :

- Parmi les sites à accès public, PEM, qui a un double objectif de production de contenus et d'usage de ces contenus par des utilisateurs Sud, parvient à maintenir la participation des musées du Sud dans la production des contenus. Par contre, dans sa dimension de production et d'usage par les jeunes internautes Sud, PEM ainsi que les projets Jeunes Journalistes, Les explorateurs et Valorisation des compétences sont faiblement parvenus à maintenir une utilisation par les jeunes au Sud en dehors du dispositif projet. C'est donc principalement un public Nord qui produit et/ou profite des contenus⁴⁹. Seul Mondoblog, porté par RFI, est parvenu à maintenir la production au Sud⁵⁰.
- Parmi les sites à accès restreints, l'absence d'animateurs permanents peut aussi freiner la participation et l'appropriation des services par les usagers finaux. Emulaction reconnaît qu'un animateur encadrant les activités des élèves aurait été nécessaire afin d'améliorer leur appropriation. Par contre, les partenaires Mariama Ba d'ITES PC constatent une bonne appropriation des contenus par les jeunes.

Par ailleurs, pour les sites participatifs dans leur ensemble, la durée de projet est insuffisante pour une bonne appropriation par les usagers, jeunes ou non : l'appropriation des fonctionnalités de participation, la compréhension des processus, et l'intégration de ces applications/services nouveaux dans les méthodes de travail demandent du temps. Or, les durées des projets du FFI dépassent rarement 24 mois, et le temps de confrontation des usagers aux services est souvent inférieur du fait des phases préalables de conception et développement. Les quelques mois restants sont insuffisants pour que ces pilotes puissent être appropriés par les acteurs ciblés et potentiellement réutilisés par la suite de manière spontanée. Une durée plus longue de projet est nécessaire pour passer de la phase pilote expérimentale au déploiement, ce que seul Mondoblog a réussi à faire en finançant une deuxième compétition de blogueurs africains hors projet FFI⁵¹.

Enfin, temps et accompagnement (information-sensibilisation-formation) sont aussi nécessaires pour une appropriation réussie par les enseignants des services numériques participatifs développés à leur usage⁵² (services de catégorie 3, plateformes d'apprentissage à distance de niveau secondaire ou universitaire).

⁴⁹ Sur les 30000 visiteurs mensuels du site Les explorateurs (ce site fête par ailleurs sa dix millionième page vue), seuls 1500 viennent de pays du Sud.

⁵⁰ Mondoblog a aussi permis à certains des blogueurs africains encadrés par le projet d'être gratifiés pour leur travail numérique soit par des prix (prix du meilleur blog francophone) soit par l'obtention d'emploi en tant que *community manager* ou d'autres formations hors projet.

⁵¹ Cette deuxième compétition a attiré 750 candidats contre 200 lors de la première phase (financé par le FFI).

⁵² Les porteurs d'Emulaction, Pedagogic et ITES-PC (et le partenaire Mariama Ba de Gorée de ce dernier) ont ainsi pu constater une attitude globalement réfractaire des enseignants à adopter des solutions numériques d'enseignement.

Or, ces facteurs ont parfois pu être sous-estimés à la conception du projet, limitant l'appropriation par les enseignants et les effets du projet (Emulation et PedagoTIC⁵³).

■ Des effets positifs inattendus

De manière plus spécifique, on note chez certains projets l'apparition de résultats positifs et non attendus :

- des regroupements d'utilisateurs en communauté menant des activités en lien avec les contenus⁵⁴ ;
- une appropriation des contenus par les utilisateurs pour d'autres objectifs d'apprentissage⁵⁵ ;
- une reprise des contenus par les utilisateurs pour développer d'autres produits⁵⁶.

2.4 Les partenariats

Un des objectifs spécifiques du Fonds est d'« encourager la création de partenariats et/ou de réseaux multilatéraux pérennes, expression d'une véritable dynamique d'échange, de partage, et de mutualisation des compétences et des savoir-faire »⁵⁷. Les travaux menés auprès des porteurs et partenaires des projets arrivés à terme montrent des résultats finalement assez éloignés de cet objectif initial et qui trouvent en partie leurs sources dans les déterminants initiaux des montages partenariaux opérés par les porteurs.

2.4.1 Les partenariats sont motivés par des déterminants variés

■ L'augmentation ou l'obtention de moyens pour la réussite du projet

- Gagner de la crédibilité et des moyens financiers : les partenaires sont identifiés en fonction de leurs moyens financiers ou de leur périmètre d'influence (exemple de l'AUF, assez présente dans les montages partenariaux des projets FFI) ou encore de leur expérience de réponse à un appel à projets du FFI.
- Identifier des prestataires : dans de nombreux projets, les partenaires sont identifiés et sollicités comme des sous-traitants, à qui des tâches et activités vont être déléguées. Ils sont sélectionnés pour leurs compétences, leur expertise : animateurs, formateurs, opérateurs de projets...

■ La proximité géographique et/ou de métiers :

Certains projets visent la publication de contenus répondant à des problématiques culturelles, sociales et linguistiques proches. Ces projets incitent la construction de partenariats d'acteurs proches géographiquement⁵⁸. D'autres partenariats s'enclenchent par le besoin de répartir la charge du service sur plusieurs (lorsque celui-ci se doit d'être régulier : sites d'information, de formation). Les rapprochements sont, dans ces cas, alors plus liés à la proximité des métiers⁵⁹. La recherche de partenaires en capacité d'offrir un volume conséquent de contenus de manière régulière est notamment essentielle pour les sites d'informations consultatifs.

⁵³ Pedagogic, qui s'intéressait aussi à l'usage de l'informatique au sein de la gestion des écoles, a cependant pu constater l'utilisation plus fréquente de l'outil informatique dans les institutions d'enseignement ayant reçu leur formation.

⁵⁴ Ntic pour emploi des jeunes

⁵⁵ PEM a vu son contenu, initialement dédié à l'éducation culturelle, être utilisé pour l'apprentissage du Français.

⁵⁶ Des étudiants de Master en informatique (Université d'Abomey-Calavi, Bénin) ont modifié le code source de l'application bibliothèque numérique de Pedagogic pour améliorer l'interface d'administration des applications-serveurs où sont stockés en ligne des cours de leur programme universitaire.

⁵⁷ Source : Guide du proposant

⁵⁸ Balkanophonie, Culture en ligne, Alf@net,

⁵⁹ Plateformes d'apprentissage en ligne mise en œuvre par les universités, PEM, Les explorateurs, Bibliomines

Ces différents déterminants contribuent à la formation de partenariats de natures diverses, dont les objectifs d'équilibre et de durabilité annoncés par les porteurs lors de la conception des projets qu'ils soumettent (en conformité aux objectifs spécifiques que le Fonds souhaite voir poursuivis) apparaissent rarement atteints.

2.4.2 Les partenariats sont majoritairement déséquilibrés et difficiles à gérer

On recense trois types de partenariats dans notre échantillon :

■ Partenariat au porteur dominant :

La conception et la mise en œuvre du projet sont très centralisées. Les relations entre porteurs et partenaires est principalement bilatérale, sans relations inter partenaires ; c'est une logique *top-down*, les solutions technologiques sont calquées sur des modèles conçus par le porteur qui ne sollicite pas forcément l'avis des partenaires⁶⁰.

Le comité de pilotage, quand il existe, est rarement conjoint ou ouvert aux partenaires.

Ces partenariats sont déséquilibrés du point de vue de la répartition des responsabilités dans la mise en œuvre du projet et ils débouchent rarement sur un maintien durable des relations porteurs-partenaires⁶¹.

■ Partenariat au porteur accompagnateur ou en assistance

Les porteurs pilotent l'ensemble du projet mais délèguent la maîtrise d'œuvre des activités pour chaque pays, tout en accompagnant techniquement et institutionnellement les partenaires. Ainsi, les implications des partenaires sont-elles limitées à des volets d'activités dont ils ont néanmoins la charge complète dans leur pays.

Un comité de pilotage est parfois (mais pas obligatoirement) mis en place auquel participe chaque partenaire⁶².

■ Partenariat concerté

La conception du projet d'une part, du partenariat d'autre part se font de manière concertée dans un souci d'équilibre des responsabilités entre partenaires et de valorisation des compétences locales : l'accent est mis sur la complémentarité des compétences et leur transfert pour enrichir la conception, la mise en œuvre, et augmenter l'appropriation. Aussi, ce type de partenariat peut-il mener au transfert de la responsabilité du projet d'un porteur vers un partenaire⁶³.

Il existe un comité de pilotage conjoint et parfois des rencontres en présence⁶⁴.

Dans ce type de partenariats, plus rares, et souvent liés à une proximité métier (par exemple les universités), il est à noter que les acteurs entretiennent parfois des relations préalables au projet.

⁶⁰ Jeunes journalistes, Mondoblog Cultures en ligne

⁶¹ Jeunes journalistes, Mondoblog, ITES-PC, TNSA, L'école francophone des candidates

⁶² PedagoTIC, Alph@net, E-TIC

⁶³ C'est l'expérience vécue par Bibliomines, projet dans lequel le partenaire béninois CAPDD de Bibliomines (Porteur CIDHG) a été formé et s'est vu transféré les responsabilités de gestion et de coordination de Bibliomines à la fin du projet.

⁶⁴ PEM, Emulation

■ Une gestion multipartenaire difficile

Certains projets⁶⁵ ont fait les frais d'un nombre trop important de partenaires et reconnaissent a posteriori qu'un nombre inférieur aurait été préférable. Se juxtaposent des difficultés de travail collaboratif à distance du fait d'outils et solutions techniques peu adaptés et mal utilisés par les interlocuteurs.

L'examen des « projets en retards » a par ailleurs montré qu'une partie de leurs problèmes de mise en œuvre provenait de la faiblesse des partenariats et mis en évidence les difficultés rencontrées par les porteurs pour obtenir les justificatifs comptables de leurs partenaires.

3. La pertinence et l'efficacité de l'outil FFI

3.1 La pertinence de l'outil et de ses principaux paramètres

3.1.1 Une pertinence au regard des enjeux numériques diversement appréciée par nos interlocuteurs

L'analyse de la pertinence des projets financés confirme que ces derniers concrétisent effectivement la mission donnée au Fonds et s'inscrivent globalement dans les objectifs qui lui ont été assignés. Personne ne conteste ni l'actualité de cette mission « *promouvoir l'accroissement de l'usage et de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et ou d'Europe centrale et orientale [...] dans le respect des priorités déterminées par les instances de la Francophonie.* » Le bienfondé de ces objectifs n'est pas contesté : « *Contribuer à la production de contenus et d'applications numériques francophones répondant à des besoins collectifs [...]* » ; « *Accroître les compétences humaines [...] et valoriser les compétences [...] existantes dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale [...]* » ; « *Encourager la création de partenariat et/ou de réseaux multilatéraux pérennes [...]* ».

Mais les personnes interrogées par la mission (participants au CFI, experts, personnels de l'OIF) expriment des opinions contrastées sur la pertinence du FFI au regard des enjeux actuels du développement du numérique.

Une forte minorité continue de l'apprécier positivement. Elle attribue au Fonds deux objectifs majeurs, la lutte contre la fracture numérique et la présence de la langue française sur Internet, qui constituent toujours pour elles deux enjeux prioritaires pour la Francophonie. Elles font remarquer qu'aucun autre outil financier accessible aux acteurs de la société civile des pays de la Francophonie ne les prend en compte (comme le confirme la revue des dispositifs d'appui au TIC pour le développement section III.4.1). Elle constate que les appels du Fonds suscitent toujours une forte demande.

Ces interlocuteurs défendent le concept d'un outil financier qui fonctionne par appels à projets assez peu ciblés, ouverts à une large diversité de porteurs, de thématiques et de propositions. Selon eux, ce type d'outil garantit une démarche « *bottom up* » et favorise des initiatives qui répondent effectivement aux besoins des populations. Ils se méfient des approches trop cadrées et « *technocratiques* » qui, selon eux, seraient inévitablement « *top down* ».

A l'inverse, plus de la moitié⁶⁶ d'entre eux jugent l'outil obsolète, avec sans doute des nuances entre partisans d'un Fonds plus ciblé et ceux, minoritaires, qui prônent un abandon de ce type d'outil. Tous s'accordent pour dire que les enjeux du numérique d'aujourd'hui ne sont plus ceux de la fin des années 90.

⁶⁵ PEM, Emulation

⁶⁶ Ici, sur neuf entretiens non directifs. N.B. : les pourcentages d'opinions n'ont pas valeurs statistiques

Les uns accordent leurs priorités aux politiques publiques et aux régulations internationales. D'autres continuent de d'accorder leur priorité aux formes de soutien aux producteurs de contenus et de dispositifs numériques francophones. Les critiques de ces derniers portent moins sur la pertinence d'un Fonds dédié à ce soutien que sur les paramètres actuels du FFI, en termes de ciblage et objectifs. Celui-ci devrait, selon eux, être orienté en fonction de cibles plus précises, ou d'objectifs spécifiques plus sérieux.

Mais tous ces partisans d'un Fonds moins « dispersé » ne s'accordent pas sur les priorités qu'il conviendrait de lui assigner.

A noter : Le nombre d'experts interrogés par la mission est trop restreint pour que la synthèse de leurs opinions suffise à faire le tour de cette question. Elle peut cependant contribuer à amorcer les débats sur l'avenir du Fonds.

■ Des applications plus que des contenus numérisés

Pour beaucoup, l'évolution d'Internet implique de donner désormais la priorité à la production d'applications et au développement de dispositifs (en particulier aux applications de téléphonie mobile), plutôt qu'à la production de simples contenus numérisés.

■ La dimension économique

La priorité donnée aux applications et dispositifs les conduit à être particulièrement attentifs aux capacités des porteurs de projets à assurer la pérennité et l'évolution de leurs produits. Les partisans de cette option privilégient donc la dimension économique des projets et leur aptitude à générer les ressources nécessaires à leur pérennisation.

■ Objectif jeune

Une proportion significative des personnes interrogées plaide pour un Fonds plus significativement ciblé sur les jeunes, « usagers créatifs » ou producteurs de contenus numériques. Cette orientation amène certaines d'entre elles à privilégier le domaine de l'éducation. D'autres, s'inscrivant dans un des champs d'intervention de la nouvelle stratégie numérique de la Francophonie⁶⁷ proposent d'utiliser le Fonds pour soutenir les jeunes créateurs francophones d'entreprises numériques dans les pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale.

■ Le multilinguisme en débat

La place de la langue française sur Internet reste la préoccupation commune de l'ensemble des personnes interrogées par la mission. Mais certaines prônent une stratégie plus globale de défense de la diversité linguistique et proposent d'accorder une place particulière aux projets multilingues intégrant la prise en compte des langues nationales. D'autres restent attachées à la production de contenu exclusivement en Français.

■ La prise en compte de l'inégale fracture numérique

Enfin, plusieurs de nos interlocuteurs du Sud insistent sur la diversité des situations des pays et territoires du Sud et de l'Europe centrale et orientale en matière d'accès et de maîtrise du numérique. Ils plaident pour un Fonds plus spécifiquement ciblé sur les pays ou les territoires les moins bien pourvus dans ce domaine.

⁶⁷ Champ d'intervention « Entrepreneurat des jeunes dans le numérique » de l'axe stratégique « Accompagner l'innovation pour l'intégration des PED dans l'économie numérique »

3.1.2 Les qualités et les limites d'un Fonds largement ouvert au dispositif de gestion et d'accompagnement limité

En dehors du débat sur les enjeux actuels de la Francophonie numérique, les remarques entendues sur l'adéquation du Fonds à certains de ces objectifs renvoient plus largement aux limites et aux qualités de ce type d'outil financier et des fonds qui, comme le FFI, partagent deux caractéristiques essentielles : d'une part, ils fonctionnent par appels à projets ouverts à un très large éventail de candidats et d'initiatives potentielles. D'autre part, ils sont adossés à un dispositif de gestion et d'accompagnement très limité.

Des fonds de ce type sont largement utilisés soit par les bailleurs comme instrument de financement dédié à une problématique très large, soit par des opérateurs dans le cadre de programmes plus sérieux (développement local, renforcement de capacités d'acteurs, développement de filières de services...).

■ Ils présentent des avantages et des inconvénients analogues.

Ils ont une bonne efficacité apparente⁶⁸.

Le rapport entre les montants effectivement distribués à leurs bénéficiaires directs (les porteurs de projets) et leurs coûts de gestion est élevé.

Ils laissent une grande liberté d'initiative aux porteurs de projet candidats.

Leur grande ouverture laisse penser qu'ils sont largement accessibles.

■ Ces qualités ont leur revers.

La liberté laissée aux porteurs ne garantit pas forcément que leurs propositions répondent aux besoins des populations et à l'intérêt général.

Ils ne permettent pas de financer l'innovation, qui requiert des interfaces plus denses entre gestionnaires des fonds et porteurs de projet, une plus grande prise de risque et, au final, une efficacité apparente plus faible.

Leurs dispositifs d'accompagnement trop limités réservent leur accès aux candidats les plus « compétitifs » et à ceux qui maîtrisent le mieux leurs procédures et leur langage.

Une grande diversité de domaines et de territoires d'intervention est une contrainte pour la gestion de ces fonds.

La sélection des projets doit mobiliser une expertise très diversifiée et la connaissance de multiples contextes.

Leur suivi-évaluation ne peut s'appuyer sur des ensembles d'indicateurs homogènes. Il est d'autant plus difficile de l'organiser et d'en rendre compte.

La création de synergies entre les acteurs de ces différents projets est moins facile.

■ Des instruments exigeants mais en capacité d'évolution

Ces qualités et ces limites font de ces outils de financement des instruments moins polyvalents qu'il n'apparaît. Instruments financiers généralistes, ils requièrent des fonds conséquents sans lesquels leur saupoudrage marque peu les paysages qu'ils s'efforcent de transformer.

⁶⁸ Nous appelons efficacité apparente les sommes attribuées reversées aux porteurs de projets, bénéficiaires directs des subventions versées par ces Fonds rapportées aux sommes totales engagées (les subventions versées plus les coûts de mise en œuvre).

Comme outil de programmes, ils manquent leur cible s'ils ne sont pas structurés autour d'objectifs sérieux ou dotés de dispositif d'accompagnement conséquents qui leur permettent de financer, de renforcer, de connecter entre eux, des acteurs particuliers.

Ces outils sont souvent évolutifs. Largement ouvert à leur lancement ils se focalisent progressivement ou alternativement sur des cibles (types d'acteur, types de projet, objectifs spécifique plus précis) en fonction de leurs premiers résultats ou des évolutions de leur environnement.

3.1.3 Un Fonds unique parmi les dispositifs d'appui au numérique

La mission a sélectionné et observé dix initiatives d'appui aux activités numériques dans les PED⁶⁹ afin d'aider à mieux situer le FFI dans ce paysage international de l'appui au numérique.

Tableau 23 - Dix initiatives d'appui aux Tic pour le développement⁷⁰

Initiative	Institution porteuse
Partenariat thématique prioritaire entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique	MAEE /DAECT
ISI@MED	MAEE-DAECT/PNUD
ARDYIS - Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society	Centre technique de coopération agricole et rural- CTA
SPIDER (Swedish Program for ICT in Developing Regions)	Spider Center (SIDA et Stockholm University)
InfoDev	Banque mondiale
Fonds Coréen d'infodev	Banque Mondiale/infodev
SIDA	SIDA
The Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI)	Omidyar Network and Hivos
Research Grants on ICT4D	CRDI/ université de Nairobi
ISIF (Information society Innovation fund) ASIA	Asia Pacific Network Information Centre (APNIC)

Elles forment un ensemble assez hétérogène où il est difficile d'identifier tendances et/ou corrélations claires. On constate néanmoins quelques caractéristiques :

- on distingue trois objectifs au sein de ces dispositifs dont un prédomine nettement :
 - o le développement ou la croissance économique qu'on retrouve dans six de ces dispositifs⁷¹ ;
 - o le changement social⁷², et
 - o la recherche⁷³ ;
- un ciblage thématique en lien avec l'objectif :
 - o l'appui aux secteurs professionnels privé et public est un enjeu assez présent: avec l'insertion des TIC dans les pratiques professionnelles du secteur agricole et d'autres filières⁷⁴ et l'amélioration de la gestion des collectivités locales via les TIC⁷⁵ ;
 - o l'appui à la démocratie, au respect des droits et des libertés individuelles⁷⁶ ;
- un ciblage de bénéficiaires plus hétérogène :
 - o collectivités territoriales⁷⁷ ;

⁶⁹ La sélection a été faite selon deux critères : Ces initiatives sont toujours en cours où l'étaient encore récemment (moins de 2 ans), et elles incluent, dans la mesure du possible, un dispositif de financement par projets ou par propositions

⁷⁰ Un tableau descriptif de ces initiatives figure en Annexe M.

⁷¹ Partenariat MAEE/DAECT, Isi@med, ArDyis, Infodev, Fonds Coréen, et Isif Asia

⁷² Spider, Fonds Sida, ATTI

⁷³ Portée par Research grants on ICT4D et Infodev

⁷⁴ Ardyis, infodev, Fonds coréen et Isif Asia

⁷⁵ Partenariat MAEE/DAECT, Isi@med et Fonds coréen

⁷⁶ Spider, Infodev, fonds coréen, Fonds Sida, ATTI, Isif Asia

⁷⁷ Partenariat MAEE/DAECT, Isi@med

- acteurs professionnels du secteur privé⁷⁸ ;
- acteurs associatifs⁷⁹ ;
- jeunes actifs⁸⁰ ;
- chercheurs⁸¹ .
- un ciblage géographique délié de l'objectif et basé sur :
 - la politique du donateur :
 - les fonds bilatéraux se destinent aux pays ciblés par la politique du donateur⁸² ;
 - les Fonds multilatéraux sont relativement ouverts⁸³ ;
 - les stratégies ponctuelles d'intervention qui visent, par exemple, les pays à risque de crise⁸⁴ ou des ensembles régionaux⁸⁵ .
 - une prédominance de l'appui aux pays anglophones.
- Trois modalités d'appui :
 - des guichets pour des petits montants inférieurs à 50 k€⁸⁶ ;
 - des fonds de court terme (2 à 3 ans) pour des appels ponctuels à projet plutôt d'origine bilatérale⁸⁷ ;
 - des programmes de plus long terme reposant sur des appels à projets⁸⁸ ou non⁸⁹ .

Certains de ces dispositifs sont anciens et n'ont pas évolué de la même façon :

- Infodev a peu à peu fait disparaître de son activité régulière les appels à projets pour s'investir dans des programmes spécifiques avec des financements d'initiatives plus ciblés ;
- le Partenariat MAEE/DAECT et Isif Asia continuent, eux, le financement de projets soumis à leur intention soit par appels, pour le premier, soit par guichet, pour le second.

Le comparatif international révèle :

- l'absence de dispositifs d'appui au numérique se destinant à la zone francophone et aux porteurs de projets de la société civile, ce qui plaide pour le maintien d'un dispositif au sein de l'OIF qui puisse accompagner les initiatives civiles d'appropriation des TIC, dans les pays en développement, sur des domaines peu investis : culture, médias, langue ;
- une tendance générale des dispositifs à appuyer le secteur privé et à renforcer les pratiques des acteurs professionnels (tout en conservant une dimension d'appui à la démocratie, aux libertés individuelles et à la gouvernance locale) qui pourrait inciter l'OIF à suivre ce mouvement afin de favoriser l'effet de levier global.

⁷⁸ Isif Asia, Infodev, Fonds coréen

⁷⁹ Spider, Fonds Sida, ATTI, Isif Asia, Infodev

⁸⁰ Ardyis

⁸¹ Infodev et *Research grants* on ICT4D

⁸² cf. dispositifs de la Suède et France

⁸³ Banque Mondiale et CTA

⁸⁴ Fonds Sida

⁸⁵ Les pays du pourtour Méditerranéen - Isi@med-, ou les Pays d'Afrique de l'est - *Research grants* on ICT4D

⁸⁶ Spider, ATTI, Isif Asia

⁸⁷ Isi@med, Fonds sida et Fonds Coréen

⁸⁸ Partenariat MAEE DAECT

⁸⁹ Infodev, Ardyis

3.2 Questions de cohérence

3.2.1 La cohérence des objectifs entre eux et les limites du financement par projet

L'analyse des 18 projets financés et arrivés à terme interroge la cohérence entre les différents objectifs assignés au Fonds, leur non hiérarchisation ou la façon dont ils sont traduits dans les lignes directrices⁹⁰.

■ Production de contenu ou renforcement de capacité ?

Selon cette analyse, les projets de l'échantillon aboutissent globalement aux productions de contenus annoncées, mais contribuent partiellement au renforcement des capacités des partenaires et des usagers. Sans hiérarchisation plus forte dans ses lignes directrices et ses critères d'attribution, ce type d'outil financier privilégie en effet l'obtention des premiers au détriment des seconds et suscite des transferts de compétences très inégaux⁹¹.

■ La question du partenariat

Constat : Personne ne peut aller à l'encontre du troisième objectif du Fonds d'« *Encourager la création de partenariat et/ou de réseaux multilatéraux pérennes, expression d'une véritable dynamique d'échange, de partage et de mutualisation [...]* »⁹². Mais il n'est pas sûr que faire du multi partenariat un critère d'éligibilité des projets ne soit ni la seule, ni toujours la plus pertinente façon d'encourager des collaborations entre acteurs et de la mise en réseaux. En effet, selon l'analyse des projets, les partenariats réalisés ne sont pas toujours aussi équilibrés et apprenants qu'ils ont été affichés et restent majoritairement déséquilibrés en faveur des porteurs, qui se situent encore principalement au Nord, et ce malgré l'attention portée par le FFI à la répartition des ressources entre partenaires du Nord et du Sud ou de l'Europe centrale ou orientale au sein des projets.

Avis des experts : Certains experts interrogés par la mission expriment leur doute sur les partenariats des projets qu'ils ont examinés. Ils craignent que beaucoup d'entre eux soient des « partenariats de circonstance », juste constitués pour concourir au FFI. Constatant la forte prédominance des porteurs du Nord parmi les projets déposés et financés, ces mêmes experts s'interrogent sur ce multi partenariat obligé : N'est-il pas, au fond, un alibi pour éviter un recentrage plus volontariste en faveur d'un portage par les acteurs du Sud et de l'Europe centrale et orientale ?

Avis de la mission : La co-maîtrise d'ouvrage de projet est une forme de partenariat particulièrement aboutie et, en théorie, devrait se concrétiser par des relations équilibrées entre partenaires.

En réalité, l'évaluation du FFI⁹³ montre que c'est assez rarement le cas.

Les partenariats durables se construisent généralement progressivement, à partir d'une succession de rencontres et de collaborations ponctuelles

Pour les encourager, le FFI, qui suscite de multiples candidatures, et soutient plusieurs dizaines de porteurs et plusieurs centaines de partenaires associés, aurait pu avoir une politique plus active d'interconnexion et de mise en réseau des organisations avec lesquelles il est en relation. En effet, sans autres dispositions, afficher l'objectif de former ce type de partenariat ne suffit pas à rééquilibrer l'accès au Fonds entre porteur du Nord et porteurs du Sud.

⁹⁰ Cf. chapitre III.2.2 à III.2.4

⁹¹ Cette « tension » entre résultats immédiats et effets moins immédiatement mesurables, en termes de renforcement de capacité, n'est pas spécifique au FFI.

⁹² Source détaillée à compléter svp

⁹³ Mais aussi celles d'autres Fonds d'appui à des acteurs de la société civile

■ Les limites de la démarche projet

Constat : L'analyse des dix-huit projets montre que près de la moitié d'entre eux n'ont pas complètement atteint les résultats qu'ils avaient annoncés. La faute en revient, pour la moitié de ces derniers, à une ambition excessive au regard des moyens mobilisés, aux contraintes imprévues de leur environnement⁹⁴, et à leur pas de temps trop court. Cette analyse montre aussi qu'en dix-huit mois les projets les plus innovants peinent à aller au-delà de leur phase pilote expérimentale. Les réussites les plus reconnues parmi les projets financés par le Fonds⁹⁵ sont celles qui, à partir d'un soutien initial du Fonds, ont pu s'inscrire dans des logiques de programmes soutenus dans la durée.

Avis des experts et participants au CFI : Plusieurs interlocuteurs de la mission réfléchissent à des évolutions plus ou moins radicales du Fonds. Tandis que :

- les uns s'interrogent sur la pertinence/bien-fondé du rapport entre le montant des budgets et la durée des projets sélectionnés et sur leur format actuel,
- un autre plaide pour un soutien plus long et plus conséquent de programmes moins nombreux, critiquant le financement par projet, et
- un autre encore propose que le Fonds puisse soutenir « ses » meilleurs projets plus longtemps (il pourrait les refinancer une seconde fois⁹⁶ ou/et contribuer à leur promotion et à leur valorisation et faciliter ainsi leur soutien par d'autres partenaires financiers).

Avis de la mission/Points d'attention : D'une façon générale et non spécifique au Fonds, la pérennité et la bonne fin d'un projet ne se joue pas seulement sur la cohérence d'un segment d'action financé par un bailleur particulier sur un laps de temps assez court. Elle tient surtout à la capacité de leurs porteurs d'inscrire leurs réalisations dans un processus plus long, grâce à leurs ressources propres ou à leur capacité à diversifier et prolonger leurs partenariats financiers.

3.3 La pertinence des principales caractéristiques du fonds

■ Le caractère multilatéral du Fonds en question

Le FFI est donc financé par des contributions volontaires dédiées d'Etats et de gouvernements membres de l'Organisation, et gouverné par un comité qui réunit les représentants de ses contributeurs. Aujourd'hui, les contributeurs réguliers du FFI se limitent à quatre Etats et gouvernements du Nord : le Canada, la Communauté francophone de Belgique, la France, le Québec. Il est à ce jour le seul fonds multilatéral de ce type encore mis en œuvre par l'OIF.

Ce caractère multilatéral est sujet à controverse. Il est généralement critiqué par nos interlocuteurs de l'OIF et défendu par les représentants Etats et gouvernements contributeurs. Les arguments des uns et des autres renvoient parfois à des débats ou à des analyses institutionnelles qui dépassent largement le Fonds lui-même. Ils portent parfois sur des dysfonctionnements prêtés au Fonds sur des périodes antérieures à celle couverte par cette évaluation.

Pour beaucoup, l'immobilisme du Fonds souligné dans la première partie de ce rapport tient à la fois à sa gouvernance multilatérale et aux divergences entre celle-ci et l'OIF : les différents contributeurs n'ont pas tous les mêmes intérêts et les mêmes points de vue. Ils peinent à s'accorder entre eux sur les orientations à donner au Fonds. Au-delà des enjeux de pouvoir communs à toute organisation internationale, les

⁹⁴ Cf. tableau 19

⁹⁵ Médiaterre par exemple

⁹⁶ Cette disposition est déjà prévue à titre exceptionnel et de façon assez restrictive au point 10.3 des « Modalités de gestion et de fonctionnement du Fonds Francophone des inforoutes ».

préoccupations de ces contributeurs ne rejoignent pas forcément les préoccupations de l'OIF. Ils ont leurs propres objectifs politiques et apparaissent inégalement préoccupés par la cohérence entre le Fonds et les autres programmes de l'Organisation. Leur exigence de traçabilité est perçue comme une contrainte pour l'OIF. L'immobilisme du Fonds tient peut-être aussi à l'absence d'impulsion politique suffisamment forte au sein de la Francophonie sur les questions technologiques au cours de cette dernière décennie.

Le Fonds apparaît inégalement connecté avec les programmes thématiques ou les priorités géographiques de l'OIF. Les spécialistes de programmes des autres Directions ne sont généralement pas informés des projets soumis au Fonds qui ont à voir avec leur domaine. Leur avis sur ces derniers n'est jamais demandé. Les lignes directrices du Fonds, très larges, ne favorisent pas les synergies entre les projets financés et les autres actions de l'OIF.

Cette « distance » évite les risques d'instrumentalisation interne du Fonds et favorise son ouverture au-delà des partenaires habituels de la Francophonie. Elle rassure ses contributeurs. Il n'est pas sûr qu'elle optimise son efficacité.

Par ailleurs, l'absence de représentant d'Etats et de gouvernements du Sud au sein du comité, qui joue le rôle de gouvernance et de comité d'attributions du Fonds, apparaît problématique.

■ Défenses

En ces temps de rigueur budgétaire généralisée, l'existence d'un Fonds dédié peut néanmoins constituer une garantie de ressources pour la Francophonie numérique⁹⁷. L'organisation d'un processus de sélection via deux instances (un groupe d'experts non permanents et un comité plus stable et plus composite) et par ailleurs indépendant des modalités de financement du Fonds semble satisfaisante, ainsi que la présence dans ce comité de représentants d'Etats et de gouvernements membres de l'Organisation et d'autres acteurs de la Francophonie.

3.4 *L'efficacité du dispositif*

3.4.1 Un processus de sélection satisfaisant et bien rôdé.

■ La publication des appels

La publication des appels à proposition utilise les canaux habituels de communication de l'Organisation. Elle suscite un nombre suffisamment conséquent de candidatures. L'élargir n'aurait de sens que si le Fonds disposait de plus de moyens. La cibler sur des publics spécifiques serait aujourd'hui peu cohérent avec l'actuelle polyvalence du Fonds et la formulation de ses objectifs. Si on en juge par le taux important des candidatures inéligibles (environ 50%)⁹⁸, une publicité plus large n'augmenterait guère l'accessibilité du Fonds en l'absence d'appuis donnés aux candidats les moins bien armés pour répondre à ce type d'appel.

■ La sélection des projets

Constats : Le processus de sélection des projets apparaît bien en place. L'analyse de l'éligibilité repose sur des critères simples et objectifs et ne posent pas de problèmes particuliers. Les deux examens successifs, par un groupe d'experts puis par le comité francophone des inforoutes apparaissent complémentaires. Ils forment un ensemble cohérent et assez transparent grâce aux fiches remplies à l'issue de ces différentes étapes.

⁹⁷ Dans la mesure où les contributeurs maintiennent leurs engagements malgré leur décroissance actuelle (Cf. Tableau 12)

⁹⁸ Cf. Tableau 2

Avis des experts : Tous les experts interrogés par la mission ont apprécié la façon dont leur réunion avait été organisée et animée. Ils estiment avoir disposé des informations nécessaires sur le Fonds et sur les projets pour assurer leur mission. Les outils qui leur sont proposés, la méthode de notation puis de classement, la grille de notation, les documents projets leur apparaissent adéquats. La diversité des compétences et des origines géographiques réunies au sein de leur groupe contribue, disent-ils, à la qualité de leur jugement collectif.

Leur opinion d'ensemble est largement positive. Beaucoup suggèrent cependant des améliorations ponctuelles : certains regrettent de ne pas disposer de plus de temps pour examiner la masse de projets qui leur est soumise. Ils souhaiteraient notamment pouvoir faire des recherches sur les porteurs de projets dont les capacités, autant que la qualité des documents projets, leur semblent déterminantes. Ils auraient préféré disposer de ces documents sous forme de fichiers numériques.

D'autres remarques, plus structurelles, ne portent pas seulement sur l'organisation de la réunion des experts, mais concernent également d'autres aspects du fonctionnement du Fonds, notamment :

- Le champ d'intervention des porteurs : l'extrême diversité des domaines et des contextes d'application des projets examinés va au-delà des champs de compétences et de connaissance des six experts alors réunis. Plusieurs de nos interlocuteurs en tirent argument en faveur d'appels à projet plus ciblés. Certains suggèrent que l'examen de l'opportunité des projets fasse l'objet d'un avis préalable des directions de l'OIF concernées.
- La situation géographique des porteurs : les experts du Sud constatent que le dispositif aboutit à sélectionner majoritairement des porteurs du Nord, qui maîtrisent mieux l'écriture de projet. Certains souhaiteraient donc pouvoir accompagner les porteurs du Sud et d'Europe centrale et orientale en amont de l'écriture de leur proposition, soit après un premier examen infructueux pour les aider à améliorer leur projet en vue d'un deuxième examen⁹⁹.

Avis des participants au CFI : Les représentants des membres et des observateurs du CFI les plus anciens apprécient la réforme des procédures et des outils intervenue en 2006-2007 et la transparence qui en résulte. L'ensemble des personnes qui siègent actuellement (ou qui siégeaient récemment) au comité rendent compte d'un fonctionnement très consensuel et soulignent la complémentarité entre la première sélection opérée par les experts et leur propre examen :

- la première permet d'effectuer un premier tri qui facilite le second, tandis que le Comité réunit des points de vue divers. ;
- les personnes qui siègent au comité apportent directement ou via leurs services¹⁰⁰ des appréciations techniques supplémentaires (qui contredisent parfois les avis des experts).
- les représentants des Etats et des gouvernements peuvent nuancer ces considérations techniques par des points de vue plus politiques et accepter que le Fonds prenne plus de risque en finançant des dossiers moins bien ficelés qui concernent des pays ou des thématiques qui leur semblent conjonctuellement prioritaires.

Au final, les membres du CFI modifient assez sensiblement les propositions des experts¹⁰¹.

⁹⁹ Cette disposition est prévue au point 10.5 « Aide à l'amélioration d'un projet de catégorie B » des « Modalités de gestion et de fonctionnement du Fonds Francophone des inforoutes ». Cette disposition ne semble pas avoir été activée sur la période couverte par l'évaluation.

¹⁰⁰ Les réseaux des ambassades des Etats présents permettent d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les porteurs de projets.

¹⁰¹ Cf. Tableau 2

Avis de la mission : Les limites de ce processus de sélection restent celles communes à tout examen à distance d'une grande diversité de projet par des jurys qui n'ont pas toujours les moyens de connaître finement les acteurs et les contextes des projets qu'ils examinent. Ce type d'examen permet d'éliminer les mauvais projets et de sélectionner les bons, mais peine à départager ceux qui se situent entre ces deux extrêmes. Quelques améliorations ponctuelles sont sans doute possibles selon les souhaits exprimés par les experts. Mais il ne semble pas à la mission que les enjeux essentiels pour l'avenir du FFI se situent à ce niveau.

3.4.2 Une gestion et un suivi handicapés par manque de moyens

Les procédures de gestion administrative et financière des projets financés ont été décrites ci-dessus. Cette gestion, comme celle de toute subvention publique est inévitablement assez lourde.

■ Faiblesse des moyens humains

Elle a été ici handicapée à certaines périodes depuis 2009 par l'absence ou le non remplacement du poste d'attaché de programme titulaire. Les retards et parfois les erreurs d'instruction alors accumulés n'ont pu ensuite être résorbés que très lentement, à cause notamment de l'affectation trop rare et trop irrégulière d'une assistante de gestion chargée de l'examen des rapports financiers des porteurs de projet¹⁰². Cette situation est en partie à l'origine du grand nombre de protocoles toujours en cours malgré des délais contractuels d'exécution dépassés de plusieurs dizaines de mois¹⁰³ : fautive sur ces propres délais de réponse et de paiement, l'OIF ne peut plus, en effet, exiger des porteurs de projet qu'ils respectent leurs engagements. L'important *turn-over* des personnes en charge du projet depuis début 2010 a nui à la continuité du suivi.

Les porteurs des 18 projets arrivés à leur terme regrettent cette discontinuité et plus généralement un manque de relation avec l'OIF. Ils confirment les difficultés générées par ces retards de paiement qui constituent un handicap important à la bonne fin de leurs actions¹⁰⁴.

■ Faiblesse des outils

Cette gestion est d'autant plus lourde qu'elle est assez mal outillée. La transmission des rapports narratifs et financiers sur support papier est toujours exigée (la transmission des factures restera incontournable). Le modèle de rapport financier conçu par le Fonds n'a pas été systématiquement vulgarisé ni, *a fortiori*, imposé. L'outil de suivi des projets sur le logiciel *FileMaker* permet de garder une trace narrative de l'instruction de dossiers, mais il ne permet ni de repérer automatiquement les retardataires ni de suivre les délais de traitement, ni de rendre compte facilement de ce suivi¹⁰⁵.

Malgré ces difficultés, la gestion du Fonds apparaît relativement souple. Les dernières candidatures sont acceptées quelques jours au-delà des dates limites de remise. Des ajustements modérés entre les lignes sont tolérés dans l'exécution budgétaire. Les retards d'exécution ne sont pas pénalisés. L'assistante de gestion fait l'effort de retraiter les rapports financiers mal présentés. Cette souplesse louable, loin de la rigueur bureaucratique de certains bailleurs, n'allège pas forcément la tâche des gestionnaires du Fonds.

¹⁰² Le CFI a attiré à plusieurs reprises l'attention de l'OIF sur ce manque d'effectif.

¹⁰³ Cf. Tableau 17

¹⁰⁴ Cf. Tableau 20

¹⁰⁵ Une réflexion transversale est en cours au sein de l'OIF pour moderniser et homogénéiser les outils et les procédures de gestion de l'ensemble de ses Fonds qui fonctionnent par appel à proposition.

■ Une transparence financière perfectible

Les investigations menées par la mission pour rendre compte de la situation financière du Fonds n'ont pas permis d'en établir une situation précise¹⁰⁶.

Les versements effectués par les pays contributeurs et les engagements pris par le CFI sont précisément enregistrés et reportés par l'OIF qui assure la gestion du Fonds. Le solde entre ces deux mouvements permet d'estimer les sommes qui restent disponibles pour le Fonds mais il ne permet pas de les calculer avec précision :

- Les dépenses consacrées aux prestations et divers frais de mission des experts et des consultants mobilisés par le Fonds ne sont pas comptabilisés dans ce solde ;
- L'utilisation des fonds réservés pour l'évaluation des projets et engagés en même temps que les subventions qui leur sont attribuées n'est pas connue. Peu ou pas utilisées, ces sommes doivent s'ajouter au disponible actuel et avoisinent environ 400 k€ sur la période couverte par l'évaluation ;
- Les reliquats des subventions non versées aux projets clôturés avant leur terme ne sont pas non plus comptabilisés. (On a vu, ci-dessus qu'ils atteignaient près de 500 k€ pour les projets de cette catégorie engagés entre 2002 et 2007).

Avis de la mission : L'évolution des procédures d'engagement de l'OIF et les retards dans l'exécution des projets n'ont certes pas facilité la transparence du FFI. Mais on peut s'interroger si un Fonds de cette nature ne devrait pas être géré selon d'autres modalités comptables pour mieux en assurer la traçabilité.

3.4.3 Un Fonds sans évaluation, ni valorisation

■ Un suivi limité, une absence d'évaluation

La responsable de projet, totalement accaparée par l'organisation des appels à projets et de la phase de sélection, et par l'examen des demandes de paiement accumulées au cours des appels antérieurs, n'a guère le temps de suivre les projets au-delà de ses tâches administratives.

On l'a vu lors de l'examen des projets en retard, sur la période concernée par l'évaluation, il n'existe aucune procédure de bilan des appels à projets à l'échéance des derniers protocoles engagés. Le tableau utilisé pour rendre compte des projets en cours est assez difficilement lisible.

Aucune évaluation de projets financés par le Fonds n'a eu lieu de 2007 à 2011. Pourtant, durant toute cette période, les sommes prévues pour cet exercice ont été prélevées sur les subventions attribuées aux projets¹⁰⁷. De nombreux porteurs de projets s'interrogent quand ils constatent que ces montants ont été prélevés sur les subventions qui leur ont été attribuées et que leur projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

Aucune modalité d'évaluation ou de suivi externe ne semble avoir été envisagée ou mise au point.

L'absence d'évaluation est soulignée par la majorité des experts interrogés qui regrettent de n'avoir aucun retour après leur réunion sur les projets qu'ils ont présélectionnés et qui déplorent l'absence d'informations issues des évaluations des projets sélectionnés sensées être conduites au cours des appels antérieurs. Cette absence de *feed-back* nuit selon eux à l'amélioration progressive du dispositif.

Avis de la mission : Il n'est pas possible de prévoir une évaluation externe approfondie pour tous les projets financés par le FFI et d'en apprécier les effets sur leurs usagers ou des bénéficiaires finaux. Par contre, la

¹⁰⁶ Cf. Tableau 13 et le chapitre Bilan financier I.1.3

¹⁰⁷ Elles sont égales à 10% de la subvention accordée avec un plafond de 7,6 k€, le montant total avoisinant les 400 k€.

nature même de ces projets se prête assez bien à l'évaluation rapide à distance des produits auxquels ils ont abouti. On devrait pouvoir imaginer, sans trop de difficultés, des modalités d'évaluations rapides susceptibles d'être mise en œuvre systématiquement pour apprécier *a minima* l'exécution et les résultats immédiats des actions financées par le Fonds.

■ Une visibilité limitée

Le CFI a débattu à plusieurs reprises de la nécessité de donner plus de visibilité au Fonds, notamment pour convaincre un plus grand nombre d'Etats et de gouvernements de la Francophonie d'y contribuer. Cela ne s'est guère traduit dans les faits au-delà de la présentation du Fonds lors d'une réunion des programmes en 2009¹⁰⁸ et d'une participation du responsable de projet à la rencontre « *E-learning Africa* » organisée à Dakar cette même année.

L'amélioration du plan de communication du Fonds et la modernisation de son site sont également évoqués fin 2009. Elles ne se sont guère concrétisées sans doute à cause des difficultés liées au remplacement du responsable de projet en 2010. L'architecture du site mise en place en 2007 n'a guère évolué depuis.

■ L'absence de valorisation et de mise en synergie des projets

La plupart des interlocuteurs de la mission, participants au CFI ou experts, ont regretté la non valorisation des meilleurs projets soutenus par le FFI. La mise en exergue de ces réussites aurait profité aux porteurs de ces projets et à la renommée du Fonds et ainsi contribuer à attirer d'autres contributeurs. La faiblesse (quantitative) des ressources humaines affectées à la gestion du Fonds, et l'absence d'évaluation expliquent probablement ce manque d'action de promotion.

La faiblesse (quantitative) des ressources humaines affectées à la gestion du Fonds explique sans doute aussi l'absence d'outils et d'action susceptibles de faciliter les échanges et les synergies entre les porteurs, (et plus généralement entre les parties prenantes) des projets sélectionnés qui auraient pu amplifier les effets des projets et les dynamiques que suscitent le Fonds.

■ Un appui à la rédaction des projets des candidats évoqué mais jamais réalisé

Face aux faiblesses de certains dossiers présentés au financement du Fonds et à l'inégale représentation de certains pays parmi les porteurs de projets sélectionnés et leurs partenaires, le CFI avait proposé l'organisation d'ateliers régionaux d'aide à la rédaction de projet. Un tel atelier avait été prévu à Madagascar lors de la réunion du CFI en novembre 2007 et reprogrammé lors du comité de janvier 2009 avec l'idée que « cet atelier pilote pourrait-être généralisé par la suite à d'autres régions ». Cet atelier n'a pu être organisé à Madagascar à cause de l'instabilité politique du pays. Il n'a pas été programmé dans une autre région.

4. Conclusions

■ La pertinence des projets sélectionnés

Les limites énoncées de la cohérence et pertinence du Fonds n'ont pas empêché le Fonds de soutenir des projets globalement pertinents au regard de ses lignes directrices et des priorités et orientations de la Francophonie : les projets sélectionnés par le FFI s'inscrivent globalement correctement dans les objectifs fixés par le Fonds.

¹⁰⁸ Commission de coopération et de programmation, 2-3 juillet 2009

Ce constat général reflète cependant des comportements hétérogènes à l'échelle individuelle des critères de pertinence retenus et des projets.

Certains critères de pertinence sont plus facilement affichés que d'autres (la promotion des logiciels libres et le renforcement de compétences TIC sont des objectifs bien intégrés dans les projets proposés), montrant la difficulté des projets à se saisir de certains objectifs (la diversité culturelle des parties prenantes et à la valorisation des compétences TIC au Sud sont des critères moins respectés).

A l'échelle des projets, seuls un tiers des projets parviennent à intégrer l'ensemble des objectifs du Fonds. Pour les autres, la présence d'un nombre important d'objectifs fixés par le FFI (au moins dix) leur permettent des combinaisons variées d'objectifs favorisant l'apparition de profils de pertinence hétérogènes et parfois limites mais dont la sélection est rendue possible par la présence d'autres critères dans l'évaluation des experts (critères de cohérence interne) et le choix final du CFI (critères d'ordre politique).

■ Retards et échecs parmi les projets sélectionnés

Le pourcentage de porteurs qui n'ont pas demandé le versement du solde de leur subvention est très élevé pour les projets sélectionnés avant 2007, qui auraient dû s'achever dans la période couverte par l'évaluation : 46% du total sélectionné, et probablement autant de projets qui n'ont pas aboutis.

Depuis 2007, après la réforme des modalités de sélection et des outils de suivi du Fonds, ce taux d'échec a diminué. Il peut être estimé à 20% pour les projets sélectionnés au cours des trois premiers appels après la réforme.

De nombreux projets accusent un retard : à la date de l'évaluation, seuls 8 projets sur 56 sont clos (14%), 16 projets (29%) disposent d'un protocole d'accord périmé et la moitié des projets des 14ème et 15ème appels sont encore en cours de réalisation.

■ Les réalisations des projets sélectionnés et arrivés à terme

Malgré ces retards, la grande majorité des projets arrivés à terme au moment de l'évaluation (14 sur 18) présentent des contenus et services numériques proches de ceux envisagés. 16 projets ont des contenus accessibles, et 16 autres projets présentent des résultats proches de ceux attendus : 8 sont globalement fidèles à leur objectifs, 7 ont produits des contenus moins importants mais cohérents avec ceux prévus, et 1 a changé l'origine de la production. Les quatre autres sont ou inaccessibles (2) ou ont réalisé des contenus éloignés de leurs objectifs initiaux (2).

Les écarts de réalisation constatés sont principalement dus à des objectifs trop ambitieux (sous-estimation des moyens pour parvenir aux résultats attendus) ou à des problèmes de mise en œuvre, notamment liés aux partenaires (abandon ou difficulté de participation de partenaires). La mise en œuvre de certains projets semble aussi avoir souffert des retards dans le versement des tranches par le FFI.

■ Les effets des projets sélectionnés et arrivés à terme sur le renforcement des compétences TIC

Porteurs et partenaires

Le renforcement des compétences des acteurs du Sud est limité dans les projets financés par le FFI : les compétences TIC des acteurs Sud sont rarement sollicitées même pour les projets portés au Sud tandis que le renforcement de compétences des partenaires Sud porte principalement sur l'usage des produits et services déployés.

Les compétences renforcées génèrent des effets principalement pour les porteurs (majoritairement au Nord) qui sont sollicités par d'autres bailleurs pour une réutilisation ou redéploiement des contenus et

services produits. Les effets sont plus marginaux chez les partenaires qui, pour certains, ont néanmoins intensifié l'usage interne des TIC.

Usagers

Les effets des projets sur le renforcement de compétences TIC des usagers sont moindres que ceux escomptés et restent assez faibles dans l'échantillon observé. Globalement, seuls six sur dix-huit (33%) sont en capacité de générer des résultats importants dans ce domaine.

Parmi les services consultatifs (comme les sites web d'information), seuls cinq projets sur dix parviennent à attirer et fidéliser un volume suffisant d'utilisateurs, grâce à de l'actualisation régulière et une bonne notoriété.

Parmi les services collaboratifs et/ou participatifs à accès public (plateforme de blogs ou de publications collaboratives de contenus), seul un projet sur cinq parvient à générer des résultats à plus grande échelle, grâce à une conception pertinente, une mise en œuvre efficace, et une capacité institutionnelle et financière à porter le projet au-delà de la durée initiale.

Ce constat révèle l'importance de disposer, lorsque les services proposés dépassent la simple consultation, d'une durée de projet longue pour passer de la sensibilisation à l'appropriation effective et/ou de disposer d'une surface financière suffisante pour accompagner cette transformation hors cadre projet. La réussite des projets, en termes de renforcement des capacités, se joue en effet souvent à la capacité de leurs promoteurs à poursuivre le développement de leurs projets au-delà du soutien que leur a accordé le Fonds.

Cette combinaison des facteurs temps et moyens apparaît encore plus cruciale pour les services collaboratifs et/ou participatifs à accès restreint, ici des plateformes d'apprentissage à distance. Sur les trois projets observés, soit les contenus produits sont insuffisants pour attirer et fidéliser les utilisateurs finaux, soit l'accompagnement est insuffisant pour une bonne appropriation par les producteurs de contenus (ici les enseignants, globalement réfractaires à l'adoption de ces nouveaux outils numériques).

Ce faible résultat ne doit cependant pas masquer la qualité des projets qui parviennent à générer des résultats. Trois d'entre eux sont présentés en Annexe L de manière plus approfondie¹⁰⁹.

■ Les partenariats

Les partenariats qui se sont avérés équilibrés et présentent des signes de durabilité sont rares comparés à l'affichage optimiste lors de la conception. Ceux qui y parviennent rassemblent des acteurs d'un même secteur professionnel, entretenant possiblement déjà des relations, et jouant un rôle au-delà du projet, comme les partenaires fournisseurs de contenu par exemple.

Cependant, l'absence d'un partenariat équilibré et durable¹¹⁰ n'est pas un facteur d'échec systématique du projet dans son ensemble, mais sa présence favorise une meilleure valorisation des compétences des partenaires et une plus forte implication des parties prenantes. Certains projets, basés sur l'association de partenaires sous-traitants ou prestataires, ont mené avec efficacité leur projet et génèrent des résultats et effets en phase avec d'autres enjeux du FFI.

¹⁰⁹ Bibliomines, TIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé et Mondoblog

¹¹⁰ Tel que mentionné dans le guide du proposant

Enfin, les porteurs ont des difficultés pour piloter et rendre durables des partenariats associant plus de quatre partenaires.

■ La cohérence et pertinence du FFI

La pertinence du Fonds à sa création, en 1997, et l'importance de l'enjeu numérique pour la Francophonie ne font aucun doute. Mais cet outil, qui mobilise un nombre désormais très limité de contributeurs et bénéficie de dotations décroissantes (le crédit disponible au début du 14ème appel de 4,9 millions d'€ n'est plus que de 2,5 millions d'€ au début du 20ème) n'apparaît plus en phase avec les défis actuels de l'économie numérique.

La modestie de son dispositif d'accompagnement, la faible priorisation de ses objectifs et son spectre très large d'interventions nuisent probablement à l'efficacité et à la cohérence de son action, qui se heurte par ailleurs aux limites difficilement contournables de la démarche projet.

On peut lui reprocher de ne pas avoir été suffisamment ciblé sur le renforcement des capacités de production numérique au Sud et d'avoir soutenu en majorité des porteurs de projets du Nord.

Ses règles d'accès en faveur de projets conçus et conduits en partenariat n'ont pas suffi à inverser ce double constat. Elles contribuent certes à favoriser les collaborations entre les acteurs de la société civile francophone numérique, mais ne constituent pas un outil de mise en réseau très efficient.

On peut par ailleurs s'interroger sur la faiblesse des synergies entre le Fonds et la majorité des autres programmes thématiques ou avec les stratégies géographiques de l'OIF.

Un « Fonds d'appui à projets » comme le FFI a l'avantage de pouvoir être accessible à une grande diversité d'acteurs provenant de tous les territoires de la Francophonie et est un instrument unique pour le financement de contenu informatif dans le paysage actuel des dispositifs d'appui aux initiatives numériques.

Mais, aujourd'hui, ce type d'outil semble inadéquat pour soutenir et orienter des innovations ambitieuses, accompagner des projets qui nécessitent une certaine durée, renforcer significativement des capacités, susciter et accompagner des dynamiques d'acteurs. Des objectifs de cette nature requièrent des démarches programmes plus construites qui peuvent inclure la mobilisation d'outils financiers mais ne s'y limitent pas.

■ L'efficacité de la mise en œuvre

Les résultats des projets reflètent les qualités et les limites de la gestion du Fonds. En effet, si le processus d'appel, de traitement, et de sélection des projets apparaît bien en place et permet une sélection transparente de projets globalement pertinents, le suivi des projets sélectionnés et l'instruction de leurs dossiers sont plus problématiques.

Ils traduisent ainsi également les difficultés régulièrement rencontrées par l'OIF pour l'administration du Fonds, gravement perturbée par l'instabilité et les limites quantitatives du personnel qui lui a été affecté par l'OIF, d'autant que ses outils de gestion n'ont pas été modernisés depuis leur rénovation en 2007.

Les périodes durant lesquelles ces ressources ont été insuffisantes, voir absentes, expliquent le fort taux d'interruption des projets d'avant 2007. Elles sont également en partie à l'origine des retards constatés dans la mise en œuvre des projets.

Cette sous dotation, l'énergie consommée à tenter de résoudre les retards accumulés, et l'absence d'impulsions fortes données par le CFI expliquent en grande partie :

- l'absence d'évaluation (malgré les sommes réservés à cet effet, soustraites des subventions

attribuées aux projets),

- la non valorisation des résultats du Fonds (et ceux des meilleurs projets soutenus),
- la faiblesse de la communication et
- l'inexistence d'actions de mise en réseau ou d'accompagnement des porteurs de projets des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale.

Ces facteurs ont par ailleurs probablement contribué à l'immobilisme du Fonds en matière de valorisation, de communication (l'architecture de son site n'a pratiquement pas évolué depuis sa création en 2007) et à l'inexistence d'action de mise en réseau ou d'accompagnement des porteurs de projets des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale.

■ **Gouvernance et transparence**

Le caractère multilatéral du Fonds, auquel on peut attribuer une partie de son immobilisme, fait débat. Il aboutit aujourd'hui à ce que sa gouvernance, le CFI, ne réunisse plus que des Etats et des gouvernements du Nord. Enfin, la transparence financière du Fonds apparaît perfectible.

V. RECOMMANDATIONS ET RÉFLEXIONS PROSPECTIVES

1. Recommandations générales

Pour l'essentiel, les conclusions de l'évaluation interrogent la pertinence des orientations et des principales caractéristiques du Fonds qui ont été définies à la fin des années 90. Elles questionnent plus accessoirement les limites de sa mise en œuvre, dues en grande partie à la faiblesse des moyens consacrés à sa gestion. Il apparaît que si un instrument financier en soutien aux acteurs de la société civile numérique est toujours pertinent, un fonds aussi « généraliste » en soutien à une telle diversité de projets, avec un budget relativement modeste et un dispositif de gestion et d'accompagnement aussi dépourvu de moyens ne peut plus être prolongé à l'identique. Il ne pourrait être maintenu dans sa polyvalence actuelle que dans l'hypothèse peu probable d'un réabondement massif.

La première recommandation est donc celle d'une refondation de l'outil, qui mérite d'être repensé en fonction des enjeux actuels de la Francophonie numérique, dans un contexte technologique, économique et politique profondément renouvelé.

Elle doit à l'évidence s'inscrire dans la démarche d'opérationnalisation de la nouvelle stratégie numérique francophone adoptée en 2012 lors du Sommet de Kinshasa. Elle doit aussi prendre en compte les politiques numériques des autres organisations internationales, agences publiques de développement et fondations privées et dépendra enfin autant de décisions politiques que d'éclairages d'experts. Cette nécessaire refondation requiert donc des analyses préalables et des processus de concertation hors de portée de cette évaluation.

Selon la mission, le ou les instruments qui prolongeront le Fonds ou lui succéderont suite à sa refondation devront être conçus en considérant les six points d'attentions suivants :

- Ils sont ciblés sur des objectifs spécifiques plus sérieux et interviennent dans des champs mieux définis, déterminés en fonction des enjeux et de la nouvelle stratégie de la Francophonie numérique.
- Ils sont adossés à des dispositifs d'appuis non financiers ou intégrés dans des programmes susceptibles d'en assurer et d'en amplifier les effets.
- Ils sont, pour cela, développés en cohérence avec d'autres actions ou programmes de la Francophonie.
- Ils sont cohérents avec les politiques nationales et doivent être en capacité à faire évoluer ces dernières.
- Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, ils sont conçus en recherchant des effets de levier avec les ressources bailleurs potentiels autres que l'OIF.
- Ils doivent contribuer à la valeur ajoutée de l'OIF et à ce qui distingue son action de celles des autres bailleurs et organisations internationales.

2. Trois scénarios possibles pour une suite du FFI

Pour donner une suite au Fonds francophone des inforoutes, il est proposé ici trois scénarios relativement différents. Leur ébauche repose sur le rapide comparatif international, les principales conclusions de l'évaluation et sur une synthèse de la nouvelle stratégie de la Francophonie numérique présentée ci-après. Ces ébauches ont aussi été discutées et enrichies lors d'un atelier de co-construction des recommandations au cours duquel quelques domaines prioritaires et critères à prendre ont par ailleurs été proposés.

2.1 La stratégie de la Francophonie numérique horizon 2020

■ **Bref rappel**

La nouvelle stratégie de la Francophonie numérique a été adoptée lors du quatorzième Sommet de la Francophonie réuni à Kinshasa, les 13 et 14 octobre 2012. Elle entend « *contribuer à l'émergence d'une société de l'information démocratique, inclusive, ouverte et transparente qui favorise la diversité culturelle et linguistique et l'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique* »¹¹¹. Organisée autour de quatre axes stratégiques d'intervention, cette stratégie est résumée dans le document qui la présente par le tableau synoptique ci-après.

Tableau 24- Tableau synoptique de la Francophonie numérique en 2020

Axes stratégiques	Champs d'intervention	modalités de mise en œuvre
1 Accompagner l'innovation pour l'intégration des PED dans l'économie numérique	11 Entrepreneuriat des jeunes dans le numérique	Subsidiarité, valorisation des bonnes pratiques, jeunesse et égalité homme femme
	12 Développement de l'économie numérique	
2 Edifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes, et démocratiques en Francophonie	21 Gouvernement électronique et participation citoyenne	Synergie OIF, APF, opérateurs et conférences ministérielles
	22 Politiques nationales et régionales pour des données ouvertes sur internet	
	23 Sécurité, liberté et confiance dans l'univers numérique	
3 Développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage	31 Partage des ressources et questions émergentes	Coopération avec les organisations internationales et régionales
	32 Gouvernances de l'internet pour le développement et l'expression de la diversité culturelle et linguistique	
	33 Mise à niveau de la réglementation, de la législation, et de la régulation du secteur du numérique	Partenariats innovants et nouveaux accords de coopération
4 Produire diffuser et protéger les biens communs numériques	41 Contenus francophones et nouveaux modes d'expression numérique	Révisions périodiques, Conseil d'orientation, comités ad hoc.
	42 Domaine public et bien commun de la connaissance	

■ **Indications pour les suites à donner au FFI**

La plupart de nos interlocuteurs ont insisté sur la nécessité de repenser le FFI en fonction de cette nouvelle stratégie.

Un outil financier qui procède par appel à projets est généralement destiné à soutenir et orienter l'action d'acteurs non gouvernementaux. Trois champs d'intervention de la nouvelle stratégie pourraient justifier un tel outil.

- Le champ 11 « l'entrepreneuriat des jeunes dans le numérique » : un outil financier d'appui à l'innovation pourrait trouver sa place au côté de la « plateforme d'incubation entrepreneuriale numérique ». Son efficacité dépendra probablement de son arrimage à cette plateforme.
- Le champ 21 « appuyer la mise en place d'un gouvernement électronique et l'émergence de la participation citoyenne » : l'objectif qui consiste à faire d'internet « *une opportunité pour renforcer l'exercice démocratique des droits et libertés ainsi que la participation citoyenne au niveau local, régional, national ou international* » pourrait justifier la mise en place d'un Fonds de soutien à des

¹¹¹ Cf. « Agir pour la diversité dans la société de l'information » Horizon 2020 : Stratégie de la Francophonie numérique – projet issu des travaux de la 118^e réunion de la Commission de coopération et de programmation – CPF -85/2012/n°4 - 15 pages

initiatives d'organisations de la société civile allant dans ce sens. L'enjeu que représentent les réformes de décentralisation dans certains pays francophones pourrait inciter à associer les collectivités locales à ce type d'initiatives.

- Le champ 41 « contribuer à la production et à la promotion de contenu francophone (français et langues nationales) et de nouveaux modes d'expressions numériques » reprend l'essentiel des objectifs de l'actuel FFI sans beaucoup plus les hiérarchiser. L'accent est mis sur la création de contenus francophones « contextualisés ». Il est question de favoriser un environnement multilingue. Cinq domaines sont particulièrement visés, ceux des technologies, de l'éducation, des services gouvernementaux, des industries de la langue, et de la création culturelle. Le développement et la mise à disposition d'outils et d'applications d'une part, et le renforcement des compétences dans le domaine de la production et de la traduction d'autre part, sont deux axes d'intervention susceptibles de contribuer à la présence du français dans les contenus numériques.

Cet exercice devra toutefois s'inscrire dans une réflexion globale pour l'opérationnalisation de cette dernière, plutôt que de procéder à partir du bilan de l'actuel Fonds : l'enjeu n'est pas d'ajuster l'outil actuel en fonction du passé, mais de redéfinir ses objectifs spécifiques en fonction des priorités de la nouvelle stratégie numérique de l'OIF. L'adaptation de ses lignes directrices et de ses procédures ne pourra intervenir qu'après cette actualisation de ses objectifs.

2.2 Les trois scénarios

Les scénarios correspondent à des options assez radicalement différentes :

- Le premier s'inscrit dans une relative continuité avec l'actuel FFI qui, malgré ses faiblesses, est un outil d'une grande souplesse, potentiellement efficient, susceptible de soutenir une grande diversité de projets et de porteurs. Il s'inscrit dans un contexte externe de quasi absence de financement de contenus numériques autre que le FFI.
- Le second propose de lui substituer des fonds qui s'inscriraient dans des approches programmes plus ciblées et plus cohérentes, susceptibles d'obtenir des effets plus visibles et plus conséquents. Plusieurs domaines d'intervention sont proposés.
- Le troisième constitue une variante du précédent sous la forme d'un fonds mis au service d'un programme d'appui en présence et à distance aux jeunes créateurs francophone d'entreprise numériques.

Ces trois scénarios ne sont pas forcément exclusifs l'un de l'autre. Leur ordre de présentation ne traduit aucune hiérarchie ou préférence. Le choix pour l'un ou l'autre dépend d'options politiques et d'une mise en perspective globale de l'action de l'Organisation qui dépassent largement le cadre de cette évaluation. La faisabilité et la cohérence de ces trois hypothèses dépendent en partie des ressources qui pourront leur être affectées et des partenariats qu'ils pourraient susciter entre l'OIF et d'autres contributeurs potentiels.

<p>Scénario 1 : Un Fonds conçu dans une relative continuité avec l'actuel FFI</p>	<p>Scénario 2 : Plusieurs programmes plutôt qu'un seul Fonds</p> <p>Champ d'intervention / objectif général</p>	<p>Scénario 3 : Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes dans le numérique</p>
<p>Ce scénario s'inscrit dans le champ 41 de la nouvelle stratégie numérique de l'OIF et répond à l'objectif de « contribuer à la production et à la promotion de contenu francophone (français et langues nationales) et de nouveaux modes d'expressions numériques ».</p>	<p>Ce deuxième scénario s'inscrit toujours dans le champ stratégique 41 de la nouvelle stratégie numérique de l'OIF et répond à l'objectif de « production et de promotion des contenus et des modes d'expression numériques, <i>do-maine public et biens communs de la connaissance</i> ». Il se situe aussi à l'intersection d'autres champs, tel le 21 qui entend faire d'internet « une opportunité pour renforcer l'exercice démocratique des droits et libertés ainsi que la participation citoyenne au niveau local, régional, national ou international ». Il est plus en rupture avec l'actuel FFI et, à ce stade, plus ouvert et défini avec moins de précision.</p>	<p>Ce troisième scénario s'inscrit dans le champ 11 de la nouvelle stratégie numérique de l'OIF « Entrepreneuriat des jeunes dans le numérique » et répond à l'objectif d'« Accompagner l'innovation pour l'intégration des PED dans l'économie numérique ».</p> <p>C'est un scénario qui cherche à répondre à un objectif de dynamisation de l'économie numérique des pays du Sud (et de l'Est). Il s'agira moins d'accompagner les jeunes défavorisés dans la vie professionnelle avec une logique sociale, voire d'insertion professionnelle via les TIC, que d'accompagner de jeunes pousses déjà engagées dans les technologies de l'information et porteuses de capital d'innovation sectorielle.</p>
<p>Principe</p>		
<p>Un Fonds serait créé dans la continuité du FFI. (Il pourrait reprendre les initiales). Conformément aux conclusions de l'évaluation et aux idées débattues avant celle-ci au sein du CFI, il viserait des objectifs spécifiques plus séries et plus en phase avec les enjeux numériques actuels. Ses appels à projets successifs concerneraient des champs d'interventions précisément définis, différents d'un appel (ou d'une série d'appels) à l'autre.</p>	<p>L'hypothèse serait donc de ne pas maintenir un Fonds unique à la suite du FFI, mais de concevoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des programmes ciblés - sur des objectifs plus circonscrits et plus cohérents, définis en fonction de priorités plus finement définies. Ces programmes mettraient la création de contenus au service d'objectifs thématiques ou de politiques spécifiques. Ils incluraient donc des outils financiers de soutien à la production, au sein de dispositifs plus vastes intégrant d'autres modalités d'actions : appui non financier, soutien institutionnel, animation de réseau, etc. 	<p>Un programme d'appui aux jeunes entrepreneurs du numérique du Sud et de l'Est serait créé en remplacement du FFI. Ce programme accompagnerait un ensemble restreint de jeunes entrepreneurs (entre vingt et trente) du Sud et de l'Est dans l'élaboration, le montage et le lancement de leurs projets entrepreneuriaux et sur une période limitée (24 à 36 mois). Ce programme d'incubation serait dans un premier temps plus orienté sur l'accompagnement (formation, mentorat) que sur l'accès aux réseaux d'affaires (incubateur booster de réseaux) ou aux financements (incubateurs fournisseurs de capitaux d'amorçage).</p> <p>Le programme consisterait en un dispositif d'appui à distance de type incubation ou pépinière numérique relayé par des interfaces physiques locales. La partie distante pourrait prendre corps en se rattachant comme nouveau service à l'Incubateur Virtuel de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (IFVE) déjà mis en place, et profiter de ce fait des ressources déjà créées par l'IFVE (comme le logiciel de simulation de plans d'affaires par exemple) et de son dispositif de formation à distance.</p> <p>Localement, le programme devrait se poursuivre par des dispositifs d'appui en présentiel dans des centres d'accueil. Afin de ne pas disperser les ressources dans différents</p>

		pays, le nombre de pays bénéficiaires de dispositifs d'appui en présentiel devrait être limité (2 ou 3 au Sud, 1 à l'Est). Les campus numériques de l'AUF pourraient potentiellement héberger ces dispositifs d'appui locaux présents.
<p>L'atelier de co-construction des recommandations réuni dans le cadre de cette évaluation a identifié cinq domaines possibles : Gouvernance et participation citoyenne, Ressources éducatives libres (REL), Applications mobiles socialement utiles, Culture, Jeunesse productrice de contenu numérique, et une dimension transversale le « multilinguisme »</p>	<p align="center">Domaines</p> <p>Parmi les cinq domaines prioritaires identifiés, celui consacré à « la Jeunesse productrice de contenu numérique » fait l'objet d'une approche spécifique dans le scénario 3. Les quatre autres peuvent justifier d'une démarche « programme », entre autre pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance transparente et la participation citoyenne : dans ce domaine, un programme peut s'adresser soit aux élus et aux « pouvoirs locaux » soit aux organisations de la société civile, voire encourager la coopération de ces deux parties. Dans tous les cas, il ne devrait pas se limiter à la production de contenus mais aussi, et surtout, en favoriser l'usage, en suivre l'application et dans ce domaine particulier, en apprécier les effets puis la diffusion. - Les ressources éducatives libres (REL) : L'expression recouvre une grande diversité de contenus aux finalités très diverses (éducation, accès à l'information,...). Un programme dans ce domaine devra définir précisément son champ et ses cibles d'intervention. Il aura d'autant plus d'impact en recherchant les effets démonstratifs et en évitant les saupoudrages. Ici, la priorité semble moins la production de supports que leur appropriation. Les soutiens devraient donc plus viser les communautés d'utilisateurs que celles de producteurs, et pour cela s'inscrire dans des dispositifs qui incluent, sans s'y limiter, la mise en place d'outils financiers. - Les applications mobiles socialement utiles : L'explosion de la téléphonie mobile et le foisonnement des nouvelles applications qu'elle suscite constituent à l'évidence un enjeu et une opportunité majeurs. Un programme axé sur cette problématique nécessiterait pour le moins une réflexion préalable qui, entre autre, anticipe les évolutions technologiques à venir (stagnation des smart phones, développement d'objets multi-utilitaires, etc.), analyse les 	<p>Les jeunes entrepreneurs seraient investis dans des services et solutions numériques (web, mobile, ...) dans des domaines ciblés. Un ciblage précis des domaines présenterait plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer le développement de solutions et services (portés par les jeunes entrepreneurs) dans des domaines prioritaires d'intervention pour l'OIF : éducation, culture, médias ; - retenir des domaines favorables à l'insertion durable et rentables de solutions/services TIC ; - amortir au maximum les appuis mis à disposition ; - permettre un réseautage entre entrepreneurs investis dans le même domaine.

	<p>contraintes spécifiques du Sud (moindre qualité des connexions et usagers aux moyens plus limités, etc.) et cible probablement des domaines d'application sociale spécifiques.</p> <p>- La culture : L'attention portée à la culture fait partie de la valeur ajoutée de la Francophonie. Le soutien à la production et à la promotion de contenus francophones (français et langues nationales) dans ce domaine concerne deux objectifs assez distincts, d'une part la numérisation du patrimoine pour sa conservation et sa valorisation, d'autre part la création de nouvelles formes d'expression artistique, portées notamment par de jeunes créateurs.</p> <p>L'expérience acquise au service du premier, notamment par l'OIF montre les limites d'un appui à la numérisation de contenu quand celui-ci ne s'inscrit pas dans des politiques nationales cohérentes et/ou des d'appuis conséquents aux institutions ou réseau d'institutions en charge de cette préservation/valorisation. Les réflexions conduites autour du second soulignent aussi la nécessité d'inscrire le soutien à la production dans des démarches plus vastes d'échanges et de promotion.</p>	
Modalités de mise en œuvre		
<p>Les procédures du Fonds seraient assez proches de celles utilisées aujourd'hui, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un processus de sélection en deux examens qui a fait ses preuves ; - des lignes directrices, documents supports (les guides de présentation des propositions de projets) et grilles d'évaluation des projets issus de l'existant ; - des modalités ajustables en fonction du domaine d'intervention spécifique de chaque appel (ou série d'appels) par ailleurs déterminant du profil des experts des comités de sélection. 	<p>A ce stade, il est difficile d'imaginer les modalités de mise en œuvre de programmes développés dans un ou plusieurs de ces quatre champs.</p>	<p>La sélection des entrepreneurs se ferait suite à appel à candidature sur une base annuelle.</p> <p>Le recrutement des candidats pourrait se faire en ligne, améliorant ainsi la sélection en retenant des candidats plus appropriés.</p> <p>Ces appels seraient lancés à partir des centres locaux d'accueil des jeunes entrepreneurs et ouverts à des candidats ressortissants de la sous-région du pays du centre d'accueil.</p> <p>Les formations seraient dispensées à distance via la plateforme d'IFVE ou en présentiel au sein des campus numériques, à partir de contenus génériques préexistants ou spécifiques aux entreprises numériques à concevoir et élaborer. Le mentorat serait dispensé en présentiel, complété d'accompagnement à distance. Des mentors et des formateurs devraient être identifiés dans les pays d'accueil. Le réseautage d'affaire et l'accès au financement seraient organisés à l'échelle régionale inter centres d'accueil.</p>

		<p>L'idéal serait de pouvoir héberger les jeunes entrepreneurs ne disposant pas d'infrastructures de travail propres et, au minimum, de réunir l'ensemble des jeunes entrepreneurs d'un centre sur une base régulière en présentiel.</p> <p>A la fin de leur incubation, un mécanisme de financement d'amorçage de leur activité pourrait leur être proposé (sous forme de prix/récompense des meilleurs projets, de parrainage, de subventions ou de prêts).</p>
Financement, effet levier		
<p>Un partenariat avec une autre organisation internationale ou un partenaire privé, favorisé par le ciblage du Fonds sur un nombre de domaines plus limité, choisis en fonction des alliances et des cofinancements possibles.</p> <p>Un ciblage géographique sera effectué afin d'inciter la participation des Etats et gouvernements des régions concernées membres de la Francophonie, (dont les contributions resteront probablement indispensables à son financement).</p>	<p>Certains de ces quatre domaines peuvent rejoindre des grands axes d'interventions d'autres organisations internationales (e-démocratie avec l'initiative IDDH de l'UE) ou d'autres acteurs de la Francophonie (insertion des TIC dans l'enseignement avec l'AUF, ...). Ce deuxième scénario, plus que le précédent, peut offrir des opportunités de partenariats financiers ou opérationnels et permettre des effets de levier.</p>	<p>L'innovation TIC dans les pays en développement est un sujet d'intérêt pour de nombreuses organisations bailleurs. Suivant les domaines ciblés par les solutions/services développés par les jeunes entrepreneurs, des partenariats pourraient être spécifiquement montés par appel. Un système de parrainage pourrait aussi être envisagé : un jeune entrepreneur - un parrain.</p> <p>Enfin, le jeune entrepreneur devrait lui aussi contribuer aux services d'incubations qui lui sont proposés par paiement ou échanges de services.</p>
Lien aux politiques nationales		
<p>En dehors de cette dernière variante et d'un ciblage géographique spécifique pour certains appels, il n'est guère possible de mettre en cohérence les lignes directrices d'un tel outil avec des politiques nationales.</p>	<p>Ces approches « programme », aux cibles plus restreintes et aux démarches plus construites, peuvent plus facilement être conçues en cohérence avec des politiques nationales et en négociation avec des Etats à la différence d'outils financiers plus ouverts et plus « universels ».</p>	<p>Ce programme devra être construit en lien avec les politiques nationales TIC et de formations universitaires informatiques et TIC.</p>
Valeur ajoutée de l'OIF		
<p>Au vu du rapide comparatif international effectué durant la mission, le champ culturel et la dimension transversale « multilinguisme » distingueraient ces deux dispositifs des interventions des autres organisations internationales et agences de développement dans le domaine du numérique. Les REL, et plus encore le domaine de la « gouvernance et de la participation citoyenne », sont fortement connectés à cette dernière dimension.</p>		<p>Il existe peu d'incubateurs virtuels ou en présentiel dans les pays francophones pour les entreprises numériques : seul le CTIC, pépinière spécialisée dans les TIC, a été identifié dans le cadre de cette mission. Infodev Incubator Support Center, programme de la banque mondiale, n'appuie que deux incubateurs en Afrique francophone (dont le CTIC), réservant son support aux territoires de langue anglaise.</p> <p>La présence renforcée de l'OIF sur ce secteur serait cohérente avec le contexte pauvre en appui et l'absence d'investisseurs/bailleurs actuels sur le sujet et dans ces territoires francophones.</p>
Cohérence avec les autres programmes de l'OIF		

<p>Ces dispositifs centrés sur des thématiques spécifiques ne pourront être conçus, développés, et mis en œuvre qu'en collaboration entre experts du numérique (DFN) et ceux des domaines concernés (autres directions). Les directions de l'OIF concernées seraient associées à l'élaboration des lignes directrices des appels pour les domaines qui les concernent et notamment à la définition plus précise de leur champ.</p>	<p>La cohérence avec d'autres programmes de l'OIF serait forte notamment en ce qui concerne deux initiatives de l'AUF : (i) l'IFVE de l'AUF, mentionné plus haut et qui développe déjà des activités d'incubation virtuelles. L'objectif serait ici que le programme Jeunes entrepreneurs numériques de l'OIF intègre à l'IFVE un accompagnement/service spécifique pour les jeunes entrepreneurs du numérique ; et (ii) Les campus numériques : l'objectif d'un meilleur accès via les TIC à l'information scientifique et technique, et à la formation des campus numériques fait écho aux modalités d'accompagnement à distance envisagées dans ce scénario.</p>
<p>Autres variantes</p>	
<p>L'idée a été émise que les bénéficiaires de l'appel lancé dans le domaine « jeunesse productrice de contenu numérique » ne soient pas des ONG et autres institutions qui travaillent avec ou pour des jeunes, mais directement des jeunes producteurs de contenus.</p> <p>Cette idée, séduisante, implique des modalités de mise en œuvre sensiblement différentes, notamment des subventions plus faibles et des modalités de gestion et de contrôle moins bureaucratiques, et reposant probablement sur des interfaces locales. Ces dernières et des processus de valorisation également localisés nécessiteront probablement des partenariats entre l'OIF et des structures nationales, associatives, consulaires, ou publiques.</p> <p>Ces modalités conduiraient à ne développer cet instrument que dans un nombre limité de pays. Il pourrait être plus facilement géré en cohérence avec des politiques nationales et des partenaires financiers locaux.</p>	<p>Une variante de ce scénario serait de n'envisager aucun accompagnement en présentiel, et de mettre en œuvre une incubation virtuelle uniquement, à l'image des services actuels de l'IFVE.</p> <p>Une autre variante serait de concentrer l'appui en présentiel sur un seul pays et de délivrer des services numériques aux candidats sélectionnés, ressortissants d'autres pays. Enfin, une dernière variante pourrait consister en un programme d'appuis aux incubateurs d'entreprises TIC et non aux jeunes entrepreneurs eux-mêmes, selon la logique du programme <i>Infodev Incubator Support Center</i> de la Banque mondiale, mais spécifiquement ciblé sur les zone francophones et les incubateurs d'entreprises numériques.</p>
<p>Processus d'élaboration</p>	
<p>En dehors de cette dernière variante, l'élaboration</p>	<p>Ce deuxième scénario est synonyme d'un processus</p> <p>Le processus d'élaboration pour ce scénario est long, car il</p>

<p>concertée d'un tel outil ne requiert pas de préalable particulier. Elle ne pourra cependant s'effectuer qu'à partir d'une visibilité financière minimum indispensable à son dimensionnement. Cette dernière exigera une concertation préalable avec des contributeurs potentiels, probablement attentifs à la gouvernance et à la traçabilité du Fonds.</p>	<p>d'élaboration plus long et plus complexe que le précédent. Il s'agira d'abord de confirmer la pertinence politique des domaines pré-identifiés, ensuite d'apprécier les opportunités de partenariat qu'ils offrent, enfin, en fonction, de les hiérarchiser et d'en définir plus précisément les contours.</p>	<p>s'agit de construire un programme pratiquement ex nihilo. Il passe par une série de concertations internes entre l'OIF, et son opérateur l'AUF, par différentes études de faisabilité¹¹² et par une longue démarche auprès des partenaires bailleurs pour négocier leur engagement ou en identifier de nouveaux. L'élaboration devra aussi tenir compte des services non existants à déployer pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs; et d'une phase de conception et de réalisation des contenus de services à prévoir¹¹³.</p>
--	---	--

¹¹² Etudes du modèle de services à déployer, des compétences nécessaires, des zones d'implantation, des domaines d'intervention des services/produits développés par les jeunes entrepreneurs, de la cohérence avec les politiques nationales, des partenariats universitaires et privés envisageables, du dispositif d'appel et de sélection, du modèle financier de l'ensemble, des critères de suivi-évaluation, de la gouvernance globale du dispositif.

¹¹³ Curriculum de formation, contenu des accompagnements, des coachings, fonds documentaires

3. Recommandations opérationnelles pour un Fonds conçu dans une relative continuité du FFI (scénario 1)

Dans l'hypothèse de l'adoption de ce scénario et donc de relative continuité avec l'actuel FFI, l'idée a été émise d'organiser un vingt et unième appel à projet un peu particulier avec les reliquats du FFI actuel. Cet appel ne serait ouvert qu'aux porteurs et aux partenaires de projets déjà financés avec succès par le Fonds. Il financerait l'amplification ou/et la valorisation de ces « réussites », sélectionnées, entre autre, sur leur capacité à prouver leurs effets et sur l'originalité de leurs modalités de valorisation. La proclamation des résultats de la sélection de ce dernier appel pourrait donner lieu à une manifestation en faveur de la promotion du futur Fonds.

Après ce 21^{ème} appel et pour opérationnaliser le futur Fonds, la mission suggère des recommandations opérationnelles visant à améliorer la cohérence interne, l'efficacité et l'efficience du Futur Fonds.

■ Gestion comptable

Dans la mesure où le Fonds serait financé en partie ou en totalité par des Etats et gouvernements contributeurs, sa gestion comptable devra garantir sa transparence et sa traçabilité.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du FFI de 2007 à 2012 proviennent en grande partie de l'instabilité et de l'insuffisance quantitative des ressources humaines affectées par l'OIF à sa gestion. Le scénario proposé ici sera un peu plus exigeant en personnel. Il ne pourra pas être mis en œuvre avec succès sans un(e) attachée de programme à plein temps régulièrement secondé(e) par une assistante de gestion.

Ce binôme devra disposer d'outils de gestion plus performants, qui limitent les ressaisies, et imposent une normalisation des rapports financiers.

■ Gouvernance

Dans l'hypothèse d'un financement ou d'un cofinancement par des Etats et gouvernements ou d'autres partenaires, la gouvernance du Fonds devra toujours réunir des représentants de ses contributeurs. Elle ne devra cependant pas être exclusivement composée de ces derniers mais associer des représentants des Etats du Sud et de l'Europe centrale et orientale.

■ Suivi-évaluation

Des modalités précises de suivi évaluation devront être définies dès la conception du programme. On peut suggérer :

- de demander aux porteurs de prévoir un petit nombre d'indicateurs de résultats et de les faire figurer dans le guide proposé pour la présentation détaillée des projets ;
- de prévoir, si possible et quand nécessaire, que l'attachée de programme puisse travailler avec les porteurs sélectionnés pour améliorer ces indicateurs (entre la sélection et la contractualisation) ;
- d'établir systématiquement un bilan évaluatif final de chaque appel à projet (via une expertise interne ou externe selon les ressources humaines disponibles). Ce bilan devrait intervenir dans les six mois suivant la clôture prévue du dernier protocole d'accord signé dans le cadre d'un appel. Il devrait inclure une évaluation minimale des résultats immédiats de chaque projet financé ;
- de prévoir systématiquement une évaluation ex-post du Fonds tous les quatre ou cinq ans incluant l'appréciation des effets d'un nombre restreint de projets.

■ **Valorisation**

Le réabondement du Fonds et ses effets d'entraînement dépendront en grande partie de la valorisation de ses résultats et de la promotion des meilleurs projets qu'il aura soutenus. Une stratégie de valorisation devra être définie dès sa conception et actualisée à chaque appel à projet. Elle devra faciliter les initiatives de ses bénéficiaires à la recherche de nouveaux soutiens et partenariats pour poursuivre le développement de leurs actions. Dans cette perspective, le site du Fonds devra être profondément modernisé notamment pour donner à voir tous les projets soutenus par le Fonds.

■ **Partenariat, mise en réseau.**

Le Fonds devra privilégier différentes formes de partenariat et de collaboration entre organisations francophones de cultures différentes et contribuer à leur mise en réseau. Sa stratégie en la matière ne devrait pas se limiter à ne soutenir que des projets en coopération. La modernisation de son site devra inclure des outils qui facilitent les échanges et la recherche de partenariat entre les organisations francophones actives dans le domaine de la production numérique.

Acronymes

AUF	Agence universitaire de la Francophonie
ArDyis	Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society)
ATTI	Africa Technology and Transparency Initiative
Emulaction	Environnement MULTimodal pour Activités Coopératives Transnationales de formatIOn
CESTI	Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information
CF Belgique	Communauté francophone de Belgique
CFI	Comité francophone des inforoutes
CIDHG	Centre International de Déminage Humanitaire-Genève
CPADD	Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DAECT	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
ENSK	école normale supérieure de Koudougou
FFI	Fonds francophone des inforoutes
IFVE	Incubateur Virtuel de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat
Isi@med	Initiative pour la Société de l'Information en Méditerranée
Isif Asia	Information Society Innovation Fund - Asia
ITES-PC	Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques du secondaire
Lincaocnet	Les insectes comestibles d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre sur Internet
MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la communication
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisations non gouvernementales
PEM	Patrimoines en mouvement
REL	Ressources éducatives libre
RFI	Radio France Internationale
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIC4D	Technologies de l'information et de la communication pour le développement
TNSA	Télévision numérique des savoirs africains

Table des illustrations

Figure 1 - Pays du porteur.....	16
Figure 2 - Pays cités au moins 2 fois en tant que partenaire	16
Figure 3- Notes moyennes par critères : En tout, les projets obtiennent une note de 15 sur 20.....	26
Tableau 1- Liste des projets arrivés à terme – Echantillon de la question évaluative 2.....	12
Tableau 2- Récapitulatif des appels	15
Tableau 3- Type de porteurs.....	15
Tableau 4 - Nombre de partenaires	16
Tableau 5 - Budget par tranches.....	16
Tableau 6- Montants dépensés au Nord et au Sud/Est	17
Tableau 7 - Domaines thématiques des projets	17
Tableau 8 - Objectif principal des contenus des projets.....	17
Tableau 9 - Cibles	17
Tableau 10 - Les 56 projets et leur niveau d'avancement au 23 juin 2012	18
Tableau 11 - Synthèse de l'état des projets en cours de réalisation à juin 2006 en k€.....	19
Tableau 12 - Contributions annuelles des bailleurs au FFI	19
Tableau 13- Calcul du crédit disponible en k€ à fin du 19 ^{ème} appel	20
Tableau 14- Occupation du poste d'attaché de programme 2006-2012.....	21
Tableau 14- Pertinence moyenne et par critères.....	25
Tableau 15 - Part de la pertinence dans la note finale des experts des projets identifiés comme non pertinents par les évaluateurs	28
Tableau 16 - Projets inaboutis sélectionnés avant 2006.....	29
Tableau 17- Projets en retard au 26/06/12.....	29
Tableau 18- Niveau de réalisation des projets arrivés à terme.....	31
Tableau 19 - Les déterminants des écarts de réalisation des produits et services.....	32
Tableau 20 – Retards de paiement évoqués par les porteurs.....	33
Tableau 21 - Typologies des projets arrivés à terme et facteurs de génération d'effets sur les compétences TIC des usagers	35
Tableau 22 - Dix initiatives d'appui aux Tic pour le développement	43
Tableau 23- Tableau synoptique de la Francophonie numérique en 2020	58

Annexe A – Termes de référence de la mission d'évaluation

IV. Cahier des charges

4.1. Prestations demandées

4.1.1. Présentation du projet

4.1.1.1. Contexte

L'appropriation par le plus grand nombre d'utilisateurs francophones de tout pays, âge, genre, profession, intérêt et talent des outils numériques en permanente innovation est une ambition que poursuit la Francophonie depuis 1995. Partie prenante aux instances internationales de la société de l'information, elle s'attache à défendre la diversité culturelle sur internet, notamment en soutenant la production de contenus en français ainsi que la numérisation des ressources et du patrimoine.

Après la résolution du Sommet de Cotonou (2-4 décembre 1995) sur la société de l'information, les ministres francophones chargés des inforoutes réunis à Montréal du 19 au 21 mai 1997 ont adopté la Déclaration de Montréal et le Plan d'action de Montréal, qui définissaient pour les années à venir la politique de la Francophonie dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans la mouvance des conférences ministérielles du G7 de Bruxelles, la déclaration de Montréal insiste sur la nécessité de mettre en place une société de l'information citoyenne, et le "besoin d'enrichissement culturel par la diversité des contenus". Elle souligne également l'importance de "l'accès aux inforoutes pour tous" et la "croissance de la variété des usages".

Les grandes priorités du Plan d'action de Montréal sont les suivants, chacune recouvrant une série d'objectifs plus détaillés :

- démocratiser l'accès aux inforoutes;
- développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche;
- renforcer l'aire de création et de circulation des contenus;
- promouvoir une aire de développement économique;
- établir une vigie francophone;
- sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs;
- assurer une présence concertée des francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes.

Pour développer les inforoutes au sein de la Francophonie dans le respect des 7 grandes priorités du Plan d'action de Montréal, les ministres chargés des inforoutes ont notamment décidé la mise en place d'un "Fonds francophone de développement des inforoutes", décision confirmée quelques mois plus tard par les chefs d'Etat et de Gouvernements lors du Sommet de Hanoi (16 novembre 1997).

Mis en place le 3 juin 1998, le Fonds francophone des Inforoutes entend favoriser l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication par la création de contenus numériques francophones.

4.1.1.2. Objectifs (cf. Cadre logique du projet en annexe)

La mission du Fonds francophone des Inforoutes est de promouvoir l'accroissement de l'usage et de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale en soutenant, à la suite d'appels à projets, des initiatives multilatérales de production de contenus et d'applications numériques francophones, dans le respect des priorités déterminées par les instances de la Francophonie (Sommet de la Francophonie, Conférence ministérielle...).

Dans le cadre de sa mission et dans les limites fixées par ses champs d'intervention, le Fonds francophone des inforoutes poursuit plus spécifiquement les objectifs suivants :

- Contribuer à la production de contenus et d'applications numériques francophones répondant à des besoins collectifs et reflétant la diversité culturelle des partenaires et des populations bénéficiaires.

- Accroître les compétences humaines permettant la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et valoriser les compétences technologiques existantes dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale, notamment via des collaborations étroites avec des structures locales.
- Encourager la création de partenariats et/ou de réseaux multilatéraux pérennes, expressions d'une véritable dynamique d'échange, de partage et de mutualisation des compétences et des savoir-faire.

Parmi les initiatives répondant à ces objectifs, le Fonds francophone des inforoutes entend favoriser celles qui contribuent :

- à l'appropriation de l'usage des TIC par les jeunes et les femmes ;
- au développement et à la diffusion des logiciels libres, normes ouvertes et interopérables et systèmes multiplateformes.

Le fonds vise également à privilégier les actions ayant un caractère exemplaire, c'est-à-dire répondant de façon manifeste aux objectifs du Fonds francophone des inforoutes, reproductibles et sources d'enseignement pour d'autres initiatives.

4.1.1.3. Nature, domaines d'intervention et évolution des champs d'intervention du Fonds

Le Fonds francophone des inforoutes fonctionne par appels à projets.

L'action du Fonds des inforoutes s'inscrit au sein des champs d'intervention privilégiés de la Francophonie, définis par ses instances. Les propositions de projet soumises au Fonds francophone des inforoutes doivent impérativement entrer dans le cadre de ces domaines prioritaires :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les objectifs stratégiques de ces quatre domaines prioritaires sont définis dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie (Xe Sommet de la Francophonie, Ouagadougou, 26-27 novembre 2004). Ces grandes orientations sont déclinées dans la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des opérateurs de la Francophonie (AIMF, AUF, TV5, Université Senghor) en fonction de leurs domaines de compétences.

Jusqu'en 2007, les appels à projets du Fonds des inforoutes comportaient deux volets, un volet général et un volet jeunes. En 2007, suite à la décision du Comité des inforoutes, cette distinction a été abandonnée au profit d'un seul volet général dans lequel peuvent notamment candidater des projets portés par et/ou en faveur des jeunes.

En écho à chaque Sommet de la Francophonie, le Fonds des inforoutes accorde également depuis 2007 une attention prioritaire aux projets s'inscrivant dans la thématique de cette Instance, sans exclure toutefois les projets s'inscrivant dans les autres domaines prioritaires du Cadre stratégique décennal de la Francophonie.

Ainsi, conformément à la Déclaration du Sommet de Québec et à sa résolution sur la promotion de la langue française, dans son 20^e appel à projet (en cours), le Fonds francophone des inforoutes accorde une attention prioritaire aux projets qui favorisent l'accessibilité et la visibilité des ressources numériques valorisant la langue française et son rayonnement.

Le Fonds comporte un certain nombre de domaines d'exclusion : la mise en place de cybercafés, de centres informatiques ou bien encore le soutien à l'organisation d'événements nationaux ou internationaux qui ne relèvent pas de la mission du Fonds. Depuis le 20^e appel, sont également exclus tous les projets concernant le domaine de la santé.

4.1.1.4. Bénéficiaires et pays ciblés

Les principaux porteurs de projets partenaires sont obligatoirement établis sur le territoire d'un pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (Etat ou gouvernement membre de plein droit, associé et observateur) et sont des personnes morales : organismes (par exemple :

associations, ONG, fondations et coopératives - notamment celles à l'initiative de la jeunesse et/ou des femmes - collectivités locales, établissements publics) ou entreprises. Le projet associe au moins 3 principaux partenaires issus d'Etats et de gouvernements distincts, dont au moins deux sont établis dans un ou des pays francophones du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale. A ces partenaires principaux peuvent s'associer d'autres organismes issus de pays non membres de l'OIF. Ces derniers ne peuvent toutefois bénéficier de la contribution demandée au Fonds francophone des inforoutes.

Les projets portés par ou au bénéfice des femmes et/ou des jeunes sont encouragés et reçoivent une attention particulière.

4.1.2. Organisation institutionnelle du projet

4.1.2.1. Gouvernance, pilotage et modalités de mise en œuvre du Fonds

Intégré à la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Fonds francophone des inforoutes est administré et géré par le Comité francophone des inforoutes (CFI) et le Gestionnaire du Fonds.

Le Comité francophone des inforoutes est le comité de pilotage et l'instance de décision du Fonds francophone des inforoutes, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière d'attribution des subventions. Le Comité est présidé par l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie et composé notamment des représentants de chacun des États et Gouvernements bailleurs.

Sur recommandation du Comité, le Gestionnaire est nommé par le Secrétaire général de la Francophonie et relève de l'Administrateur. Le Gestionnaire et son équipe administrent au quotidien le Fonds francophone des inforoutes et mettent en œuvre les décisions du Comité des inforoutes. Ils assurent le secrétariat du Comité.

Le Comité des inforoutes et le gestionnaire sont assistés par des experts indépendants, chargés de fournir un avis sur la qualité technique des projets reçus et leur pertinence au regard de leur contexte de réalisation et des objectifs du Fonds. Ils s'appuient sur une grille de critères approuvée par le Comité. Les experts sont choisis par le Gestionnaire dans une banque d'experts alimentée et validée régulièrement par le CFI.

Octroi de subvention

A la suite des appels à projets et de l'examen par un groupe d'experts internationaux qui formule un avis, le Comité des inforoutes procède à la sélection des dossiers. A la suite du processus d'évaluation, seuls les projets satisfaisant le mieux aux critères de sélection du Fonds obtiennent donc un financement, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'appel à projets. Deux grilles de critères permettent d'examiner de façon systématique les projets présentés :

- La grille des critères d'éligibilité : le Fonds francophone des inforoutes peut recevoir tout projet respectant l'ensemble des conditions d'éligibilité. Déterminées par le Comité des inforoutes et appliquées par le Gestionnaire, ce sont les conditions minimales à remplir pour pouvoir prétendre à une subvention, sans préjuger à ce stade de la qualité ou de la pertinence des projets.
- La grille des critères de sélection, outil d'aide à la décision, comprend l'ensemble des éléments sur lesquels se focalise l'attention des experts et du Comité des inforoutes pour analyser et sélectionner les propositions de projet.

Les contributions financières du Fonds prennent la forme de subventions. La contribution maximale à un projet est de 250 000 €, à concurrence de 60 % de son coût total. La contribution moyenne attribuée par projet depuis la création du Fonds est d'environ 80 000 €. Le Fonds encourage les projets favorisant le cofinancement et le partage équilibré des risques financiers. Les dépenses sont soumises à des règles d'éligibilités et le versement des subventions suit des modalités préétablies.

Dispositif d'accompagnement et de suivi

Le Gestionnaire élabore, met à jour et présente régulièrement au Comité francophone des inforoutes un état synthétique de l'avancée des projets en cours et le cas échéant un plan d'évaluation en fonction des indicateurs prévus. Les outils de gestion et d'évaluation du FFI sont présentés au CFI, lequel les commente, propose des améliorations lorsque requis et les approuve. Pour chaque projet

retenu, 10% de la subvention accordée, à concurrence de 7 600 €, sont conservés par le Fonds à des fins de suivi et évaluation.

Un protocole d'accord est signé entre le porteur de projet et l'OIF. Un formulaire type est fourni aux porteurs de projet pour la rédaction des rapports. La remise de rapports synthétiques standardisés conditionne le versement des seconde et troisième tranches de la subvention.

Des missions de suivi et évaluation sont réalisées le cas échéant dans les pays bénéficiaires selon un plan d'évaluation et ponctuellement en fonction des besoins. Les missions de suivi et évaluation des projets sur le terrain peuvent être réalisées par le responsable du suivi et de l'évaluation des projets du FFI et/ou par des évaluateurs externes. Dans la mesure du possible, l'expertise locale ou régionale sera privilégiée.

Un cadre de mesure de la performance du Fonds a par ailleurs été développé en 2010 afin de renforcer, via un certain nombre d'indicateurs, le suivi des réalisations du Fonds. Il s'inscrit dans la démarche de gestion axée sur les résultats impulsée dès 2006 par l'Organisation et formalisée dans sa programmation quadriennale 2010-2013.

A la fin de chaque projet, une fiche synthétique présentant les réalisations et résultats obtenus au regard des objectifs initiaux, est réalisée par le Gestionnaire. Un bilan annuel des réalisations, fondé sur l'information fournie par les rapports d'exécution des projets et compte-rendu d'évaluation de terrain, est remis au CFI lors de sa réunion stratégique annuelle.

4.1.2.2. Partenaires

Les organisations internationales de même que les opérateurs de la Francophonie peuvent être partenaires de projets soumis au FFI mais ne peuvent pas être destinataires d'une subvention du Fonds.

Ils doivent en outre participer au financement du projet par apport financier, matériel ou humain, celui-ci étant clairement mentionné dans le dossier et confirmé par un document écrit (lettre de partenariat, d'intention ou convention de partenariat).

4.1.2.3. Rôles des parties prenantes du Fonds

Le CFI approuve les orientations et les priorités à moyen et long terme du FFI et adopte le Plan d'action. Il fixe les règles de gestion et de fonctionnement du FFI et son budget, approuve les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les modalités opérationnelles de mise en œuvre du Plan d'action. Il décide du choix des projets en s'appuyant sur l'avis des experts et s'assure que les règles et critères sont respectés. Il examine la performance et les résultats du FFI et prend les mesures de révision du Plan d'action qui s'imposent. Il approuve le plan de communication.

Le Gestionnaire du Fonds est chargé de la mise en œuvre des décisions du CFI :

- Il prépare les stratégies à moyen et long terme du FFI, incluant les plans d'action annuels et les plans financiers ;
- Il supervise les processus des appels à projets ;
- Il évalue les résultats et dégage les meilleures pratiques à recommander ;
- Il s'assure de la rigueur et de la transparence du processus d'évaluation des projets et utilise pour ce faire les moyens et les outils appropriés ;
- Il propose au Comité le barème de rémunération des experts ;
- Il prépare le rapport annuel qui sera approuvé par le Comité ;
- Il élabore et met en œuvre par l'entremise d'un plan de communication les mesures destinées à accroître la visibilité du FFI.

Le Gestionnaire s'efforce également de développer des partenariats publics ou privés chaque fois que possible. Le Gestionnaire et son équipe sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet. Ils assurent l'accompagnement et le suivi des projets.

Les experts interviennent dans le dispositif de mise en œuvre du Plan d'action, à la demande du CFI ou du Gestionnaire :

- soit en procédant à l'analyse des projets selon la grille des critères approuvée par le Comité ;
- soit en effectuant des missions d'évaluation des projets sur le terrain ;
- soit en participant à l'amélioration des projets de catégorie B (projets méritant l'attention du CFI mais pour lesquels un certain nombre de réserves ont été émises) conformément à l'article 9.2.1.

Les porteurs de projet partenaires assument la responsabilité du Projet et en garantissent la bonne exécution. Ils désignent entre eux un responsable signataire du protocole d'accord avec le FFI. Le responsable signataire représente une structure ayant un statut légal, obligatoirement établie dans un pays membre (de plein droit, associé ou observateur) de l'OIF et disposant d'un compte bancaire permettant de percevoir une subvention au titre du projet. Il est l'interlocuteur unique du Fonds francophone des inforoutes.

4.1.3. Activités et moyens

4.1.3.1. Ressources humaines et financières

Le gestionnaire du Fonds est assisté par un responsable de programme, chargé notamment du suivi et de l'évaluation de projets.

Depuis 2001, les fonctions de gestionnaire du Fonds sont assurées par le Directeur de la Francophonie numérique de l'OIF.

Le FFI est financé par des contributions volontaires des Etats et gouvernements membres de l'OIF. Au 1er décembre 2006, la contribution annuelle minimale au Fonds est de 15 000 euros. La gestion du FFI est soumise au Règlement financier de l'OIF. Les frais usuels inhérents à la gestion du FFI sont imputés à la ligne budgétaire du Fonds à l'OIF. Les crédits non utilisés sont reportés à l'exercice suivant.

4.1.3.2. Réalisations/activités

Depuis sa création en 1998 :

- 20 appels à projets lancés (dont un en cours) ;
- 1 839 projets reçus ;
- 220 projets retenus pour financement ;
- Environ 17 700 000 euros de montant total d'aides accordés ;
- Une moyenne de subvention des projets d'environ 80 000 euros.

4.1.4. Objectifs de l'évaluation

Le Fonds francophone des inforoutes a déjà été l'objet d'une évaluation externe conduite en décembre 2002. L'évaluation portait sur trois éléments d'analyse : les projets subventionnés, le fonctionnement du FFI et les résultats du FFI par rapport à ses objectifs et aux autres mécanismes de financement multilatéraux. Dans leur rapport, les experts ont formulé 38 recommandations de portée stratégique et opérationnelle.

L'évaluation de 2002 avait mis en évidence un certain nombre de problèmes et avait formulé des conclusions et recommandations sur : le besoin d'une actualisation de la réflexion stratégique et prospective sur les inforoutes et leur évolution notamment dans l'aire francophone permettant une réorientation ponctuelle de la mission et des objectifs ; la nécessité d'un cadre stratégique et de planification rigoureux ; une remise à plat du ciblage et des priorités en fonction des besoins, de l'efficacité et de l'impact global des projets ; une mise en place de la communication et du plaidoyer afin d'activer la composante « sensibilisation et entraînement » du Fonds censée être le pendant de la composante « projets ». Le Fonds était en outre confronté à certaines difficultés ayant trait : aux ressources humaines limitées dédiées à la gestion du projet ; à la gouvernance et au pilotage du Fonds ; à la lourdeur de certaines modalités de gestion administrative des projets.

Au-delà de ces aspects opérationnels, l'OIF est aujourd'hui dans une phase de questionnement quant à la nature, au fonctionnement, à la stratégie et aux objectifs du Fonds. Dans ce cadre, l'OIF a besoin d'éléments de réflexion sur la pertinence, l'impact et la viabilité des projets financés. A ce titre, la présente évaluation devra répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que les projets sélectionnés et financés ont été pertinents au vu des objectifs fixés?
- Est-ce que les projets financés ont atteint les objectifs fixés par le Fonds et quel a été leur viabilité et/ou leur impact sur le long terme?
- Est-ce que la nature et le fonctionnement du Fonds est adapté pour atteindre les objectifs fixés?

Il est suggéré que les questions évaluatives proposées soient déclinées en sous-questions, ce qui attesterait, d'une part, d'une bonne compréhension du contexte par l'équipe d'évaluation et, d'autre part, d'un travail préalable à l'élaboration d'un référentiel. En effet, ces indications méthodologiques peuvent constituer un point de départ à la réflexion et une aide à la constitution d'indicateurs et de critères pertinents, permettant de répondre objectivement aux questions évaluatives proposées.

L'évaluation devra ainsi présenter un bilan global du Fonds, des recommandations claires et découlant directement de constats en vue de repenser le fonctionnement du FFI, d'améliorer la sélection et l'impact des projets et de proposer des perspectives d'évolution à plus long terme (structure, objectifs).

Ces recommandations pourront s'appuyer notamment sur les évolutions et retours d'expériences d'initiatives comparables reposant sur un mécanisme d'appels à projets et menées par d'autres organismes de coopération et d'aide au développement en faveur des pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale.

4.1.5. Champs de l'évaluation

4.1.5.1. La période

L'évaluation portera principalement sur la période de novembre 2007 à décembre 2011, correspondant aux projets sélectionnés par le FFI du 14^e au 19^e appel. Compte tenu du fait, notamment, que les projets soutenus sont fréquemment mis en œuvre selon un calendrier prévisionnel de 24 mois, une partie d'entre eux sont encore en cours.

Sur toute la période d'existence du Fonds, des projets pérennes ayant connus un succès manifeste pourront être évalués afin d'en analyser les facteurs de réussite et d'exemplarité. De la même manière, des projets peu performants pourront être étudiés afin d'en analyser les facteurs d'échec.

4.1.5.2. La zone géographique

L'évaluation couvrira l'ensemble des pays membres de la Francophonie dans lesquels des projets ont été financés. Cependant, l'évaluation ne nécessitera pas de déplacement sur le terrain.

4.1.5.3. Les parties prenantes

En plus de travailler avec le responsable de projet, qui sera en permanence à la disposition des prestataires, ces derniers devront s'intéresser, sans pour autant avoir à les rencontrer tous, aux différents acteurs ou groupes d'acteurs, institutionnels et non institutionnels, associés au financement, à la conception, la mise en œuvre et la supervision du Fonds.

D'une part, les « collaborateurs » de l'OIF, à savoir:

- les membres du Comité du Fonds francophone des inforoutes
- les représentants des opérateurs (AIMF, AUF, TV5, Université Senghor), siégeant au Comité du Fonds francophone des inforoutes en tant qu'observateurs- les experts qui ont effectués des évaluations dans le processus de sélection des appels à projets du Fonds

D'autre part, le personnel de l'OIF qui appuie la gestion opérationnelle du projet :

- la Direction de la Francophonie numérique
- la Direction de l'Administration et des Finances

Et enfin, les bénéficiaires de l'initiative :

- les organismes responsables signataires de projets
- les partenaires des organismes responsables signataires de projets
- les utilisateurs des produits développés à l'aide des fonds du FFI

Cette liste, indicative, a vocation à être complétée.

4.1.6. Le processus d'évaluation

4.1.6.1. Phase de structuration et de documentation

Une première réunion sera organisée pour lancer la mission d'évaluation. Elle réunira l'équipe de consultants retenus et les membres du comité d'évaluation, ainsi que toute personne dont la présence serait jugée utile par les commanditaires.

Elle offrira l'occasion de :

- présenter le projet : conception et contexte
- rappeler les attentes du commanditaire et préciser le périmètre de l'étude ;
- confirmer le planning de travail et de réalisation de la mission (livrables attendus);
- réajuster le référentiel d'évaluation et les outils d'analyse proposés le cas échéant;
- recueillir la documentation relative à l'initiative et prendre en compte le travail déjà effectué ;
- établir la liste des personnes-ressources à rencontrer lors des entretiens à conduire dès la première phase de structuration de l'étude.

Elle permettra également de souligner les problématiques sur lesquelles une attention particulière doit être portée dès le départ des travaux.

Lors de cette première phase, l'étude documentaire et quelques entretiens exploratoires devraient permettre aux évaluateurs de :

- a. reconstruire la logique d'intervention et caractériser le projet, via l'analyse des documents de cadrages, des budgets, des études, des rapports de mission. A cette étape, devront être établis un sociogramme ainsi qu'une première modélisation des mécanismes administratifs et comptables de fonctionnement du Fonds. Au-delà, il s'agira de disposer d'une photographie factuelle des procédures et des modalités de déploiement du projet sur le terrain ;
- b. dresser un premier état des lieux du Fonds (contexte, objectifs, jeux d'acteurs). Cette étape repose sur l'analyse des études et documents de cadrage du dispositif et sur des entretiens auprès d'acteurs clés (OIF, CFI) ;
- c. identifier les enjeux qui mériteront une investigation particulière dans le cadre de l'étude et formaliser les indicateurs et les critères pour chaque question d'évaluation. Cette étape permettra de consolider le référentiel d'évaluation ;
- d. finaliser la structuration de la mission d'évaluation, à partir des éléments de la phase de caractérisation, afin de préciser les objectifs des études de cas à conduire, construire une typologie d'acteurs à rencontrer lors de la phase de consolidation, rédiger les grilles d'entretien et éventuels guides d'animation de réunion pour les études de cas, et construire le programme des visites de terrain.

4.1.6.2. Phase de consolidation

Durant cette phase, l'équipe de consultants devra développer une série d'indicateurs pertinents et une méthodologie de collecte de données visant à répondre aux questions posées par l'évaluation. Le traitement de ces données quantitatives devra permettre à l'équipe d'évaluation d'établir une typologie des projets financés.

Sur la base de critères que l'équipe d'évaluation devra déterminer, quelques projets seront sélectionnés au sein de chacune des différentes catégories-types identifiées. Des données

qualitatives sur les projets en question seront alors réunies et compilées. L'analyse de l'ensemble des données permettra la formulation des conclusions et de recommandations pratiques.

En plus des constats issus de l'étude documentaire et de l'analyse des projets, et en parallèle de celles-ci, l'équipe d'évaluation devra procéder à une analyse comparative (étalonnage) d'autres dispositifs comparables afin d'identifier les points les plus significatifs à approfondir.

Cet étalonnage est destiné à identifier et à formaliser les forces et les faiblesses du mécanisme mis en œuvre dans le cadre du Fonds en le comparant avec des projets similaires portés par d'autres structures. Il pourra permettre de dégager des bonnes pratiques de nature à éclairer les orientations à prendre pour le Fonds dans un souci d'accroissement de son efficacité. Le Fonds sera également examiné au regard du projet, en cours de finalisation, d'une nouvelle stratégie TIC.

Cette phase devra faire l'objet d'un document écrit discuté lors d'une rencontre avec le comité d'évaluation avant d'être validé.

Si des changements importants d'ordre méthodologique au cours de cette phase devaient s'avérer nécessaires, l'équipe d'évaluation sera appelée à les justifier auprès du comité d'évaluation. De même, si le calendrier ne peut être respecté, il est indispensable d'en informer, dans les meilleurs délais, le comité d'évaluation.

4.1.6.3. Phase finale d'analyse et de rédaction

Il s'agira de :

- croiser les données recueillies de manière à dégager les constats et les conclusions évaluatives
- compléter la modélisation du projet
- tirer les enseignements clés et les pistes de travail qui devraient nourrir un atelier de co-construction des recommandations sur la base des conclusions de l'étude.

4.2. Les livrables attendus

4.2.1. Phase de structuration et de documentation

- une note de caractérisation du projet (a. et b.)
- une note de cadrage qui restituera de manière définitive la méthode d'évaluation qui sera employée par l'équipe d'évaluation (c. et d.)

Si la note de caractérisation pourra être discutée à distance entre les évaluateurs et le comité d'évaluation, la note de cadrage fera l'objet de discussions approfondies en réunion.

Ces deux notes constitueront le référentiel de l'évaluation. La phase de consolidation ne pourra commencer qu'une fois ce premier rapport validé.

4.2.2. Phase de consolidation

Une note de synthèse d'une dizaine de pages sera produite présentant la typologie des projets développée par l'équipe d'évaluation. Une note de 5 pages sera écrite pour rendre compte des différentes études de cas.

4.2.3. Phase finale d'analyse et de rédaction

Le rapport final répondra à chaque question d'évaluation validée lors de la première réunion avec le comité d'évaluation, tout en intégrant un jugement de valeur sur les actions engagées par l'initiative francophone. Il devra :

- être rédigé en français,
- comprendre un maximum de 50 pages (sans les annexes), présentant pour chaque question de l'évaluation :
 - la ou les conclusions détaillées ;
 - les informations collectées et traitées à l'appui des conclusions ;
 - la ou les recommandations détaillées, dans le but de promouvoir la pertinence, l'impact et la viabilité de l'initiative, de réorienter ses objectifs ou de réallouer ses ressources. Elles devront être reliées aux conclusions de l'évaluation ;

- les conclusions et recommandations pour chaque question d'évaluation doivent être introduites par une courte synthèse sous forme d'encadré, le cas échéant ;
- les annexes (documents d'étape et d'analyse, etc.) ;
- un sommaire exécutif (2-3 pages maxi)

La partie de l'évaluation consacrée à la présentation des recommandations respectera les indications suivantes :

- les points analysés et les conclusions de l'analyse seront rappelés (problèmes repérés par l'évaluation, points forts et points faibles),
- les enjeux associés seront décrits (conséquences des problèmes sur l'initiative évaluée, facteurs de succès et d'échecs, et raisons pour lesquelles il y a lieu d'intervenir),
- les recommandations qui en découlent seront articulées explicitement en présentant les pistes de modification de l'initiative. Une recommandation qui ne serait articulée à aucune conclusion ou une conclusion qui ne serait associée à aucune recommandation ne serait pas recevable.

La version finale du rapport fera l'objet d'une présentation au comité d'évaluation.

N.B.1 : Tout rapport rendu au cours de l'étude, y compris le rapport final devra être formulé de manière claire pour les décideurs et non spécialistes.

N.B.2 : L'équipe d'évaluation devra obligatoirement transmettre au comité d'évaluation la totalité des informations brutes obtenues (compte-rendu des entretiens, études de cas, études quantitatives...) au cours de l'exercice.

4.3. Calendrier prévisionnel de réalisation

Le début des travaux d'évaluation est provisoirement fixé à la date cible du 18 septembre 2012, date à laquelle sera tenue la première des cinq rencontres prévues entre l'équipe d'évaluation retenue et le comité d'évaluation. La durée des travaux d'évaluation doit s'échelonner sur une période n'excédant pas 4 mois suivant la signature du contrat avec les prestataires.

Phases	Etapes	Livrables attendus	Date de remise des livrables	Dates des comités d'évaluation
Phase de structuration et de documentation	Caractérisation du FFI	Note de caractérisation		18 septembre (démarrage)
	Cadrage et formalisation du questionnaire	Référentiel de l'évaluation	9 octobre	12 octobre (restitution)
Phase de collecte de données	Préparation des études de cas/étalonnage			
	Collecte	Etudes de cas/Etalonnage	21 novembre	26 novembre (restitution)
Phase d'analyse et de rédaction	Analyse	Conclusions de l'évaluation	21 décembre	
	Co-construction des recommandations	Cadrage atelier de co-construction		4 janvier (atelier)
	Rédaction	Rapport final version préliminaire	21 janvier	
	Synthèse et finalisation des recommandations	Rapport final version définitive	4 février	18 février (restitution)

4.4. Budget

Le budget de l'étude est estimé à 50 000 euros HT maximum.

4.5. Rôle des parties prenantes de l'étude

4.5.1. Le commanditaire

L'Organisation Internationale de la Francophonie est le commanditaire de l'évaluation externe du « Fonds francophone des inforoutes ». En tant que maître d'ouvrage de cette évaluation, l'OIF constituera et présidera un comité d'évaluation afin de s'assurer, tout au long du processus, de la cohérence entre les dispositions et objectifs définis dans le présent cahier des charges et les travaux de l'équipe sélectionnée.

4.5.2. Le comité d'évaluation

Il est composé :

- du gestionnaire du Fonds, également Directeur de la Francophonie numérique à l'OIF
- du responsable de projet
- d'un représentant de la Direction de la planification stratégique de l'OIF
- de deux experts indépendants en TIC, l'un du Nord et l'autre du Sud

Au-delà de son rôle de suivi, le comité d'évaluation devra :

- préciser des éléments du présent cahier des charges rédigé avec l'équipe d'évaluation retenue, notamment sur la validation des questions évaluatives et sur la pertinence des critères de jugement ;
- mettre à disposition toute l'information disponible concernant le projet ;
- faciliter le travail des évaluateurs lors des différentes phases de l'étude ;
- lire et commenter les documents à produire par l'équipe d'évaluation, ainsi que les rapports à rendre ;
- recueillir les commentaires et suggestions du comité d'évaluation de l'initiative portant sur la version préliminaire du rapport final de façon à les transmettre aux évaluateurs ;
- discuter, avec l'équipe d'évaluation, des recommandations découlant du travail d'évaluation, et se prononcer sur la qualité du rapport final ;
- organiser une réunion ad hoc pour la présentation des résultats de l'évaluation
- partager et diffuser les conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation.

4.5.3. Rôle du prestataire

Le bureau d'études ou l'équipe de consultants en charge de l'évaluation devra accomplir les tâches décrites ci-dessus par phase telles que précisées dans la proposition retenue et ajustée.

Le bureau d'études ou l'équipe de consultants en charge de l'évaluation s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment en ce qui concerne la confidentialité des entretiens réalisés au cours de l'étude. Elle se conformera par ailleurs aux règles de discrétion qui s'imposent aussi longtemps que l'évaluation n'est pas terminée, et ce jusqu'à ce que les commanditaires de celles-ci décident de la diffuser.

Annexe B – Note de cadrage de la mission d'évaluation (hors bilan des projets)

■ GRET DANIEL NEU – MC LEBRET

LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE PHASE

Durant cette phase de cadrage, après la première réunion du comité de pilotage (le 16 octobre) l'équipe d'évaluation a :

- Effectué une revue documentaire faite à partir des documents livrés par le FFI et portant sur la stratégie et la politique de l'OIF et du fonds, les modalités d'exécution de la mission du Fonds, les compte rendus des travaux des experts et des réunions du CFI et documents de candidature des projets soumis au 14^{ème} jusqu'au 19^{ème} appel.
- Rencontré :
 - Madame Arame Diaw Diop : le 26 octobre
 - Monsieur Christian Ambaud : le 26 octobre
 - Monsieur Pierre Ouedraogo : le 26 octobre
 - Monsieur Pietro Sicuro : le 8 novembre
 - Monsieur Pierre Dandjinou : le 9 novembre
 - M. El Habib Benessahraoui : le 9 novembre
- Elaboré un premier bilan des projets à partir des données issues de la revue des documents de projets par l'équipe d'évaluation et d'une extraction de la Base de données de suivi des projets par le logiciel *FileMaker* du FFI.

DES POINTS D'ATTENTIONS

Ces premiers travaux nous invitent à prendre en compte des nouveaux points d'attention,

■ Une nouvelle stratégie de la Francophonie numérique

La nouvelle stratégie de la Francophonie numérique est issue des travaux de la 118^{ème} réunion de la Commission de coopération et de programmation. Reprise lors de la 85^{ème} session du Conseil permanent de la Francophonie, elle a été officiellement adoptée au sommet de Kinshasa. Elle fixe un cadre nouveau pour les actions de l'OIF dans le domaine du numérique et constitue une nouvelle référence pour analyser la pertinence et la place du Fond.

■ La singularité du Fonds parmi les instruments de l'OIF

Plusieurs interlocuteurs de la mission ont souligné la singularité du Fonds au sein de l'OIF : son financement provient de contributions volontaires d'un nombre restreint de membres de l'organisation. Son pilotage est assuré par une instance particulière (le CFI) qui réunit ces contributeurs.

Cette particularité semble interroger :

- L'avenir du fonds : les dotations de ses bailleurs diminuent. La mission devra comprendre les raisons de cette diminution et rapporter cette évolution à celle du budget globale de l'OIF.
- La possibilité de l'articuler plus finement aux autres programmes de l'OIF : la mission devra approfondir la question des liens entre le fonds et ces derniers.

■ Des interruptions d'exercice et des difficultés de continuité du suivi.

Le 14^{ème} appel est intervenu après une interruption de deux ans (sélection des projets du 13^{ème} appel en décembre 2005). Le poste de responsable de projet n'a pas été pourvu de façon stable pendant plusieurs mois entre 2010 et 2011. Globalement, en première analyse les ressources humaines affectées à la gestion du fonds apparaissent quantitativement limitées.

- L'évaluation devra revenir rapidement sur l'origine de ces trois points et plus globalement mieux prendre en compte le contexte institutionnel du Fonds : les grandes évolutions et événements qui ont marqué l'organisation de la Francophonie au cours de ces dernières années.
- L'analyse fonctionnelle du Fonds devra être attentive à leurs conséquences.

■ **L'absence d'évaluation ex post des projets**

Alors que les budgets des projets prévoient une enveloppe dédiée à leur évaluation, celle-ci n'est pas utilisée pour une évaluation *ex post* des projets réalisés au sens communément admis par les bailleurs : évaluation de la cohérence, de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des projets. Des efforts importants sont par contre menés pour conduire une évaluation *ex ante*, c'est-à-dire au préalable de la mise en œuvre des projets. Cette différence de traitement permet aux évaluateurs de bénéficier d'une masse importante d'information sur les projets au préalable de leur mise en œuvre (en particulier sur leur cohérence et leur pertinence) mais d'une masse plutôt faible dans les domaines évalués traditionnellement à la fin des projets (efficacité, efficience et impact). Ceci demande aux évaluateurs de modifier quelques peu la démarche d'évaluation.

Etat des lieux des projets sélectionnés à mi-septembre 2012

Statut des projets	14/11/07	15/01/08	16/03/09	17//1/09	18/09/10	19/07/11	Total général
Abandonné	1						1
En cours -1ere tranche		3	2	2	9	6	22
En cours - rapport étape effectué	1		2	2	1		6
En cours - 2eme tranche		1	3	4	3		11
En cours - rapport finaux effectués	3	1	2				6
Clos	3	4	1	2			10
Dont projets non terminés au protocole d'accord expiré	1	4	4	1			10
Total général	8	9	10	10	13	6	56

Ce tableau nous permet d'identifier :

- **16 projets terminés (en bleu)**, c'est à dire ceux clos ou qui ont rendu leurs rapports finaux,
- **10 projets en retard (en rouge)**, c'est-à-dire ceux qui en sont au plus à la deuxième tranche et dont les protocoles d'accord sont expirés,
- **39 projets** suivant leur cours, **et 1 projet abandonné** avant signature du protocole d'accord.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

■ **QE1 : Evaluer les objectifs des projets sélectionnés par rapport aux objectifs de l'OIF**

L'analyse portera sur les 56 projets sélectionnés depuis le lancement du 14^{ème} appel

Elle s'efforcera d'apprécier à quels objectifs de l'OIF et du Fonds répondent ces projets et comment ils les prennent en compte.

Pour ce faire elle examinera la base *FileMaker* (reprise synthétique et structurée des projets soumis), les évaluations des experts, et les documents de projets soumis par les porteurs.

Cet examen se conclura par une série de notes, mesurant le degré de prise en compte des différents objectifs de l'OIF et du Fonds par chacun des projets 0 = le projet ne répond pas à l'objectif, 1 = répond partiellement, 2 =) répond à l'objectif.

Les objectifs observés seront les suivants :

Objectifs spécifiques du Fonds :

- Projet répondant à des besoins collectifs
- Projet reflétant la diversité culturelle des parties prenantes
- Projet renforçant les compétences TIC
- Projet valorisant les compétences technologiques Sud
- Projet visant un partenariat durable
- Projet aux échanges partenariaux équilibrés

Sujet d'intérêt du Fonds

- Projet favorisant l'appropriation des TIC par les femmes
- Projet favorisant l'appropriation des TIC par les jeunes
- Projet promouvant les logiciels libres et les normes ouvertes

Domaine d'interventions prioritaires de l'OIF

- Projet s'inscrivant dans la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ;
- Projet s'inscrivant dans la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme
- Projet s'inscrivant dans l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Projet s'inscrivant dans le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité

Domaines priorisés par les sommets annuels

Pour les projets du 14^{ème} au 16^{ème} appel (sommet de Bucarest)

- Projet introduisant les TIC dans le domaine de l'éducation

Pour les projets du 17^{ème} au 19^{ème} appel (sommet du Québec)

- Projet valorisant la langue française

■ QE2 : Evaluer les résultats des projets par rapport aux objectifs annoncés

Dans cette étape, l'équipe d'évaluation s'efforcera de répondre à trois questions portant sur les produits, leur modalité d'élaboration (production) et les partenariats :

- Produits : les contenus prévus par le projet sont-ils réalisés et accessibles aux bénéficiaires ? seront-ils durablement utilisés ? quels effets peut-on constater ?
- Production : les modalités de production des contenus ont-ils permis de valoriser et de renforcer des capacités ? Peut-on apprécier les effets de ces renforcements ?
- Partenariat : Les partenariats générés sont-ils durables ?

Ses analyses porteront in fine sur les 16 projets clos ou ayant rendu leur rapport finaux à ce jour dont voici la liste :

Code projet	Titre	Appel
14G003	Les explorateurs : portail de la culture scientifique du quotidien	14
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	14
14G023	Emulation : Environnement MULTimodal pour Activités Coopératives Transnationales de formatiON	14
13G013	PedagoTIC et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage en classe	14
14G056	Jeunes-Journalistes	14
14G070	L'école francophone des candidates	14
15G001	BIBLIOMINES	15
10G042+	Conte-moi la Francophonie	15
15G013	Patrimoine en mouvement	15
15G034	Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques du secondaire	15
15G026	Balkanophonie, la radio francophone en ligne des Balkans	15
16G006	Les insectes comestibles d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre sur Internet : LINCAONET	16
16G025	Télévision numérique des savoirs africains	16
15G021b	Alf@net	16
17G072	Volontariat et valorisation des compétences locales	17
17G053	Mondoblog, plateforme de blogs de qualité et formation de 100 jeunes africains	17

Mais la méthode utilisée permettra de replacer cet échantillon restreint dans l'ensemble des 56 projets sélectionnés.

Elle procédera par examen des rapports finaux, analyse des produits (quand ceux-ci sont accessibles), questionnaires électroniques et si possible entretiens avec les porteurs de projets et leurs partenaires.

Les grilles d'analyse et d'entretien seront conçues par type de projet pour qu'elles ne soient pas trop lourdes et permettent la comparaison entre projets du même type.

La construction de ces grilles sera donc précédée par l'élaboration d'une typologie.

■ Une évaluation en fonction de la nature des objectifs des produits

La typologie élaborée pour cette étape sera fondée sur les objectifs des produits et les bénéficiaires ciblés plutôt que sur les domaines d'intervention ou les types de contenus. Elle permettra d'interroger un groupe de projets sur les effets attendus propres aux objectifs de leurs contenus.

Ainsi, aujourd'hui l'équipe d'évaluation retient six objectifs de contenus différents :

- Rendre accessible des savoirs et des connaissances sur un sujet donné pour un groupe de bénéficiaires variés (décideurs, chercheurs, professionnels..). Exemple : Lincaocnet, Thèses en Afrique
- Valoriser et rendre accessible le patrimoine culturel au grand public (notamment les jeunes) : conte moi la Francophonie, AfriBD
- Développer des services numériques pour des communautés professionnelles spécifiques : portail Web pour entrepreneurs, application mobile pour mutuelle de santé
- Collaborer, échanger et dialoguer à distance entre pairs (jeunes, professionnels, scientifiques, enseignants) : Pangaya
- Former, éduquer, certifier des écoliers, lycéens ou étudiants : Lyva, Innofle
- Sensibiliser, informer, plaider des groupes particuliers : E-joussour, Web radio Fennec

Aujourd'hui les 56 projets sélectionnés se répartissent comme suit :

Objectifs des contenus produits	Nombre de Projet
Accès aux savoirs/connaissances	8
Accès diffusion culture	9
Capaciter professionnellement	11
Collaboration, échanges et dialogue distants	4
Former/éduquer/certifier	13
Sensibiliser/informer/plaider	11
Total général	56

Cette répartition n'est que provisoire. La poursuite des travaux amènera possiblement des changements dans la répartition ou dans le choix des rubriques.

La nature des objectifs des produits implique des types de contenus, d'usage et de publics (bénéficiaires, usagers) différents. Cette catégorisation des projets par nature des objectifs permettra donc de dresser des grilles de questionnements et des méthodes d'investigation propres à chaque groupe.

A titre d'exemple, les contenus visant l'accès aux savoirs et aux connaissances, ou ceux rendant accessible un patrimoine culture ou enfin ceux visant la sensibilisation, l'information et le plaider ont des publics relativement larges et des contenus plutôt basés sur la mise en œuvre d'un site internet. Les questionnements de ce groupe seront orientés sur la qualité du contenu du site : exhaustivité, actualité de l'information, sur la facilité d'usage (ergonomie, convivialité, accessibilité), sur l'animation du dispositif d'information. En termes méthodologique, du fait de la nature de ses cibles et de ce type de contenu, l'atteinte des cibles sera relativement difficile voire impossible, l'évaluation devra donc se baser sur la place des sites sur la toile (référencement), et sur les statistiques de visite pour en évaluer l'usage.

■ Une évaluation des produits en deux temps

L'existence de contenus accessibles

Pour répondre à la sous question évaluative 6 (« Les projets financés et terminés ont-ils réalisé les contenus ou applications numériques qu'ils escomptaient. Ces produits/services numériques ont-ils été appropriés par les utilisateurs bénéficiaires ? »), l'équipe s'efforcera de :

- de vérifier l'existence des contenus des 16 projets : présence de sites, documents numériques, CD roms, applications/logiciels, services, etc.) et
- de s'assurer de leur accessibilité à la date de l'évaluation : mise en ligne, diffusion, fonctionnement des services, etc.

La typologie dressée précédemment en fonction de la nature des objectifs permettra de sérier les questions suivant les types de contenu et les publics visés.

La génération d'effets

La sous question évaluative 7 (« Les contenus et applications numériques francophones réalisés sont-ils en capacité d'être durablement utilisés par les usagers et permettent-ils un accroissement durable de l'usage des TIC parmi les

bénéficiaires visés par le projet ? ») invite à s'intéresser plus à la capacité des produits/contenus des 16 projets à générer des effets qu'à évaluer les effets eux-mêmes.

Suivant la nature des objectifs poursuivis par les produits/contenus, les questionnements différeront. Ainsi on traitera les produits visant le renforcement de connaissance en s'intéressant à l'exhaustivité, l'actualité, la pertinence du contenu et en analysant dans la mesure du possible la progression des statistiques de visites du site (notamment celles en provenance des pays en développement). Alors que pour répondre à cette sous question 7 sur les produits visant la collaboration et l'échange distants, on s'intéressera moins au contenu qu'au contenant et à la qualité du dispositif d'animation du service.

Les questions concernant les produits seront traitées par observation directe des produits et de leur dispositif de diffusion lorsqu'ils sont accessibles, par lecture des rapports finaux des projets et par entretiens directs avec les porteurs et partenaires. Des entretiens ou enquêtes auprès des usagers seront organisés si ceux-ci s'avèrent possibles.

■ Une évaluation des modalités de production

Pour répondre à la question 8 (« Les projets terminés ont-ils permis la valorisation des compétences existantes et le renforcement de la maîtrise des TIC ? Peut-on identifier des effets indirects de ces renforcements de capacités ? »), l'équipe s'intéressa sur l'ensemble des 16 projets :

- aux compétences mises en œuvre par les porteurs et partenaires du projet, suivant qu'elles concernent
 - o le contenant : compétences de conception, de développement, de maintenance et hébergement des dispositifs,
 - o ou le contenu : compétences d'élaboration, de production, de mise à jour et de diffusion des contenus,
 - o ou l'animation d'ensemble du dispositif.
- Au lieu de résidences de ces compétences
- Au renforcement de la maîtrise des TIC que leur sollicitation a pu entraîner et
- Aux effets indirects que les compétences renforcés ont pu générer : poursuite des pratiques, formation, élaboration de nouveaux projets, rencontres de partenaires....

Ces questions seront traitées dans la mesure du possible par rencontre des porteurs et partenaires du projet ou par entretien à distance. Un questionnaire électronique pourra être mis en œuvre notamment pour répondre à la partie descriptive des compétences qui se prête en partie à un questionnaire fermé.

■ Une évaluation des partenariats

Les 16 projets seront enfin approchés sous l'angle de leurs dispositifs partenariaux. Les projets terminés ont-ils permis la création de partenariats durables et équilibrés? Débouchent-ils sur de nouvelles perspectives de collaborations ?

Ces questions seront traitées directement en entretien ou discussion à distance avec porteurs et partenaires. Une série de questions fermées pourront possiblement être traitées par questionnaire électronique.

■ Récapitulatif des travaux à conduire

	Typologie sur objectifs produits	Existence de contenus accessibles	La génération d'effets	Les compétences mises en œuvre	Le partenariat	Nombre d'entretiens envisagés
Périmètre de l'échantillon						
16 projets		x	x	x	x	
56 projets	x					
Modalités d'investigation						
Observation des produits et de leur accessibilité	x	x	x			
Documents finaux	x	x	x	x	x	
Entretien Porteurs		x	x	x	x	10
Entretien Partenaires			x	x	x	10
Entretien usagers			x			?
Enquête porteurs (?)				x	x	16
Enquête partenaires (?)				x	x	276
Enquêtes usagers			x			?

(?)						
-----	--	--	--	--	--	--

■ **QE3 : Adaptation de la nature et du fonctionnement du Fonds pour l'atteinte des objectifs**

■ **Démarche d'ensemble**

Pour répondre à cette question, notre première proposition méthodologique se proposait de caractériser le Fonds parmi d'autres outils analogues puis d'interroger :

1. La pertinence de l'outil en tant que tel.
2. Les paramètres du Fonds, ses lignes directrices, ses procédures d'accès.
3. Son dispositif d'instruction et de sélection.
4. Son dispositif de gestion.
5. Ses outils de suivi et de pilotage.

■ **La pertinence**

Les premiers entretiens nous invitent à poser la question de la pertinence de façon plus prospective au regard de la nouvelle stratégie numérique définie pour l'organisation et d'un souci de cohérence interne semble-t-il plus affirmé que par le passé. Cela nous amène à programmer de nouveaux entretiens avec le directeur du Fonds mais peut être aussi avec les partenaires de l'OIF et d'autres responsables de projet, en dehors de la direction de la Francophonie numérique. L'opinion de quelques membres du CFI sera également recueillie sur cette question.

■ **Les paramètres, les lignes directrices et les procédures d'accès**

Les conclusions des investigations développées pour répondre aux deux premières questions évaluatives nous donneront des clés de lecture :

- Pour apprécier les paramètres et les procédures du Fonds et leur capacité à orienter les projets de façon cohérente avec les objectifs du Fonds.
- Pour mesurer les effets réels du partenariat et donc l'intérêt du partenariat imposé par les lignes directrices

Ces conclusions nous renseigneront moins sur les difficultés que rencontrent les candidats et le caractère sélectif de ces lignes directrices. Nous éclairerons ces deux questions :

- En réinterrogeant les chefs de projets successifs du Fonds,
- Via des entretiens avec des experts qui ont participé à la sélection des projets. Ces premiers entretiens permettront d'apprécier l'opportunité et la faisabilité d'un questionnement d'un plus grand nombre de consultants via un questionnaire électronique.
- En questionnant les candidats sélectionnés dont les projets accusent un retard important (10 projets identifiés à ce jour par l'équipe d'évaluation), retard que nous interprétons comme un symptôme (à vérifier) de difficulté.

■ **Le dispositif d'instruction et de sélection (d'évaluation ex post)**

De la même façon, les réponses apportées aux deux précédentes questions évaluatives apporteront des éléments pour une lecture critique de l'instruction et de la sélection des dossiers et des outils utilisés à cette étape. L'avis des experts (difficultés rencontrés, opinions sur le dispositif) et des deux chefs de projet permettront aux évaluateurs de se forger un jugement sur ce dispositif « à dire de personne ressources » (L'examen des dossiers non sélectionnés est hors de portée).

Une attention particulière sera portée sur la trentaine de projets qui ont vu leurs notes modifiées par le CFI après avis des experts. La compréhension de ces changements de note peut être utile à la compréhension du dispositif de sélection et au rôle du CFI dans la sélection des projets. La lecture des avis du CFI et des experts sur ces dossiers sera complétée par des entretiens avec quelques membres du CFI.

■ **Le dispositif de gestion et de suivi des dossiers**

Pour l'essentiel l'analyse de ce segment du dispositif se fera en complétant les entretiens déjà menés avec le précédent chef de projet qui a mis au point les outils actuellement utilisés et avec l'actuelle responsable de l'instruction et du suivi des dossiers. Un rapide examen avec cette dernière des dossiers les plus en retards (Cf. ci-dessus) apportera un éclairage sur les difficultés rencontrées dans cette gestion. Au vu de cet entretien, il apparaîtra peut-être nécessaire à la mission de rencontrer une personne de la direction administrative et financière de l'OIF. Cet entretien permettra également de valider l'intérêt et la faisabilité d'un contact direct avec des porteurs de projets ayant rencontré des difficultés de gestion particulière (en plus des questionnements des « retardataires » évoqués ci-dessus).

■ **Les outils de suivi évaluation et de pilotage du fonds**

En première analyse, il n'existe aucun outil systématique d'appréciation ex post des projets financés par le fonds, alors que la pratique de l'évaluation est largement partagée au sein de l'Organisation. La mission essaiera de comprendre pourquoi et s'intéressera notamment à l'utilisation des sommes prélevées au prorata des subventions attribuées et officiellement affectées à l'évaluation des projets.

Elle interrogera par ailleurs le degré de satisfaction des membres du CFI vis à vis des outils de suivi et des informations qui leur sont communiquées concernant la mise en œuvre du fonds

■ **Récapitulatif des travaux à conduire**

	Pertinence	Paramètres lignes directrices	instruction sélection	suivi des projets gestion	suivi évaluation pilotage	Nombre d'entretiens envisagés
Entretiens directeur DN.OIF	x				x	1
Entretiens autres directions	x					2
Entretiens chefs de projet		x	x	x	x	3
Entretien DAF				x		1
Entretien experts		x	x			3
Entretien membres CFI	x		x		x	3
Entretien représentant des partenaires au CFI	x					1 (AUF)
Enquête experts (?)						
Entretien « retardataires »		x		x		3
Enquête « retardataires » (?)		x		x		

Annexe C - Méthodes et travaux menés pour la question évaluative 1

L'échantillon de projets

Parmi les 56 projets concernés par l'évaluation, un échantillon de 40 projets a été analysé, soit une couverture de 71%. Ces 40 projets se composent comme suit :

- 19 projets terminés ou presque (cf. en Annexe F, la présentation de l'échantillon des 19 projets)
- 21 projets supplémentaires ont été choisis aléatoirement et ajoutés à l'échantillon afin d'obtenir une couverture suffisante.

La grille de critères

Les « objectifs fixés » mentionnés dans la question évaluative 1 ont ici été circonscrits par la mission d'évaluation à un ensemble d'objectifs repris des lignes directrices des différents appels. Il s'agit (i) des objectifs spécifiques du Fonds, (ii) de ses sujets d'intérêt, (iii) des domaines d'intervention prioritaires et (iv) des domaines d'intervention priorités par les Sommets annuels :

- Les objectifs spécifiques du Fonds se déclinent ainsi :
 - Réponse à des besoins collectifs
 - Diversité culturelle des parties prenantes
 - Renforcement des compétences TIC
 - Valorisation des compétences technologiques du Sud
 - Etablissement de partenariats durables
 - Equilibre des échanges partenariaux
- Le Fonds indique trois sujets d'intérêt :
 - Promotion des logiciels libres et des normes ouvertes
 - Appropriation des TIC par les femmes
 - Appropriation des TIC par les jeunes
- Les domaines d'intervention prioritaire du Fonds sont les suivants :
 - Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique
 - Promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme
 - Education, formation, enseignement supérieur et recherche
 - Développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité
- Sur la période concernée par l'évaluation deux domaines ont été priorités par les Sommets annuels :
 - Introduction des TIC dans l'Education (du 14^{ème} au 16^{ème} appel, Sommet de Bucarest)
 - Valorisation de la langue française (du 17^{ème} au 19^{ème} appel, Sommet de Québec)

Un travail d'interprétation de ces objectifs a été effectué et a servi de guide pour la notation.

Revue et notation

Chaque offre technique soumise par les 40 projets de l'échantillon au Fonds et retenu par le Comité francophone des inforoutes (CFI) ont été relus et analysés au regard des objectifs précédemment listés.

Une note a été attribuée par projet et par critère (objectif) La notation s'est effectuée sur une échelle de 0 à 2 :

- 0=critère non respecté,
- 1=critère partiellement respecté,
- 2=critère respecté

Une fois les notes attribuées par critère et par projet, des consolidations ont été effectuées :

- Une note moyenne par critère (de 0 à 2): Cette moyenne montre la capacité du critère à être individuellement respecté.

- Une note par projet : Une note cumulée par projet a été calculée en distinguant des ensembles critères par nature :
 - Critères complémentaires : Ce sont sept critères qui peuvent être respectés indépendamment les uns des autres et sans s'exclure. Les notes attribuées à ces critères peuvent donc être cumulées pour une appréciation globale (note sur 14). Il s'agit des critères suivants :
 - Besoins collectifs
 - Diversité culturelle des parties prenantes
 - Renforcement des compétences TIC
 - Valorisation des compétences technologiques du Sud
 - Partenariat durable
 - Echanges partenariaux équilibrés
 - Promotion des logiciels libres et des normes ouvertes.
 - Critères exclusifs : Les critères cibles et domaines peuvent s'exclure mutuellement : Ainsi, un projet peut s'inscrire dans un domaine prioritaire du Fonds sans respecter les autres domaines, et rester pertinent. Par conséquent, la pertinence d'un projet ne s'évalue pas sur le nombre de domaines thématiques prioritaires qu'il respecte mais sur le fait qu'il en respecte au moins un (de même sur les critères de cibles). Par projet, nous avons donc noté le respect d'au moins une cible cibles (0 lorsque le projet ne privilégie aucune des deux cibles –femmes ou jeunes- et 2 lorsqu'il en vise au moins une) et d'au moins un domaine prioritaire (0 si le projet ne s'inscrit dans aucun domaine, 2 s'il s'inscrit dans au moins un).
- Pour chaque projet nous avons ainsi pu constituer une note totale sur 20 (sur 14 pour les critères complémentaires, sur 4 pour les deux ensembles de critères exclusifs et sur 2 pour le respect du domaine priorisé par le Sommet).

Annexe D – Questionnaires électroniques et entretiens auprès des porteurs et partenaires

■ Un questionnaire électronique aux porteurs pour préparer les entretiens

Un questionnaire électronique destiné aux porteurs des 19 projets arrivés à terme a été conçu et administré via le service en ligne *SurveyMonkey*. Ce questionnaire avait pour objectif de collecter des données descriptives de l'état du contenu (hébergement, suivi, accessibilité) afin de préparer au mieux l'entretien.

Résultats questionnaire électronique 1

Destinataire	19
Date d'envoi	5/12
Retour	16
Taux de réponse	84%

■ Des entretiens individuels avec les porteurs

A partir des réponses aux questionnaires électroniques et d'une grille d'entretien élaborée par la mission d'évaluation, des entretiens ont été menés auprès des porteurs (cf. Annexe H pour la liste des porteurs rencontrés).

Entretiens porteurs

Nb d'entretiens conduits	16
Couverture de l'échantillon (19 projets)	84%
Couverture de l'ensemble des projets (56 projets)	29%

■ Un questionnaire électronique aux partenaires

Un questionnaire électronique destiné aux partenaires des 19 projets arrivés à terme a été conçu et administré via le service en ligne *SurveyMonkey*. Ce questionnaire avait pour objectif de collecter des données sur le renforcement de compétence et la qualité du partenariat.

Résultats questionnaire électronique 2

Destinataire	69
Date d'envoi	18/12
Destinataires non atteints	16
Retour	8
Taux de réponse	15%

■ Des entretiens individuels avec les partenaires

Une grille d'entretien a été élaborée par la mission d'évaluation, des entretiens ont été menés auprès des partenaires (cf. Annexe H pour la liste des partenaires interrogés).

Entretiens

Nb d'entretiens conduits	17
Couverture de l'échantillon (19 projets, 69 partenaires hors porteurs)	25%
Couverture de l'ensemble des projets (56 projets, 202 partenaires hors porteurs)	8%

Annexe F – Echantillon détaillé des 19 projets arrivés à terme

Code FFI	Projet	Note	Montant projet en k€	Montant engagé	Durée	Part des dépenses au Nord	nom du porteur	Type de porteur	Nb part.	Partenaires	Pays	domaines	Objectifs des contenus	Cibles	Etat à juin 2012	Liens
10G042 +	Conte-moi la Francophonie	70,5	125976	59763	18	29863	Association Dec-Dela	ONG/associations/société civile	5	La Madrasa du conte du Théâtre Monnot Oralité conte pour l'amitié, le dialogue et le développement réseau Africain de Formation à Distance - RESAFAD Aide et Action Tralalere	France Liban Maroc Sénégal France	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Art et culture	Diffuser et promouvoir la culture	Jeunes	En cours - rapport finaux	http://www.conte-moi.net/
13G013	PedagoTIC et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage en classe	80,5	405375	208557	24	93000	Fondation Gérin-Lajoie	Fondations	4	Fondation pour une bibliothèque globale, Canada Québec Ecole normale Supérieure de l'Université de Koudougou, Burkina Faso Ecole normale Supérieure de Porto-Novo, Bénin	Canada Burkina Faso Benin Canada	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement	Former/Certifier	Jeunes	En cours - rapport finaux	http://fondationpgl.ca/accueil/outre-mer/burkina-faso/
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	76	99714	59877	24	21615	ASSOAL pour le Développement Local	ONG/associations/société civile	3	Habitat et Participation L'AMI - Ateliers mutualisés pour un usage social de l'information	Cameroun Belgique France	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Coopération au DD	Améliorer les capacités d'un secteur professionnel	Jeunes	En cours - rapport finaux	http://www.emploi-jeunes-cameroun.net/
14G003	Les explorateurs : portail de la culture scientifique du quotidien	87	295	119	24	74950	Association Les Petits Débrouillards Bretagne	ONG/associations/société civile	4	Groupe Retraites Educateurs sans Frontières – GREF, Ecopole Ouest Africaine Jacques Bugnicourt, ATBIR,	France France Sénégal Maroc	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Autres domaines	Diffuser et/ou vulgariser de l'info ST	Jeunes	Clos	http://www.lesexplorateurs.org
14G023	Emulation : Environnement	93,5	200	97	24	38	Institut Supérieur de	Univ/labo et instituts	6	Université OVIDIUS Constanta, Roumanie Collège de technologie Viettronics,	France Roumanie	Français et div. culturelle	Former/Certifier	Jeunes	En cours - rapport	http://web.isen-bretagne.fr/Emula

Code FFI	Projet	Note	Montant projet en k€	Montant engagé	Durée	Part des au Nord	nom du porteur	Type de porteur	Nb part.	Partenaires	Pays	domaines	Objectifs des contenus	Cibles	Etat à juin 2012	Liens
	MULTIMODAL pour Activités Coopératives Transnationales de formatION						l'Electronique et du Numérique	de recherche		Vietnam Université de Moncton, Canada Nouveau-Brunswick Université Libanaise - Faculté des Sciences de Tripoli Université technique Moldave	Vietnam Canada Liban Moldavie	Educ, form. et enseignement			finaux	ction/
14G056	Jeunes-Journalistes	70	98	53	18	21631	Gouvernance & Démocratie - Conseils asbl	ONG/associations/société civile	5	ENDA Tiers Monde / Ecopole Ouest Africaine "Jacques Bugnicourt", Formation et Education pour le Développement - FORED asbl, Institut pour la Démocratie et l'Education aux Médias au Mali - IDEM, Yéléma asbl,	Belgique Sénégal Congo R.D. Mali Belgique	Français et div. culturelle Paix, démo. et DH Educ, form. et enseignement	Eduquer et favoriser l'apprentissage	Jeunes	Clos	http://www.jeunesjournalistes-belgique.net/
14G070	L'école francophone des candidates	63	140	75	10	xxx	Groupe Femmes, Politique et Démocratie	ONG/associations/société civile	4	Vidéo Femmes Union des municipalités du Québec, Canada Québec Cellule d'appui aux élus locaux - CAEL, Soroptimist International, Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflituelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) Programme national de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS)	Canada Canada Sénégal Maurice	Paix, démo. et DH Educ, form. et enseignement	Sensibiliser / Plaidoyer	Femmes	Clos	http://www.femmes-politique-et-democratie.com/cole_francophone.php
15G001	BIBLIOMINES, Bibliothèque francophone en ligne pour les actions contre les mines et les restes explosifs de guerre	70	314	91	24	6000	Centre International de Déminage Humanitaire-Genève (CIDHG)	Org. publics/par	4	Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP) Campus numérique de la Francophonie de Bamako - AUF Youth and ICTs	Suisse Bénin Mauritanie Sénégal	Paix, démo. et DH Autres domaines	Informier et renseigner sur un secteur professionnel	Clos	http://www.bibliomines.org/	
15G006	E-Tic	82	221	67	18	25824	ICVolontaires	ONG/associations/société civile	4	Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP) Campus numérique de la Francophonie de Bamako - AUF Youth and ICTs	Suisse Sénégal Mali Mali	coopération au DD	Améliorer les capacités d'un secteur professionnel	Jeunes	En cours - 2eme tranche reçue - B	http://www.e-tic.net
15G013	Patrimoine en mouvement	77	175	95	14	62381	Ethnologues en herbe	ONG/associations/société civile	10	Muséum national d'histoire naturelle - DICAP	France France	Français et div. culturelle	Diffuser et promouvoir la	Clos	http://www.patrimoines-en-	

Code FFI	Projet	Note	Montant projet en k€	Montant engagé	Durée	Part des au Nord	nom du porteur	Type de porteur	Nb part.	Partenaires	Pays	domaines	Objectifs des contenus	Cibles	Etat à juin 2012	Liens
								ciété civile		Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée Média International LAMIC de l'Université Laval Institut ethnographique et musée - Académie Bulgare de sciences Muzeul Taranului Roman Centre de recherche et d'études du français de scolarisation Coalition Togolaise pour la Diversité Culturelle Conseil Régional de Dakar Université de Dakar - IFAN - Musée d'Art	France Belgique Canada Bulgarie Roumanie Cameroun Togo Sénégal	coopération au DD Autres : Art et culture	culture			mouvement.org/ Patrimoines-en- Mouvement.264-
15G021b	Alf@net	87	350	83	18	8730	Association nationale pour l'alphabétisation et la formation des adultes	ONG/associations/société civile	3	GP/DCF Rapep Daenf	Sénégal France Mali	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Autres : TIC	Eduquer et favoriser l'apprentissage	femmes	Clos	http://www.alfanet.anafa.org/historique
15G026	Balkanophonie, la radio francophone en ligne des Balkans	84	132	51	18	32512,8	Glasnik Srbije / Le Courrier de la Serbie, Serbie	Médias	5	Courrier de la Bosnie-Herzégovine, Le Courrier des Balkans, Le Courrier de la Bulgarie, Le Courrier de la Macédoine,	Serbie Bosnie Herzégovine France Bulgarie Macédoine	Français et div. culturelle Autres : Cinéma /medias Autres : TIC	Informé et favoriser le dialogue au niveau citoyen	Femmes Jeunes	Clos	http://www.balkanophonie.org/
15G034	ITES-PC Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques du secondaire	74,5	90	45	14	4883,2	Ecole Normale Supérieure - ENS-TANA	Univ./labo et instituts de recherche	5	Université Louis Pasteur - ULP Multimedia Centre Multimédia Université de La Réunion Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education - IFERE Maison d'Education Mariama Ba de Gorée	Madagascar France France Comores Sénégal	Educ, form. et enseignement Autres : TIC	Former/Certifier	Femmes Jeunes	Clos	http://www.ens-univ-tana.mg/index.php?id=4306
16G006	Les insectes comestibles	16	141758	72371	15	0	Centre de Recherche	Univ./labo et instituts	6	Biodiversity Information and Cybertaxonomy Unit, Royal Museum for	Bénin Belgique	Educ, form. et enseignement	Informé et renseigner sur		En cours - rapport	http://gbif.africanmuseum.be/lincaocn

Code FFI	Projet	Note	Montant projet en k€	Montant engagé	Durée	Part des dépenses au Nord	nom du porteur	Type de porteur	Nb part.	Partenaires	Pays	domaines	Objectifs des contenus	Cibles	Etat à juin 2012	Liens
	d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre sur Internet : LINCAONET						pour la Gestion de la Biodiversité et du Terroir (CERGET)	de recherche		Central Africa (MRAC) Royal Museum for Central Africa, Department of African Zoology (MRAC) Institut de recherche pour le Développement (IRD) Centre de documentation CEDESURK de l'Université de Kinshasa (?)	France Congo R.D. Cameroun Niger	Energie/environnement Tic	un secteur professionnel		finaux	et/
16G025	Télévision numérique des savoirs africains	16	363144	130664	24	20906,24	Université Louis Pasteur (ULP)	Univ./labo et instituts de recherche	5	Agence universitaire de la Francophonie Institut Africain d'informatique / Représentation du Cameroun Ecole Nationale Supérieure de polytechnique (ENSP) CESTI CERIST	France Cameroun Sénégal Algérie	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Cinéma et médias tic	Diffuser et/ou vulgariser de l'info ST		En cours - rapport finaux	http://www.savoirs-afrique.tv http://projet.savoirs-afrique.tv
17G027	Création de contenus pédagogiques numériques	82,5	520	172	18	63788	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement - 2IE	Univ./labo et instituts de recherche	3	Université Technologique de Compiègne Université de Lomé	Burkina Faso France Togo	Educ, form. et enseignement Autres : TIC	Former/Certifier	jeunes	En cours - 2eme tranche reçue - B	0
17G053	Mondoblog, plateforme de blogs de qualité et formation de 100 jeunes africains	83,5	165	60	18	37020	Radio France Internationale RFI	Médias	4	Congo Blog Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) ESSTIC	France Congo R.D. Senegal Cameroun	Français et div. culturelle Educ, form. et enseignement Autres : Cinéma /medias Autres : TIC	Informé et favoriser le dialogue au niveau citoyen	Jeunes	Clos	http://mondoblog.org/
17G072	Volontariat et valorisation des compétences locales	83	70	30	12	362,5	Orphelins Sida International OSI	ONG/associations/société civile	6	Association Action sociale Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins - AJPO Association pour la Prise en charge des Orphelins du SIDA - APECOS Association du Centre de Solidarité Action	France Bénin Burkina Faso Burundi Côte d'Ivoire	Paix, démo. et DH Educ, form. et enseignement Autres : TIC	Eduquer et favoriser l'apprentissage	Jeunes	Clos	http://volontariatos.wordpress.com

Code FFI	Projet	Note	Montant projet en k€	Montant engagé	Durée	Part des au Nord	nom du porteur	Type de porteur	Nb part.	Partenaires	Pays	domaines	Objectifs des contenus	Cibles	Etat à juin 2012	Liens
										Sociale de Bouaké - CSAS Association Action sociale pour un Développement Solidaire entenu à la base - ASDEB	Togo					
18G023	Cultures en ligne	81	149	79	15	0	Les Editions Plurielles	Médias	3	Association FOFO Association culturelle KADAM-KADAM	Bénin Niger Togo	Français et div. culturelle Paix, démo. et DH Educ, form. et enseignement coopération au DD Autres : Art et culture Autres : Cinéma /medias Autres : TIC	Diffuser et promouvoir la culture	Femmes Jeunes	En cours - 2eme tranche reçu - B	http://beninculture.s.com http://fofomag.com/ http://www.arts-togo.com/

Annexe G - Représentativité de la sélection des projets arrivés à terme

Indicateurs	Résultats de l'échantillon comparés aux résultats base complète	Avis équipe sur la représentativité
Nombre de Projets	36% : 1 tiers des projets	OK
Moyenne de Score sélection expert	3 points d'écart sur 100	OK
Montant projet moyen	>2k€ d'écart (sur 211 k€)	OK
Montant accordé moyen	>6€ d'écart (sur 97 k€)	OK
Durée des projets moyenne	Ecart d'1 mois sur moyenne 19	OK
Pays du porteur		OK
Nature du porteur	Présence +faible des univ. et labo 26% contre 36%	Mitigée
Nombre de partenaires par projet		OK
Pays de partenariat	Faible rep. du Maroc. Forte rep. du Sénégal/RDC et Belgique	Mitigée
Thèmes	.	OK
Objectif des contenus	Pas assez de sensibiliser/informer et plaider	OK-
Types de contenus	Critères peu intéressant.	OK
Cibles	Comparaison non applicable (les 56 projets n'ont pas été vérifiés)	

Annexe H – Liste des entretiens

■ Porteurs interviewés

Numéro	Nom du projet	Nom de la personne interviewée	Institution/Organisme	Pays	Date de l'entretien	Mode
10G042+	conte-moi la Francophonie	Josette naiman	Deci-Dela	France	15-janv-13	Tel.
13G013	PédagoTIC	Jean-Luc LORD	Fondation Paul Gérin-Lajoie	Canada	27/12/2012	Tel.
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	Jule Dumas NGUEBOU	ONG ASSOAL	Cameroun	04/01/2013	Tel.
14G003	Les explorateurs	Anthony Auffret	Les petits Débrouillards Bretagne	France	11/01/2013	Skype
14G023	Emulaction	Jean Pierre Gerval	ISEN Bretagne	France	14/01/2013	Web conférence
14G056	Jeunes journalistes	Céline Wayntraub	Espace citoyen	Belgique	17/01/2013	Skype
15G001	BIBLIOMINES	Gisèle SEHLIN BRAHI	CPADD	Bénin	08/01/2013	Tel.
15G006	E-TIC	Viola Krebs	IC Volontaires	Suisse	10/01/2013	Skype
15G013	Patrimoines en mouvement	Chantal Deltenre	Ethnologues en Herbe	France	08/01/2013	Tel.
15G021	Alf@net	Ousmane Fati NDONGO	Anafa	Sénégal	22/01/2013	Skype
16G006	Lincaocnet	Séverin Tchibozo	Cerget	Bénin	17/01/2013	Tel.
16g025	Télévision Numérique des Savoirs Africains – TNSA	David GAUCKLER	Université Louis Pasteur de Strasbourg	France	08/01/2013	Tel.
17G027	Création de contenus pédagogiques numériques	Francis Semporé	2le	Burkina Faso	17/01/2013	présence
17G053	Mondoblog	Ziad Maalouf	RFI	France	20/12/2013	présence
17G072	Volontariat et valorisation des compétences	Julien LAMI	Orphelins Sida International (OSI)	France	08/01/2013	Tel.
18G023	Cultures en ligne	Kofi Attede	Les Editions Plurielles	Bénin	16/01/2013	Tel.

■ Partenaires interviewés

N° projet	Nom du projet	Nom de la personne interviewée	Institution/Organisme	Pays	Date de l'entretien	Mode
10G042+	Conte-moi la Francophonie	Moussa Diop	RESAFAD	Sénégal	28/12/2012	présence
13G013	PedagoTIC	Joseph Lompo	ENSK	Burkina	30/01/2013	Tel.
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	André CRISAN	Association AMI	France	03/01/2013	Tel.
14G056	Jeunes journalistes	Amadou DIALLO - Amadou BA	Enda Tiers monde Ecopole Ouest africaine	Sénégal	04/01/2013	présence
15G001	BIBLIOMINES	Gisèle SEHLIN BRAHI	CPADD	Bénin	08/01/2013	Tel.
15G006	E-TIC	Moustapha NDIAYE - Omar SECK - Namori DIAKHATE	CRESP	Sénégal	28/12/2012	présence

15G013	Patrimoines en mouvement	Monsieur Abdoulaye CAMARA - Monsieur BOYE - Madame Nafissatou BAKHOUM	IFAN	Sénégal	28/12/2012	présence
15G021	Alf@net	Mme Ndèye Name DIOUF - M. Boubacar Ndiaye	DALN	Sénégal	24/12/2012	présence
15G034	Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques	David GAUCKLER	Université Louis Pasteur de Strasbourg	France	08/01/2013	Tel.
15G034	Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques	Thioro Sall FAYE	Maison d'Education Mariama Ba de Gorée	Sénégal	27/12/2012	présence
16G006	LINCAOCNET	Edmond DOUNIAS	IRD	France	08/01/2013	Tel.
16G025	Télévision Numérique des Savoirs Africains	Ibrahima Sarr	CESTI	Sénégal	27/12/2012	présence
17g027	Création de contenus pédagogiques numériques	Stéphane CROZAT	UTC	France	11/01/2013	Tel.
17G053	Mondoblog	Ibrahima Sarr	CESTI	Sénégal	27/12/2012	présence
17G072	Valorisation des compétences	Emmanuel Komlan	Asdeb Togo	Togo	28/01/2013	Tel.
18G023	Cultures en ligne	Marie Adji	Fofomag	Niger	21/01/2013	Tel.
18G023	Cultures en ligne	Alanda Koubidina	Kadam Kadam	Togo	24/01/2013	Tel.

■ Entretiens auprès des interlocuteurs membres de l'OIF

personne rencontrée ou interviewée	catégorie	date	lieu
M El Habib Benessaharaoui	Conseiller du Secrétaire général de la Francophonie, Chef de bureau de l'Administrateur OIF	le 30/10	OIF
M Pietro Sicuro	Représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union européenne à Bruxelles, OIF	le 8/11	OIF
M Pierre Ouédraogo Directeur	Direction de la Francophonie Numérique	le 26/10	Entretien téléphonique
Mme Marion Lory	Direction de la Planification Stratégique	le 14/01	OIF
Mme Arame Diaw Diop	Direction de la Francophonie Numérique	Le 22/11 30/11, 21/12 et le 07/02	Trois entretiens - OIF
Mme Maïmouna NDIAYE, Assistante de gestion	Direction de la Francophonie Numérique	le 21/12	Entretien avec Madame Arame Diaw Diop dans les locaux de l'OIF
M. Emmanuel ADJOVI	Direction « Francophonie Numérique »	le 31/01	Entretien collectif avec les chargés de projets de la direction numérique
M. Eric-Normand THIBEAULT	Direction « Francophonie Numérique »	le 31/01	Entretien collectif avec les chargés de projets de la direction numérique
M. Christian AMBAUD	Direction « Francophonie Numérique »	le 26/10 et le 31/01	Deux entretiens individuels et entretien collectif avec les chargés de projets de la direction numérique
Mme Ima TOR FAUS, Directrice ad interim	Direction « Langue française et diversité linguistique », Direction « Diversité et développement culturels »	le 14/01	OIF
Mme Hary ANDRIAMBPOAVONJY, Directrice ad interim	Direction « Education et Jeunesse »	le 15/01	OIF
Mme Anissa BARRAK, Directrice	Bureau Régional Asie-Pacifique	le 28/01	Entretien téléphonique
Mme Fatimata DIA TOURE, Directrice	Institut de la Francophonie pour le développement durable	le 04/02	Entretien téléphonique
M. Chang LAO, Chargé du	Direction « Administration et Finances »	le 14/01	OIF

budget			
--------	--	--	--

■ **Entretiens auprès des experts, membres du CFI et opérateurs de l'OIF**

Interlocuteurs	Structures	Jour	Notes
<i>Au titre de leur participation aux CFI</i>			
M. Didier OILLO, Conseiller du Vice-Recteur, Directeur IFIC-IFADEM	Agence Universitaire de la Francophonie	19/12	Entretien dans les locaux de l'AUF (DN et MCL)
M. Frédéric NOLIN	Industrie Canada, Gouvernement fédéral Canada	4/01	Entretien téléphonique (DN)
Mme Nathalie BRAT,	Direction de la politique culturelle et du français, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	18/01	Entretien dans les locaux du MAEE (DN et MCL)
M. Damien COUDEVILLE, Conseiller TIC&Développement,	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	18/01	Entretien dans les locaux du MAEE (DN et MCL)
Mme Anne HUYBRECHTS, Attachée	Service de l'Audiovisuel et des Multimédia Fédération Wallonie-Bruxelles	9/01	Entretien téléphonique (DN)
M. Jérôme CARUJO	Service promotion et enseignement du Français de TV5MONDE TV5Monde	20/12	Entretien dans les locaux de TV5 (DN et MCL)
M. Pierre-David JEAN,	Ambassade du Canada	4/01	Entretien téléphonique (DN)
M. Jean-François NORMAND, Chargé de mission - Affaires Francophones et Multilatérales	Délégation Générale du Gouvernement du Québec à Paris	130/01	Entretien dans les locaux de la délégation du Québec à Paris(DN)
<i>Au titre de leur participation aux comités des experts</i>			
M. Claude LISHOU, Directeur de la plateforme virtuelle	Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)	23/01	Entretien réalisé par M Seydina Ndiaye à Dakar
M Pierre Dandjinou	Consultant	9/11	Entretien téléphonique (MCL)
M. Daniel PIMIENTA, Président	FUNREDES	21/01	Entretien téléphonique (DN)
Mme Rachida JOUARI FAKHRI, Responsable du projet Labtic de Rabat	Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'information	4/02	Entretien téléphonique (DN)
M. Alex CORENTHIN, Président du chapitre sénégalais de l'Internet Society, Chef du département, Génie informatique	École Supérieure Polytechnique de Dakar	31/01	Entretien réalisé par M Seydina Ndiaye à Dakar
M. Motonobu KASAJIMA, Expert TIC et éducation	APEFE/CUD	08/01	Entretien téléphonique (DN)
Mme Chantal DELTENRE, Ethnologue, experte internationale " Diversité culturelle "	(experte Fédération Wallonie-Bruxelles)		Entretien réalisé dans de la cadre de l'enquête « porteur »
M. Yann KWOK, Consultant réseau et télécommunications, Directeur de la Stratégie	Terrasky	6/02	Entretien téléphonique (DN)
M Lea Ouattara	2iE Institut International d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement	23/01	Entretien téléphonique (DN)

Annexe I – Calendrier de la mission et composition des comités

	octobre		novembre				Décembre					Janvier					Février				Mars			
semaine→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Phases, étapes, livrables																								
1 ^{er} comité d'évaluation	16																							
Phase 1 – cadrage																								
Livrables					5	12																		
2 ^{ème} comité d'évaluation					8	14																		
Phase 2 – Collecte																								
Livrables														17										
3 ^{ème} comité d'évaluation														21										
Phase 3 – analyse et rédaction																								
Livrables																			13					
4 ^{ème} comité d'évaluation : Atelier																				18				
Phase 4 – Rédaction (suite)																								
Livrables																						4		
Phase 5 – Finalisation																								
Livrables																								18
5 ^{ème} comité d'évaluation																								25

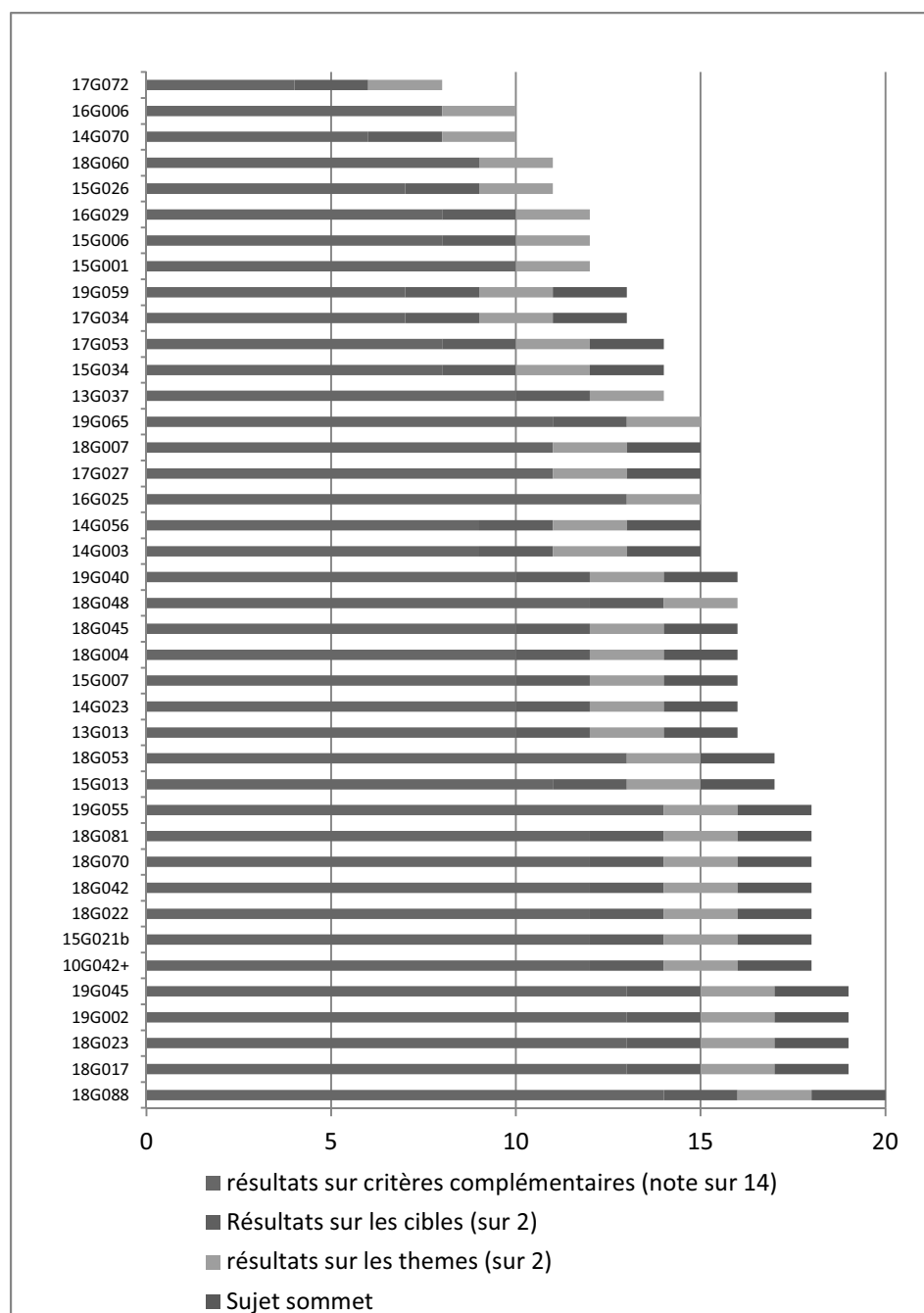
Composition du comité d'évaluation :

- Monsieur Pierre Ouedraogo, DFN
- Madame Arame Diaw Diop, DFN
- Madame Marion Lory, DPS
- Monsieur Jacques Guidon, expert indépendant
- Monsieur Pierre Dandjinou, expert indépendant
- Les consultants de la mission d'évaluation

Composition du comité de co-construction des recommandations

- Monsieur Pierre Ouedraogo, DFN
- Madame Arame Diaw Diop, DFN
- Madame Marion Lory, DPS
- Monsieur Jacques Guidon, expert indépendant
- Monsieur Pierre Dandjinou, expert indépendant
- Monsieur Daniel Pimienta
- Monsieur Hervé Le Crosnier
- Madame Jacqueline DUBOW,
- Madame Fatimata Seye Silla
- Monsieur Ambrosi
- Monsieur Kaplan

Annexe J – Revue de la pertinence des projets sélectionnés : Classement des projets par niveau



Annexe K - PageRank des sites consultatifs publics

N° projet	Intitulé	PageRank
13G037	NTIC pour l'emploi des jeunes à Yaoundé II	1
18G023	Cultures en ligne (benincultures.com)	3
14G070	L'école francophone des candidates	3
15G021b	Alf@net	3
16G025	Télévision numérique des savoirs africains	4
18G023	Cultures en ligne (fofomag.com)	4
15G006	E-Tic	5
15G026	Balkanophonie, la radio francophone en ligne des Balkans	5
10G042+	Conte-moi la Francophonie	5
15G001	BIBLIOMINES	5
<i>Pour information</i>		
	<i>FFI</i>	6
	<i>Gret</i>	6
	<i>Mediaterre</i>	6
	<i>AFD</i>	7
	<i>OIF</i>	8

Annexe L – Trois *success stories* du FFI

Bibliomines - <http://www.bibliomines.org/>

Le projet Bibliomines, initié en 2008 par le Centre International de Déminage Humanitaire-Genève (CIDGH), constitue un exemple de réussite parmi les projets financés par le Fonds Francophone des Inforoutes au cours de ces dernières années.

L'originalité de la démarche de Bibliomines consiste à rassembler sur un site internet unique toute la documentation disponible en français sur l'action contre les mines, dans un format compressé pour favoriser le téléchargement depuis les zones à faible connectivité Internet. Ouvert en août 2009 avec près de 1500 références, le site, www.bibliomines.org comprend aujourd'hui environ 5000 documents, répertoriés selon leur pertinence ou leur catégorie et traitant quasiment tous les domaines de la problématique des mines anti-personnelles et de restes explosifs de guerre. Bibliomines s'est ainsi imposée en quelques années comme la bibliothèque électronique francophone de référence en matière de veille, d'information, de documentation, et même d'offre d'emploi dans le secteur de l'action contre les mines. Suscitant l'intérêt aussi bien des professionnels que de simples curieux, l'outil a pu rapidement fédérer et fidéliser une communauté d'utilisateurs constituée des universitaires, des étudiants, mais aussi d'un nombre important d'humanitaires sur le terrain ainsi que des membres d'ONG et d'agences onusiennes qui s'intéressent ou qui sont impliqués dans l'action contre les mines. Quelques données chiffrées permettent d'apprécier le succès de cette initiative en termes de fréquentation : 28 556 visites en deux ans, dont 61.% de nouveaux visiteurs et 39 % de visiteurs réguliers. Le site fait donc, en moyenne, l'objet de 280 visites par semaine, soit 40 visites par jour. 144.079 pages du site ont été vues entre septembre 2009 et septembre 2011, ce qui signifie que le visiteur moyen consulte environ 5 pages par visite. Par rapport au temps passé sur le site, il est de 6 minutes en moyenne pour chaque visiteur. Plus de 2600 visiteurs passent plus de 30 minutes par visite et 2.475 visiteurs sont revenus plus de 200 fois. Tout ceci confirme que le site intéresse un public expert qui le consulte régulièrement dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Un autre argument qui témoigne de l'exemplarité de ce projet est sans doute le fait qu'il soit allé jusqu'au bout du processus de transfert de compétences et de responsabilisation des partenaires du Sud dans l'appropriation du dispositif numérique créé. La contribution du FFI a notamment permis de recruter des documentalistes, de les former et de les équiper afin qu'ils travaillent dans les cellules de recherche constituées dans les trois pays partenaires de réalisation du projet (Bénin, Mauritanie et Sénégal). Le rôle de ces documentalistes est principalement de rechercher des documents en français en matière d'action contre les mines et, une fois ces documents trouvés, de les entrer dans la base de données Bibliomines en faisant pour chacun d'eux une fiche descriptive. Les documentalistes sont aussi amenés à participer à l'amélioration de la base de données en donnant leurs avis sur sa structure et son fonctionnement. De même, ils ont le rôle de créer un réseau de correspondants dans le but d'optimiser le regroupement de la documentation en français. Pour cela ils transfèrent leur expertise en formant à leur tour des stagiaires.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un long processus d'accompagnement et de valorisation des compétences locales, la poursuite et la coordination des activités du projet Bibliomines ont été finalement confiées au CPADD (Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution, basé au

Bénin). Avec une méthodologie bien maîtrisée, le porteur initial du projet, le CIDGH (basé à Genève) a donc réussi à créer les conditions optimales d'autonomisation des partenaires avant la fin de la période de financement du projet, tout en garantissant l'appropriation effective et la pérennisation des acquis du projet par ses bénéficiaires indirects et finaux (chose rarement observé au niveau des porteurs de projets FFI pour mériter d'être souligné).

NTIC pour l'emploi des jeunes de Yaoundé - <http://emploi-jeunes-cameroun.net/>

« NTIC pour l'emploi des jeunes de Yaoundé » démarre en 2008. Ce projet vise l'insertion socio-économique de jeunes désœuvrés de l'arrondissement de Yaoundé II et les aide dans leur démarche de recherche d'emploi/stages ou de création d'auto-entreprise en les appuyant par de la formation, l'utilisation des TIC ainsi que la mise à disposition de ressources numériques diverses pour la recherche d'emploi.

La plus-value du projet réside dans le contenu numérique qu'il a produit, notamment le site <http://www.emploi-jeunes-cameroun.net/>, qui permet à des centaines de jeunes Camerounais de se familiariser aux nouvelles méthodes de recherche d'emploi sur Internet, d'accéder à près de 200 recueil de fiches projets (support de mutualisation et de partage d'expériences) et de guides pratiques, et d'apprendre à concevoir et à publier en ligne leur CV. On peut souligner en outre l'effort de veille et de prospective fourni par le site en publiant des tendances sur les filières à rentabilité économique et les secteurs d'activité les plus dynamiques dans la localité de Yaoundé II.

C'est à travers la réalisation de ses objectifs de renforcement des capacités des jeunes citoyens que le projet a réussi à avoir un effet de levier d'une part sur la participation de ces jeunes dans la redynamisation du tissu économique local et d'autre part sur l'influence de leur plaidoyer dans les politiques de jeunesse élaborées au niveau communal. Au-delà donc du rôle déterminant que joue l'apprentissage de l'outil informatique dans le parcours d'insertion économique des jeunes, ce qui explique le succès de ce projet, c'est surtout le fait qu'il répond à un besoin concret de développement personnel des jeunes tout en les mettant dans un environnement collectif stimulant, d'échanges et de partages, ancré dans une approche d'intelligence territoriale et de participation citoyenne.

Par ailleurs, d'après les témoignages du porteur de projet, il y a eu un véritable effet de levier généré par le site à partir du moment où certains jeunes ont pu trouver des stages et même des emplois via le site. Le nombre de CV publié en ligne s'est ainsi multiplié par 2, atteignant aujourd'hui près de 500 et obligeant l'équipe d'animation du site à faire une collecte préalable des CV et à assurer un coaching presque individualisé avec les jeunes les plus motivés. Il a également fallu effectuer des mises à jour plus régulières sur le site et surtout créer en complément du site une liste de diffusion afin de transmettre de façon plus ciblée aux abonnés des offres d'emploi et de formation et d'adresser directement les demandes des jeunes à certaines entreprises ou centres de formation parmi les 150 répertoriés sur le site. En termes de résultats concrets, le projet NTIC pour l'emploi des jeunes a permis de former en deux ans 614 jeunes en informatique dont 20% ont trouvé un emploi grâce à l'appui d'une vingtaine de structures locales de microfinance mobilisées en tant que partenaires d'ASSOAL (principal porteur du projet).

Le projet se poursuit actuellement, dans une logique d'essaimage, avec une extension à d'autres communes de la région et des perspectives de recrutement de volontaires-animateurs pour dispenser les formations d'initiation à l'informatique.

Mondoblog - <http://www.mondoblog.org/>

Mondoblog est une plateforme de blogueurs francophones sélectionnés par concours et coordonnée par l'atelier des médias de RFI. La plateforme a pu voir vu le jour grâce au soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ce projet déposé lors du 17^{ème} appel du FFI a duré 18 mois et s'est déroulé de 2010 à mi 2011.

L'objectif du projet était de favoriser l'émergence d'une blogosphère francophone internationale et dynamique à travers le recrutement, la formation de blogueurs et l'hébergement de leurs écrits dans une plateforme ouverte.

Aujourd'hui, la mission est accomplie. Mondoblog accueille près de 200 blogueurs actifs, 10 à 15 000 visiteurs mois, et plus de 40 000 indexations sur des sites extérieures. Deux de ses blogueurs ont été gratifiés lors du concours international de *blogging* « TheBobs ».

Lors de la première sélection, en 2010-2011, financée par l'OIF, 100 blogueurs ont été choisis par un jury parmi 345 candidats originaires de 20 pays différents. Pour 2012-2013, la sélection (hors projet FFI) s'est élargie à 150 blogueurs sur plus de 750 candidats originaires de 54 pays. Tous ont été et sont encore accompagnés à distance par l'équipe d'animation de Mondoblog via mails et diffusion de tutoriels textes et vidéo ; ils sont conseillés sur la prise en main du blog, l'organisation des contenus, la structuration du site et l'équipe d'animation commente le style, les billets publiés ou des manques constatés.

Parmi ces blogueurs retenus, 20 à 30 blogueurs les plus talentueux par concours sont identifiés après quelques mois d'activités et sont accompagnés par des formations en présence en écriture journalistique, en écriture web ou encore sur les pièges à éviter face à la censure. Sont aussi abordés l'usage des réseaux sociaux, la modération et l'incitation de participation de ses lecteurs (Dakar 2011, Yaoundé 2011, à venir Dakar 2013). Ces rencontres ont créé des liens entre les blogueurs et ont fondé les bases de cette blogosphère francophone à laquelle Mondoblog aspirait. Les billets provoquent réactions et commentaires d'autres blogueurs ou de internautes extérieurs et offrent de véritables rencontres entre cultures francophones.

Mondoblog profite de la promotion et l'exposition conséquente offerte par l'hébergement dans l'atelier des médias, à la fois émission de radio participative sur RFI et réseau social. Lors de l'émission hebdomadaire, les blogueurs tiennent une chronique et interviennent chaque semaine en rendant compte de leurs dernières publications. Les billets des blogueurs sont aussi repris sur le site du Réseau social <http://atelier.rfi.fr/>.

Enfin, Mondoblog investit aussi d'autres outils de réseautage social comme Facebook (<https://www.facebook.com/mondoblog>) et Twitter (@mondoblog) renforçant les interconnexions entre blogueurs et autres membres de réseaux sociaux (plus de 1000 *followers* sur Twitter et près de 6000 « J'aime » sur Facebook).

Véritable fenêtre de l'expression citoyenne et de la diversité culturelle francophones, moteur d'incitation à l'usage et l'appropriation des TIC dans leur dimension sociale, dispositif favorisant jeunes et femmes, Mondoblog dont la durabilité est favorisée par un portage institutionnel solide rassemble de nombreux points forts qui en font une réussite au regard des enjeux du FFI.

Annexe M - Dix initiatives d'appui aux Tic pour le développement

Initiatives	Partenariat thématique prioritaire entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique	ISI@MED	ARDYIS (Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society)	SPIDER (Swedish Program for ICT in Developing Regions)	InfoDev	Fonds Coréen d'infodev	SIDA	The Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI)	Research Grants on ICT4D	ISIF (Information society Innovation fund) ASIA
Institution porteuse	MAEE /DAECT	MAEE-DAECT/PNUD	Centre technique de coopération agricole et rural - CTA	Spider Center (SIDA et Stockholm University)	Banque mondiale	Banque Mondiale/infodev	SIDA	Omidyar Network and Hivos	CRDI/ université de Nairobi	Asia Pacific Network Information Centre (APNIC)
Objectif	Soutenir des projets de solidarité numérique portés par les collectivités territoriales françaises en partenariat avec des collectivités au Sud.	Appuyer le développement économique des territoires par l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins de renforcement des capacités des décideurs territoriaux et de leurs administrés.	Sensibiliser et renforcer les capacités des jeunes sur les enjeux du développement rural pour les pays ACP à travers les TIC (usage du web 2.0 et des TIC pour le développement, promotion des opportunités	Impulser les usages innovants des TIC pour le développement et la réduction de la pauvreté (partage d'information ICT4D, Accroître les compétences, Favoriser l'accès à des technologies, logiciels libres et aux applications mobiles	Ce programme a pour objet d'aider la communauté des donateurs et les pays en développement à exploiter les opportunités et à relever les défis des TIC pour le développement : création d'opportunité favorisant la croissance inclusive, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté	appui aux projets TIC proposant des solutions pour la croissance économique et sociale et la réduction de la pauvreté	Renforcer les acteurs du changement, individus and et société civile, promouvoir la démocratie et la liberté d'expression	Appuyer les organisations africaines qui incitent la transparence des dirigeants de leurs pays	Appuyer les étudiants dans leurs recherches sur les TIC pour le dev	Help advance local and regional projects aimed at introducing, improving, and applying Internet technology for the benefit of Asia-Pacific users and

Initiatives	Partenariat thématique prioritaire entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique	ISI@MED	ARDYIS (Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society)	SPIDER (Swedish Program for ICT in Developing Regions)	InfoDev	Fonds Coréen d'infodev	SIDA	The Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI)	Research Grants on ICT4D	ISIF (Information society Innovation fund) ASIA
			pour les jeunes des pays ACP dans les secteurs du développement agricole et rural et des TIC).							communities
Nature de l'instrument	Fonds bilatéral en soutien la coop. Décentralisée	Fonds multilatéral spécifique en soutien la coop. décentralisée	Programme multilatéral	Programme bilatéral	Programme multilatéral	Fonds multi donateur spécifique hébergé par Infodev	Fonds pour initiative spéciale	Programme	Fonds bilatéral d'appui à la recherche	Fonds multidonateurs
Modalités	Appels à projets annuels multithématique (avec une priorité B4 : solidarité numérique pour l'utilisation des TICs dans la gestion locale)	appel ponctuel à projet accompagné de : - accompagnement methodo - cofinancement DAECT/PNUD - Intégration PF ART du Pnud pour mutualisation	Formation en ligne (tutorée, autoformatio n Ateliers compétitions /concours	Guichet et appel à projets	Financement pré ciblé d'initiatives ou appels à projets ou expertises ciblées (thématiques/géographiqu es)	Appel ponctuel à projets au sein du groupe BM	appels ponctuels à projet	Guichet	Appel ponctuels à projet	Guichet
création	2006	2011	2010	2004	1995	2008	2012	2010	2009	2008 (dans sa nouvelle forme)
Date de clôture	Tjrs en cours	2011	Tjrs en cours	Tjrs en cours	Tjrs en cours	2012	2014	2013	2012	2015

Initiatives	Partenariat thématique prioritaire entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique	ISI@MED	ARDYIS (Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society)	SPIDER (Swedish Program for ICT in Developing Regions)	InfoDev	Fonds Coréen d'infodev	SIDA	The Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI)	Research Grants on ICT4D	ISIF (Information society Innovation fund) ASIA
Budget	3,6 millions d'euros (pour 51 projets financés sur une période de 7 ans)	?	1,6 million d'euros sur 2 ans pour tout le Programme CTA ICT for ARD	50 k€/projet		9 millions d'euros \$ - 9 projets/an	9 millions/anuel	1,3 millions depuis 2011		540000 € pour 28 projets de 2008 à 2012
Domaines / Secteurs / Thématiques	E-administration et E-Gouvernance locale (informatisation et interconnexion des services municipaux, aménagement numérique des territoires) Éducation numérique, Formation et Renforcement des capacités	Gouvernance territoriale Environnement et organisation du territoire Développement économique local Systèmes locaux de santé et services sociaux Systèmes locaux pour l'éducation de base et la formation	Agriculture	Démocratie Éducation Santé	Éducation Gouvernance Santé Agriculture Climat Réduction de la pauvreté, Développement, Régulation des télécom,...	Désenclavement numérique des zones rurales développement d'application santé éducation et développement rural et agricole Technologie verte Gestion des finances publiques Création d'entreprises Applications mobiles	Démocratie liberté d'expression	Transparence publique Redevabilité	Recherche en TIC4D	Accès apprentissage et localisation Services mobiles Libertés d'expression et droits de l'homme
Cibles	Collectivités territoriales	Collectivités territoriales	Jeunes producteurs agricoles ; étudiants en agriculture	Organisations professionnelles	Gouvernements, Entrepreneurs, Chercheurs,	Organisations professionnelles	Syndicats, journalistes, défenseurs des droits de l'H, organisations politiques, acteurs	Acteurs Sud	Etudiants Ph.D.	Organisations professionnelles

Initiatives	Partenariat thématique prioritaire entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique	ISI@MED	ARDYIS (Agriculture Rural Development and Youth in the Information Society)	SPIDER (Swedish Program for ICT in Developing Regions)	InfoDev	Fonds Coréen d'infodev	SIDA	The Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI)	Research Grants on ICT4D	ISIF (Information society Innovation fund) ASIA
							culturels, chercheurs, groupes de défense des droits de la femme, communautés religieuses ...			
Pays bénéficiaires	Afrique subsaharienne, Madagascar, les Comores et Haïti, Pourtour de la Méditerranée hors pays de l'UE,	Pays sud méditerranée	Pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)	Pays prioritaires de la coopération au développement suédoise : Bangladesh, Bolivia, Burkina Faso, Cambodia, Ethiopie, ...	107 pays	Ouvert	Pays à risque de menace envers les droits de l'H	Afrique	Afrique de l'est et Sud	Asia Régions Asie Pacifique
Adresses ressources	http://www.diplomatie.gov.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/	http://www.diplomatie.gov.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieures/	http://ardvis.cta.int/	http://www.spidercenter.org/projects	http://www.infodev.org/en/Page.About.html	http://www.infodev.org/en/Page.KTF.html	http://www.sida.se	http://www.aticatt.org/	http://www.ict4dgrants.org/nodes	http://isif.asia/